

M. Dubois-La

L'OBSERVATEUR

de l'OCDE

**Vers
quels emplois ?**

Concurrence et protectionnisme

Pour un consensus nouveau avec les PVD

**Stocks pétroliers – parade à
une baisse des approvisionnements**

Économie et environnement

Publication bimestrielle en anglais et en français éditée par l'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES.

BUREAUX DE LA RÉDACTION:
Service de l'information de l'OCDE,
Château de la Muette, 2 rue André-Pascal,
F 75775 PARIS CEDEX 16.

Les articles sans copyright peuvent être reproduits à condition d'être accompagnés de la mention « Reproduit de l'OBSERVATEUR DE L'OCDE » en précisant la date du numéro. Deux exemplaires justificatifs devront être envoyés au rédacteur en chef. Les articles signés ne pourront être reproduits qu'avec la signature de leur auteur. L'Organisation n'est pas tenue de rendre les manuscrits qu'elle n'a pas sollicités.

Les articles signés expriment l'opinion de leurs auteurs et non pas nécessairement celle de l'OCDE.

Abonnement (un an) - Tél: (1) 524.81.66
F48,00 £4.80 \$EU11.00
Le numéro:
F9,00 £0.90 \$EU2.00

RÉDACTEUR EN CHEF: Jane Bussièrre

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT:
Ulla Ranhall-Reyners

DIRECTION ARTISTIQUE ET TECHNIQUE:
Marc Delemme

ASSISTANTS:
Rina Maiden,
Gérald Tingaud

RECHERCHE PHOTOGRAPHIQUE:
Silvia Thompson Lépot

Toute correspondance doit être adressée au rédacteur en chef

PHOTOS: Couverture: Henry Grant - COI, Londres; page 4: L. Jouan-OCDE; pages 8-9 (de gauche à droite et de haut en bas): J.P. Laffont-Syigma; ministère japonais des affaires étrangères; Edward Hausner - New York Times; INBEL, Bruxelles; page 10 (haut): Jacques Pavlovski-Syigma; (bas): Armel Brucelle-Syigma; page 12: Rhône Poulenc D.I.C.; pages 14-15: J. Maillard-BIT; page 18: Japan Information Centre, Londres; page 21: Guy Davis-Syigma; page 23 et 26: J.P. Laffont-Syigma; page 27: Alain Keler-Syigma; page 29: COI, Londres; page 31: ministère japonais des affaires étrangères; page 32 (bas): A. Kochar-Oms; pages 32-33 (haut): Korody-Syigma; page 33 (bas): Jørgen Jørgensen - ministère danois des affaires étrangères; page 34: Bundesbildstelle, Bonn; page 35: Syigma; pages 36-37 (haut): Pascal Parrot-Syigma; page 37 (bas): Ledru-Syigma; page 39: Siemens AG; page 41: Georges Hunter-Information Canada Photothèque; page 43: RATP; page 45: Ulysse Gosset-Syigma.

Sommaire

QUINZE ANNÉES DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE	3
LES PERSPECTIVES DU MARCHÉ DU TRAVAIL – OÙ SE TROUVENT LES EMPLOIS AUJOURD'HUI ?	5
POLITIQUES INDUSTRIELLES – OU COMMENT S'ATTAQUER À DES PROBLÈMES COMMUNS <i>par Irving Jaffe</i>	11
INVESTISSEMENT : RENFORCER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	13
LA POLITIQUE DE LA CONCURRENCE – UN MOYEN DE LUTTER CONTRE LE PROTECTIONNISME ?	16
UN ENVIRONNEMENT PROPICE À L'INDUSTRIALISATION À L'ÉCHELLE MONDIALE <i>par Émile van Lennep, Secrétaire général de l'OCDE</i>	22
LE DIALOGUE PAYS DÉVELOPPÉS – PAYS EN DÉVELOPPEMENT : À LA RECHERCHE D'UN CONSENSUS NOUVEAU <i>par André Barsony</i>	24
NOUVEL ACCORD DE L'AIE : LES STOCKS PÉTROLIERS – PARADE À UNE BAISSSE DES APPROVISIONNEMENTS	28
ÉCONOMIE ET ENVIRONNEMENT : INTERDÉPENDANCE ET COMPATIBILITÉ	30
TOURISME INTERNATIONAL : PREMIERS SIGNES AVANT-COUREURS D'UN REDÉMARRAGE	35

SOURCE : OCDE

- Énergie nucléaire
 - Acier
 - Pétrole
 - Fiscalité
- 38

PROBLÈMES ET STRATÉGIES ÉCONOMIQUES DE QUATRE PAYS :

- L'Allemagne
 - Le Canada
 - La France
 - Le Japon
- 39
40
42
44

NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OCDE

46

Quinze années de coopération économique internationale

Le 30 septembre prochain, Emile van Lennep quittera, après quinze ans, le poste de Secrétaire général de l'OCDE. Pendant cette période, la nature des problèmes économiques internationaux et de la coopération internationale s'est sensiblement modifiée : le lien entre les différentes questions est devenu de plus en plus étroit et cette interdépendance s'est reflétée dans les orientations adoptées par l'Organisation.

Les problèmes économiques auxquels devait faire face la communauté internationale au cours des années 60 étaient certes aussi épineux qu'aujourd'hui – mais ils étaient moins nombreux. La coopération économique entre les gouvernements visait essentiellement à exploiter au mieux le potentiel de croissance constitué au cours des années 50. L'une des grandes préoccupations était de maintenir à peu près compatibles, entre les différents pays, les positions concurrentielles et les pressions relatives de la demande, de sorte que, à une époque où les mouvements internationaux de capitaux commençaient tout juste à se développer, le système de taux de change fixes mais ajustables mis en place par les accords de Bretton Woods puisse continuer à fonctionner sans heurts. La crise prolongée de la livre sterling et les menaces croissantes sur le dollar rendaient cette tâche de plus en plus difficile.

Il était clair – lorsque Emile van Lennep prit ses fonctions en octobre 1969 – que le monde avait à relever un certain nombre de défis dont l'ampleur était impressionnante et la nature souvent nouvelle.

- L'inflation s'était accélérée et généralisée. Dès 1970, l'OCDE jugea nécessaire de publier un rapport qui en fait était une mise en garde : la croissance économique ne durerait pas si l'on n'inversait pas la tendance inflationniste, notamment en laissant jouer davantage les mécanismes du marché.
- La faiblesse du dollar était clairement devenue un facteur de déséquilibre fondamental.
- On commençait à entrevoir la possibilité d'un grave problème

d'approvisionnement en énergie, à un moment ou à un autre de la décennie, si des mesures n'étaient pas prises pour y parer.

- Les populations des pays de l'OCDE exigeaient de plus en plus que les résultats économiques soient satisfaisants non seulement du point de vue quantitatif, mais également qualitatif – particulièrement dans les domaines de l'environnement, de l'éducation et des conditions sociales.
- Les problèmes du tiers monde appelaient une action conjuguée des pays de l'OCDE et des pays en développement au-delà de l'aide et de l'assistance technique telles qu'on les connaissait pour impliquer de nouveaux efforts en matière d'échanges, d'investissements, de science et technologie, d'agriculture et d'industrie.

Le nouveau Secrétaire général qui, pendant de nombreuses années, avait été Trésorier général des Pays-Bas et présidé d'importants comités monétaires internationaux, reconnu d'emblée qu'on ne pourrait relever ces défis si, comme à l'accoutumée, on les abordait secteur par secteur. En conséquence, l'approche multidisciplinaire adoptée par l'OCDE au début des années 70, était conçue pour faire en sorte que les différents aspects de la conduite de la politique économique s'épaulent mutuellement et que les mesures prises en fonction d'un objectif déterminé ne le soient pas au détriment d'autres. Au niveau international, cette façon d'aborder les problèmes a eu pour résultat de persuader différents ministères de travailler ensemble et au niveau national d'encourager des efforts similaires.

Les nouveaux défis ne tardèrent pas à se concrétiser par une série d'événements rapides auxquels l'Organisation et les gouvernements des pays Membres, ensemble et individuellement, durent réagir tout au long des années 70 et au début de la décennie suivante.

Il y eut d'abord l'effondrement, en août 1971, du système de l'étalon de change-or et la tentative de le remettre sur pied, à la fin de la même année, sur la base d'une nouvelle structure des taux de change. Les

Les orientations communes adoptées par les gouvernements des pays de l'OCDE face aux événements de ces quinze dernières années furent le fruit des analyses effectuées par le Secrétariat, des consultants extérieurs et différents comités. Parmi les principales études, celle intitulée Inflation : le problème actuel (1970) allait au-delà de l'action sur la demande pour formuler une série de recommandations propres à améliorer la situation de l'offre. Le rapport Politique commerciale et relations économiques internationales (1972), rédigé sous la direction de Jean Rey, ancien président de la Commission des Communautés européennes, fit clairement ressortir les inter-relations de plus en plus étroites entre les questions commerciales et monétaires, et jeta les bases des négociations du « Tokyo Round », dans le cadre du GATT. Début 1972 fut lancée une étude sur les tendances à long terme dans le secteur de l'énergie qui, pour l'essentiel, remettait en cause la supposition que les approvisionnements resteraient relativement bon marché et abondants. Si la crise pétrolière de l'automne 1973 a précipité les événements, le travail entamé fournit, à partir de 1974, une aide précieuse aux pouvoirs publics. En 1976-77, le groupe McCracken contribua pour une part importante à l'adoption, par les gouvernements des pays Membres, de

politiques à moyen terme (Pour le plein emploi et la stabilité des prix, 1977). Deux projets menés à bien vers la fin des années 70 influencèrent les conceptions relatives à l'avenir des relations Nord-Sud : L'incidence des nouveaux pays industriels sur la production et les échanges des produits manufacturés (1979) mettait en évidence l'apparition dans le monde en développement des « nouveaux pays industriels », tandis que Face aux futurs (1979), rapport du groupe Interfuturs, analysait la structure de l'économie mondiale jusqu'à la fin du siècle.

Les travaux sur les Politiques sociales dans les années 80 rapprochèrent pour la première fois politiques sociales et politiques économiques ; ils ont conduit à de nouvelles études connexes consacrées aux rigidités sur les marchés du travail. Les travaux sur les Politiques commerciales dans les années 80, qui faisaient ressortir les inter-relations entre ces politiques, les politiques économiques nationales et les flux d'investissements, posèrent le cadre conceptuel dans lequel s'inscrivent, entre autres, les efforts actuels de démantèlement des obstacles aux échanges aussi bien entre les pays Membres qu'entre ces pays et le reste du monde.

débats à l'OCDE, à partir des travaux du Secrétariat relatifs à l'ampleur des ajustements des balances des paiements qu'imposait le rétablissement du dollar dans son rôle-pivot du système monétaire international, furent pour beaucoup dans le réaligement général des parités décidé en décembre 1971 à Washington. Or, étant donné le climat inflationniste qui régnait, les résultats se révélèrent insuffisants pour ramener la confiance sur le marché ; début 1973, le monde se convertit à un système de taux de change flottants contrôlés. Bien qu'il n'y eût guère de choix en l'espèce, certains gouvernements espéraient ainsi s'affranchir davantage des contraintes internationales ; mais, en fait, le flottement renforçait plutôt la nécessité de tenir compte de l'aspect international dans la conception des politiques économiques nationales.

C'est dans ce nouveau contexte d'incertitude monétaire internationale, de pressions excessives de la demande, d'accélération de l'inflation et d'envolée générale des prix des produits de base qu'éclata en 1973 la première crise pétrolière avec, comme point culminant, le quadruplement du prix du brut. Que cela allait avoir des effets spectaculaires sur le niveau des prix et les balances des opérations courantes des pays Membres fut certes prévisible, mais tous les gouvernements n'attachèrent pas la même importance aux risques éventuels de déflation ou d'inflation. Si la coordination au niveau macro-économique fut peu satisfaisante, à d'autres égards la coopération internationale au cours de la crise fut prompte et efficace. Tôt en 1974, les pays de l'OCDE reconnurent que la situation créée dans l'ensemble du monde industrialisé par les effets défavorables du premier choc pétrolier ne pourrait être redressée que de façon progressive : d'une part en accroissant les exportations vers les pays producteurs de pétrole, de l'autre en prenant des mesures vigoureuses pour économiser l'énergie et trouver d'autres sources d'approvisionnements énergétiques. A cette seconde fin, ils créèrent dès le mois de novembre l'Agence internationale de l'énergie. Entre-temps, ils s'étaient engagés, notamment par la déclaration commerciale (*trade pledge*), à ne pas chercher, par des efforts d'ailleurs nuisibles à leurs propres économies, à combler les déficits de leurs balances des paiements aux dépens des autres pays.

Les hausses des prix pétroliers touchèrent le plus durement les pays en développement non producteurs de pétrole ; elles ont représenté pour eux une ponction à peu près équivalente aux apports d'aide dont ils bénéficiaient à l'époque. Face à cette situation, les ministres des pays de l'OCDE appelèrent, en 1975, l'Organisation à intensifier ses efforts pour rechercher des politiques qui contribueraient à raffermir la position de ces pays dans l'économie mondiale.

En 1975, année de profonde récession mais aussi d'inflation toujours virulente, les gouvernements des pays Membres reconnurent l'impossibilité de retrouver rapidement les hauts niveaux d'emploi qui avaient suivi les récessions précédentes de l'après-guerre. En conséquence, les ministres des pays de l'OCDE adoptèrent en 1976 une stratégie de redressement à moyen terme, se résignant à ne pouvoir réduire le chômage que progressivement dans la mesure où les rigidités des appareils productifs ne permettaient pas d'espérer une reprise rapide. La tendance nouvelle à privilégier des politiques stables, s'inscrivant dans une perspective à moyen terme, fut renforcée au cours des années 1976 et 1977 par les travaux d'un groupe d'économistes indépendants dirigé par le professeur américain Paul McCracken. Cependant, les divergences nées de l'incapacité des pays de l'OCDE à opposer en 1974 un front commun au premier choc pétrolier restaient importantes. Pour y remédier, les ministres ont, en 1978, renforcé la stratégie à moyen terme par un Programme d'action concertée suivant lequel certains pays acceptaient de mener une politique de relance, d'autres de donner une priorité plus élevée à la réduction de l'inflation, d'autres encore de redoubler d'efforts pour économiser l'énergie. L'accord ministériel de mener des « politiques d'ajustement positives » posa au même moment le fondement des travaux ultérieurs de l'OCDE sur l'adaptation structurelle et consacra l'importance croissante accordée à l'offre dans la régulation économique.

L'accord de 1978, qui montrait que des types d'action différents pouvaient s'appuyer sur certaines approches communes, ouvrit la voie à une nouvelle réaction concertée lorsque, à partir de 1979, la deuxième crise pétrolière a de nouveau lancé un grave défi aux

gouvernements des pays de l'OCDE. La réaction s'est révélée beaucoup plus homogène et efficace que la réaction immédiate au premier choc pétrolier. Les gouvernements sont convenus de la nécessité de s'attacher en priorité à limiter les effets des nouvelles forces inflationnistes libérées par la deuxième vague de renchérissement pétrolier – sous peine de voir disparaître tout espoir de retrouver le processus de reprise arrêté par le second choc pétrolier. L'effort douloureux mais indispensable engagé dans toute la zone OCDE a porté ses fruits : recul continu de l'inflation depuis son haut de 1980 ; premiers signes de redressement de la confiance dans l'ensemble des pays Membres.

Si les orientations adoptées pour surmonter ces épreuves ont permis aux gouvernements des pays de l'OCDE d'affermir progressivement les assises de leur action future, les problèmes qui restent sont nombreux : un chômage apparemment irréductible dans beaucoup de pays, un déficit du secteur public difficilement supportable dans d'autres et une crise d'endettement international qui pourrait remettre en cause la reprise mondiale.

Cependant, l'expérience des efforts de longue haleine engagés depuis 1976 ont conduit les gouvernements à s'attacher aujourd'hui davantage aux mesures destinées à assainir les bases de leurs propres économies et de l'économie mondiale, en mettant, avec plus de force, l'accent sur les relations d'interdépendance entre l'efficacité économique, les courants d'échanges, dans le cadre d'un système commercial ouvert, et les flux d'investissements nationaux et internationaux.



Jean-Claude Paye et Emile van Lennep.

Le nouveau Secrétaire général de l'OCDE, Jean-Claude Paye, a vécu ces mutations de la vie économique internationale à des postes-clefs au sein du gouvernement français et de la Commission des Communautés européennes, en contact étroit avec l'Organisation.

De 1967 à 1973, il est directeur de cabinet de Raymond Barre, alors vice-président de la Commission et chargé des affaires économiques et financières, et sert ensuite au ministère des affaires étrangères. Lorsque Raymond Barre est nommé Premier ministre, Jean-Claude Paye devient auprès de lui conseiller pour les questions internationales (de 1976 à 1979). Pendant une partie de cette période, il occupe le poste de secrétaire général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne.

En 1979, Jean-Claude Paye est nommé directeur des affaires économiques et financières au ministère des relations extérieures. Dans cette fonction, il assume en outre, à partir de 1980, la présidence du comité exécutif en session spéciale de l'OCDE. Ce groupe est chargé de coordonner les travaux de l'Organisation, notamment dans les domaines de la politique économique et monétaire, des échanges, du développement et des investissements ; créé en 1972, il constitue le dispositif-clé de l'approche pluridisciplinaire de l'OCDE.

Les perspectives du marché du travail – où se trouvent les emplois aujourd'hui ?

Si la reprise économique actuelle a remis un grand nombre de personnes au travail aux États-Unis, elle ne contribue guère à améliorer les perspectives des chômeurs européens. Le fait que les économies américaine et japonaise aient réussi à générer, au cours des dix dernières années, des millions de postes de travail supplémentaires, alors que l'Europe enregistre à cet égard une perte nette, soulève des questions fondamentales sur la capacité de création d'emplois des différentes économies de l'OCDE. Les pouvoirs publics doivent non seulement encourager l'activité dans le secteur des services – là où naît la majorité des emplois nouveaux – mais également envisager des mesures destinées à favoriser une plus grande flexibilité du marché du travail. Entre-temps, ils se doivent d'atténuer, notamment auprès des chômeurs de longue date, la détresse et les difficultés qui vont de pair avec le chômage¹.

L'ampleur du problème du chômage dans les pays Membres a été mise en évidence l'an dernier dans le premier numéro des *Perspectives de l'emploi* de l'OCDE, qui indiquait qu'il faudrait, au cours des cinq années 1984-89, créer chaque jour près de 20 000 emplois nets pour ramener le chômage à son niveau de 1979, soit 19 millions. L'Amérique du Nord et l'Europe devraient participer à cet effort pour un peu plus de 40 % chacune, le Japon pour environ 10 %. En réalité, l'Amérique du Nord a dépassé son « quota » l'année dernière, le Japon l'a presque atteint, mais en Europe le chômage s'est encore aggravé.

Le contraste en matière de création d'emplois entre les trois grandes régions de l'OCDE est frappant et ne date pas de la récente récession. Au cours des dix années jusqu'en 1983, près de 18 millions d'emplois supplémentaires ont été créés en Amérique du Nord et environ 5 millions au Japon, alors que l'Europe subissait une perte nette d'un million et demi de postes de travail. Les perspectives pour les années à venir se présentent à peu près sous le même jour. Seuls les États-Unis peuvent attendre de la reprise économique en cours une forte poussée de l'emploi et un nouveau recul du chômage; au Japon, le chômage devrait rester stable, tandis que les prévisions concernant l'Europe portent le nombre de chômeurs de 18 à près de 20 millions d'ici à la fin 1985, soit un taux record de 11,5 % de la population active.

Dans l'ensemble de la zone OCDE, on comptait l'an dernier près de 33 millions de chômeurs, soit 8,7 %. En 1979, le taux était de 5,1 % – 19 millions de personnes à la recherche d'un travail. Ce n'est qu'en

Europe que la situation continue à se dégrader. Aux États-Unis, le chômage était tombé à 7,4 % en mai 1984, après avoir culminé à 10,6 % en décembre 1982. Au Japon, le taux maximum, enregistré en août 1983, ne dépassait pas 2,8 % et il a légèrement fléchi depuis.

L'effet conjugué de ces tendances divergentes de l'emploi sera de maintenir le nombre total des chômeurs au-dessus de la barre des 31 millions; en effet, si l'on s'attend à une légère amélioration en 1984, le taux risque de reprendre son mouvement ascendant l'année d'après. Si le chômage continue à peser de façon particulièrement lourde sur les jeunes, certains signes permettent d'espérer une légère atténuation à cet égard. Dans les douze principaux pays de l'OCDE, les moins de 25 ans représentaient 40,8 % du chômage total en 1983, contre 44,6 % en 1979. Cependant, cette amélioration résulte davantage des tendances démographiques que de l'évolution des facteurs du marché du travail ou des politiques gouvernementales.

La persistance d'un niveau de chômage élevé a une autre conséquence majeure : l'augmentation du nombre des chômeurs de longue date, c'est-à-dire sans travail depuis un an ou plus. La proportion du chômage de longue durée s'est accrue dans toutes les catégories de la population, mais c'est parmi les chômeurs adultes, notamment ceux de plus de 50 ans, qu'elle est la plus forte. Si le nombre de chômeurs de longue date diminue lorsque le niveau du chômage baisse, cette diminution n'intervient qu'avec un certain retard; de plus, étant donné que l'on prévoit pour les dix-huit mois à venir une stabilisation du chômage global à son niveau actuel dans la

zone OCDE, les perspectives à court terme ne sont pas particulièrement souriantes pour ces chômeurs. En Europe, par exemple, leur proportion pourrait, d'ici à la fin 1985, atteindre 45 % en France, dépasser 40 % au Royaume-Uni et 30 % en Allemagne.

Si la vigueur et la continuité de la reprise constituent un préalable nécessaire à la progression de l'emploi à moyen terme, le processus de mutation structurelle jouera aussi un rôle majeur dans la détermination des niveaux d'emplois. Bien que le changement structurel crée de difficiles problèmes d'adaptation pour les travailleurs dont l'emploi est supprimé et pour les collectivités dans lesquelles ils vivent, il n'en offre pas moins globalement d'importantes possibilités de création d'emplois et d'amélioration du niveau de vie. Dans une période caractérisée par un chômage élevé et des perspectives d'emploi incertaines, l'une des grandes tâches des pouvoirs publics est de combattre les appréhensions naturelles et les résistances que suscite le changement structurel. Si l'on veut que le changement apparaisse comme une chance et non comme une menace, il faut que les économies fassent preuve d'une plus grande flexibilité à tous les niveaux, ce qui signifie que, pour accélérer la croissance de l'emploi, les marchés des produits et des capitaux ainsi que du travail doivent fonctionner avec une plus grande efficacité.

Cependant, et notamment sur le marché de l'emploi, l'efficacité n'est pas le seul élément à prendre en compte; c'est pourquoi les pouvoirs publics se joignent aux

1. *Perspectives de l'emploi, OCDE, Paris, septembre 1984.*

1. LE CHÔMAGE DANS LES PAYS DE L'OCDE

en milliers

	1970	1975	1980	1982	1983
Allemagne	149	1 074	889	1 833	2 258
Australie	91	302	402	486	693
Autriche	42	53	58	115	135
Belgique	69	168	311	465	514 ^a
Canada	476	690	867	1 314	1 448
Danemark	17	121	164	290	312 ^a
Espagne	329	581	1 638	2 260	2 461
États-Unis	4 093	7 929	7 637	10 678	10 717
Finlande	41	51	114	149	156
France	510	902	1 452	1 863	1 864
Grèce	138	99	132	215	290 ^a
Irlande	65	73	76	137	180
Islande	1	0	0	1	1
Italie	1 111	1 230	1 698	2 068	2 278
Japon	590	1 000	1 140	1 360	1 560
Luxembourg	0	0	1	2	2
Norvège	12	40	33	52	67
Nouvelle-Zélande	1	3	29	52	76 ^a
Pays-Bas ^b	45	260	326	655	801 ^a
Portugal	..	222	330	316	388 ^a
Royaume-Uni	555	838	1 513	2 770	2 984
Suède	59	67	86	137	151
Suisse	0	10	6	13	26
Turquie ^c	1 792	2 120	2 651	3 279	3 634 ^a
Amérique du Nord	4 569	8 619	8 502	11 992	12 165
OCDE Europe	4 931	7 910	11 478	16 620 ^a	18 502 ^a
Total OCDE	10 186	17 834	21 553	30 510^a	32 996^a

a. Estimations du Secrétariat.

b. A partir de 1975, les données ne sont pas cohérentes avec celles des années précédentes.

c. Y compris les estimations relatives au chômage dans l'agriculture.

Sources : OCDE, Statistiques de la population active ; Statistiques trimestrielles de la population active.

deux parties en présence dans le processus de négociations collectives pour veiller à ce que les considérations humaines et les critères d'équité soient eux aussi satisfaits. De tels choix revêtent une importance particulière lorsqu'il s'agit de gérer le changement structurel. Tout en aidant ceux que le changement a frappés, les pouvoirs publics doivent élaborer des mesures propres à en favoriser les effets positifs sur l'emploi.

Où sont les débouchés ?

Les débouchés nouveaux proviennent dans une certaine mesure des secteurs manufacturiers de haute technologie à forte expansion, mais surtout de la prolifération des services financiers ou services aux entreprises ainsi que des services sociaux et publics. Si l'on considère le secteur des services dans son ensemble, c'est lui qui est à l'origine de la quasi-totalité des emplois nets créés dans beaucoup de pays de l'OCDE depuis 1975, mais, dans la plupart des cas, il n'est pas parvenu à en générer suffisamment pour compenser à la fois la croissance de la population active et la suppression de nombreux emplois dans l'agriculture et les industries lourdes traditionnelles.

Dans la zone OCDE, près de 6 personnes employées sur 10 travaillent actuellement dans des activités de services, contre 50 % en 1971 et 42 % en 1961. L'ensemble des activités industrielles représente désormais 32 % de l'emploi, contre 36 % en 1961. C'est en Amérique du Nord que le « degré de tertiairisation » est le plus élevé : 69 % de la population active y sont employés dans le secteur des services; ailleurs, la proportion varie entre 50 et 65 %. Au cours des vingt dernières années, 72 millions d'emplois tertiaires ont été créés dans la zone OCDE, alors que l'emploi total augmentait de 60 millions; depuis 1975, les chiffres correspondants sont respectivement de 23,5 et 21,7 millions.

Quarante-quatre pour cent des employés du tertiaire travaillaient en 1982 dans les services personnels et sociaux, 30 % dans le commerce, 12 % dans les services financiers ou services aux entreprises et 10 % dans les transports et les communications. Entre 1975 et 1982, la majorité des nouveaux emplois a été créée dans les services sociaux, tandis que le taux d'augmentation a été le plus fort dans les services financiers ou rendus aux entreprises.

Les activités tertiaires peuvent être réparties en deux groupes : les services destinés respectivement à la consommation intermédiaire des producteurs et à la consommation directe par les ménages.

Les services financiers et les services aux entreprises s'intègrent de plus en plus étroitement aux activités industrielles, notamment dans les industries manufacturières à forte intensité de capital. Les services aux entreprises regroupent une large gamme d'activités : ingénierie et assistance technique, études de marché,

2. LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE DANS QUELQUES PAYS DE L'OCDE

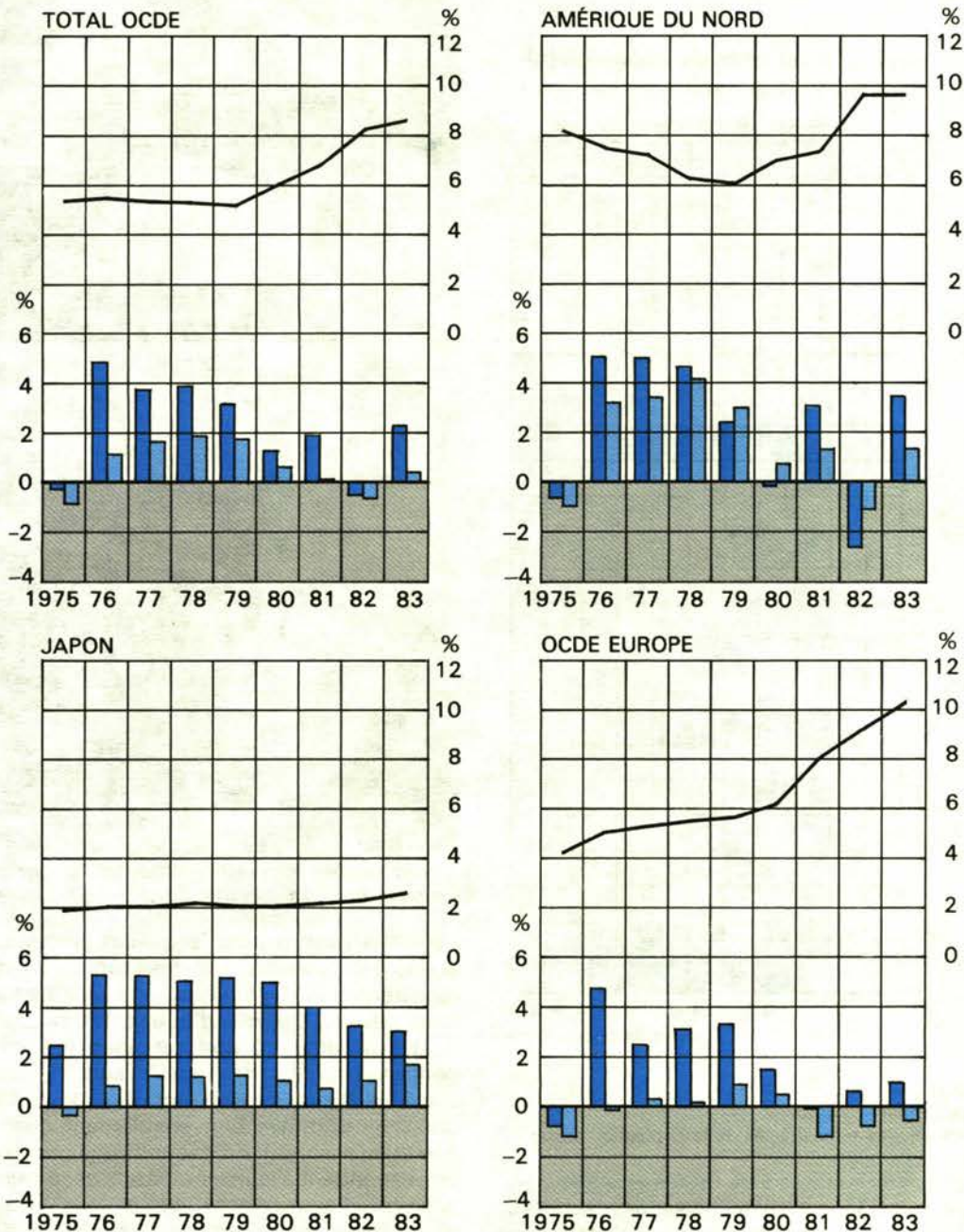
en pourcentage du chômage total

	1979		1981		1983	
	6 mois et plus	12 mois et plus	6 mois et plus	12 mois et plus	6 mois et plus	12 mois et plus
Allemagne	39,9	19,9	38,1	16,2	54,1	28,5
Australie	38,0	18,1	39,0	21,1	52,8	27,6
Autriche	19,4	8,6	16,1	6,5	25,8	9,0
Belgique	74,9	58,0	72,5	52,4	77,9	62,8
Canada	15,6	3,5	16,1	4,2	28,0	9,5
Espagne	51,6	27,5	66,8	43,6	71,3	53,8
États-Unis	8,8	4,2	14,0	6,6	23,9	13,3
Finlande	41,5	19,3	34,8	12,5	38,3	14,6
France	55,1	30,3	55,8	32,5	67,3	42,6
Irlande	47,9	31,8	48,9	30,5	50,9	31,0
Japon	38,1	17,2	30,3	13,4	n.d.	n.d.
Norvège	7,9	3,0	15,0	3,0	17,9	7,0
Pays-Bas	49,3	27,1	48,7	22,0	69,6	43,7
Royaume-Uni	39,7	24,5	45,7	21,6	57,8	36,2
Suède	19,6	6,8	18,0	6,0	24,9	10,1

n.d. = non disponible.

Source : Les mesures du chômage de longue durée sont particulièrement imprécises et les comparaisons internationales sont délicates car les sources et dates de mesure sont différentes selon les pays. Les données pour l'Australie, le Canada, la France, le Japon, la Norvège, l'Espagne, la Suède et les États-Unis proviennent d'enquêtes auprès des ménages tandis que les données des autres pays proviennent des enregistrements des services de l'emploi. Dans le cas de la France, de la Norvège et de l'Espagne, les personnes pour lesquelles aucune durée de chômage n'était mentionnée ont été exclues du chômage total.

A. EMPLOI, CHÔMAGE ET PRODUCTION



Sources :
OCDE, Comptes nationaux,
Statistiques de la population active,
Statistiques de la population active
supplément trimestriel

Échelle de gauche
Variations depuis l'année précédente :
■ du PIB
■ de l'emploi total
— Taux de chômage (a) moyenne pour l'année
(a) Taux de chômage standardisés

marchéage et publicité, surveillance, restauration, nettoyage, fourniture de main-d'œuvre temporaire, etc. Dans une certaine mesure, l'expansion de ces services correspond à un transfert d'activités de l'industrie vers les fournisseurs de services spécialisés. Il s'agit en général de petites firmes ayant une forte capacité de création d'emplois. Les niveaux de qualifications sont extrêmement variables, les bureaux d'études, d'ingénierie et de conseil utilisant un personnel hautement qualifié, tandis que les entreprises de surveillance, de nettoyage et de restauration emploient une forte proportion de main-d'œuvre non qualifiée, souvent une majorité de femmes et

d'immigrés travaillant à temps partiel pour des salaires peu élevés.

L'emploi dans les services financiers — essentiellement banques et assurances — a augmenté très rapidement au cours des années 60, mais la croissance s'est nettement ralentie à partir de 1976 (encore qu'aux États-Unis elle se soit poursuivie à un rythme assez rapide). L'introduction de l'informatique et d'autres formes d'automatisation, qui ont considérablement accru la productivité, explique ce ralentissement. Les services financiers sont principalement concentrés dans de grandes entreprises ou institutions, et la plupart des emplois (de 60 à 80 %) ont un caractère subalterne. Ils

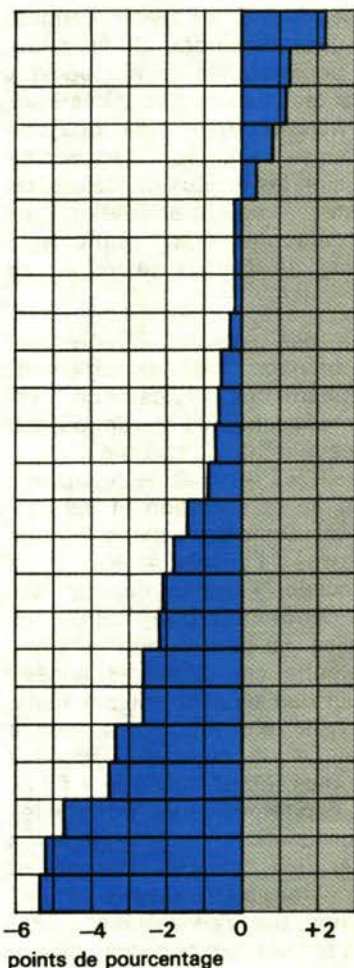
sont généralement occupés, souvent à temps partiel, par des femmes effectuant des travaux de routine. Les autres emplois, niveau cadre, sont hautement qualifiés et généralement occupés par des hommes. Ce sont eux qui augmentent le plus rapidement, l'automatisation croissante ayant réduit la demande de personnels chargés des travaux de routine. A l'avenir, l'emploi dans les banques dépendra, de la même façon, de la poursuite du développement des nouvelles techniques. Les délestages massifs de main-d'œuvre non qualifiée souvent annoncés ne se sont pas encore produits et, selon les milieux bancaires, on devrait assister à une stabilisation des effectifs, le personnel étant réaffecté à d'autres formes de travaux de routine au sein de l'entreprise.

La gamme des services directement offerts aux ménages est extrêmement diverse, englobant des services non marchands, comme la santé et l'enseignement, et des services marchands comme le commerce de détail, les services de réparation et d'entretien, la restauration et les services personnels. Dans des services publics comme la santé, l'enseignement et la protection sociale, l'emploi dépend des choix et des contraintes budgétaires des pouvoirs publics. La progression de l'emploi s'est ralentie ces dernières années dans le secteur des services sociaux mais, du fait de sa taille relative, celui-ci reste la principale source de création d'emplois tertiaires. De plus, étant donné leur faible intensité de capital et leurs possibilités limitées d'introduction de changements technologiques, les services collectifs et sociaux continueront à être assurés par des hommes et non par des machines. Par conséquent, l'emploi des services sociaux sera directement déterminé par les ressources qui leur seront affectées, même si, en matière de santé et d'enseignement, les ressources humaines sont de plus en plus souvent complétées par un support électronique et informatique perfectionné.

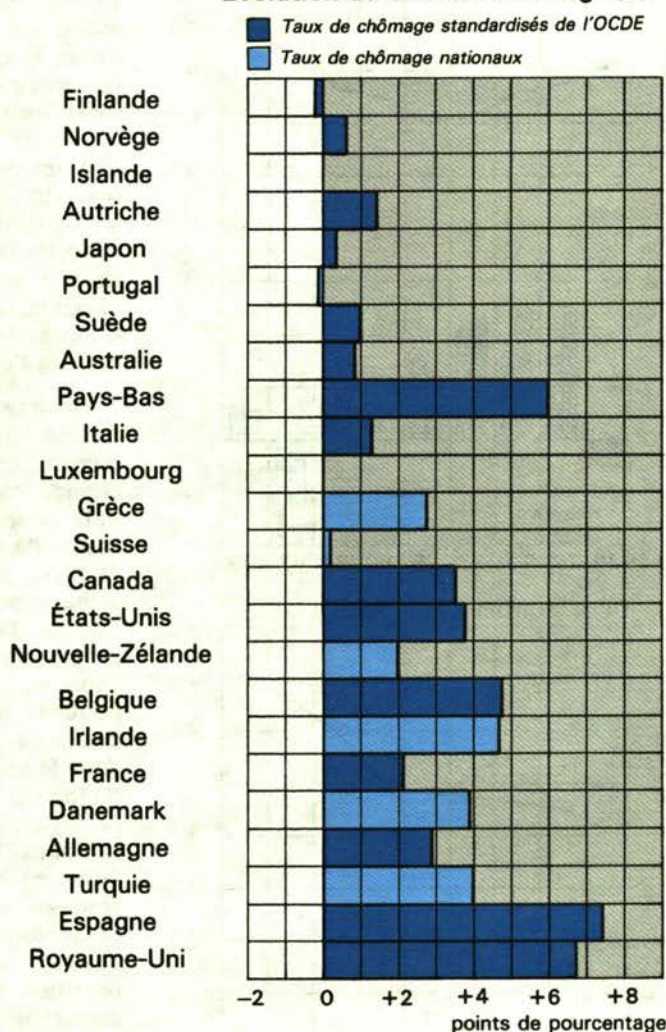
L'emploi du commerce a évolué très différemment selon les pays au cours des dernières années. C'est ainsi que, depuis 1975, les effectifs ont progressé à un rythme très soutenu dans certains pays (Australie, Autriche, Canada, États-Unis, Grèce, Japon, Norvège et Portugal), mais négatif ou nul dans d'autres (Belgique, Finlande et Suède). Ces divergences tiennent essentiellement à l'évolution du commerce de détail; dans les pays d'Europe du Nord et l'Espagne, la concentration rapide des activités a entraîné dans ce secteur un recul de l'emploi allant de pair avec des gains sensibles de productivité et la disparition de nombreux petits commerces. Les hôtels, restaurants et cafés ont connu une évolution plus homogène, caractérisée dans de nombreux pays par une forte croissance de l'emploi due au bourgeolement des entreprises de restauration rapide et à la création de grandes chaînes hôtelières. Le secteur du commerce est, après les services sociaux, celui où l'emploi est le plus féminisé et le temps partiel le plus répandu. Il se caractérise aussi par des

B. ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ET DU CHÔMAGE 1979-1982 (a)

Évolution du rapport emploi/ population (b)



Évolution du taux de chômage (c)



(a) Période de récession

(b) Rapport de l'emploi total à la population d'âge actif (15-64 ans)

(c) Rapport du nombre de chômeurs à l'effectif de la population active totale

Sources : OCDE, Statistiques de la population active, Statistiques trimestrielles de la population active.

conditions de travail médiocres et des horaires de travail supérieurs à la moyenne. Dans l'ensemble, les emplois du commerce sont très souvent peu qualifiés et mal rémunérés, et la sécurité de l'emploi y est relativement faible. A l'avenir, la progression des emplois de cette branche devrait être limitée, l'adoption de nouvelles techniques se traduisant par des gains de productivité élevés.

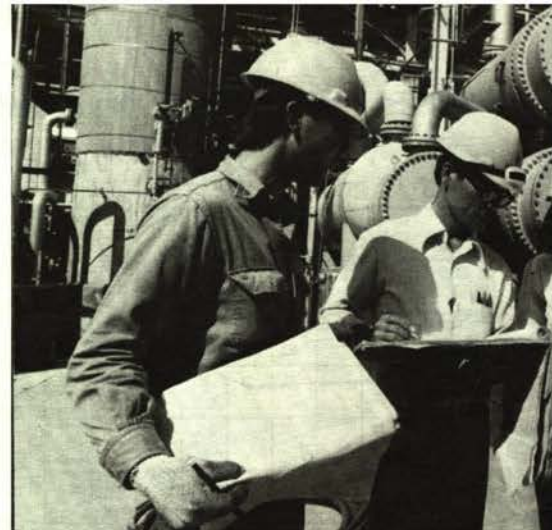
Dans les autres activités de services, l'emploi commence à se stabiliser, sinon à reculer. Dans les transports et les communications, par exemple, sa progression annuelle est tombée au-dessous de 1 %, certains pays enregistrant une croissance négative. L'augmentation de l'emploi reste très dynamique dans le domaine des télécommunications, bien qu'elle soit plus lente qu'il y a quelques années. En revanche, l'emploi a nettement fléchi dans certaines branches des transports, telles que les chemins de fer nationaux.

Quant à l'emploi dans les services personnels – activités récréatives et culturel-

les, nettoyage, blanchisseries, services domestiques, par exemple – il s'est stabilisé ou a baissé. Pour deux raisons principalement : d'une part, avec le développement de l'« économie de self-service », les ménages disposent désormais de biens de consommation durables qui leur permettent de se procurer directement certains services à un moindre coût (ce phénomène touche notamment les blanchisseries et les services récréatifs); d'autre part, la croissance des coûts de main-d'œuvre dans ces services a fortement réduit la demande ou l'a reportée sur des produits à courte durée de vie, fabriqués en grandes séries et meilleur marché. En fin de compte, il est probable que l'emploi des services personnels, comme celui des transports et des communications, continuera à marquer le pas, sinon à diminuer.

Sécurité de l'emploi et flexibilité des salaires

La structure et la flexibilité des marchés nationaux du travail constituent sans doute



Les débouchés nouveaux se trouvent surtout dans les certains services sociaux.

l'une des raisons pour lesquelles certaines économies (comme celle des États-Unis) se montrent plus dynamiques et plus aptes à créer des emplois que d'autres. Un marché du travail efficient doit satisfaire les exigences à la fois des employeurs et des travailleurs, en fournissant aux premiers une main-d'œuvre convenablement qualifiée et en assurant aux seconds une carrière correspondant à leurs compétences, à leurs espoirs d'avancement et à leur désir d'améliorer régulièrement leur niveau de vie. Dans une période de changements structurels rapides, cela suppose aussi que le marché rende à la fois possibles et avantageux les efforts en faveur d'une meilleure adaptabilité de la main-d'œuvre.

A ce propos, on peut entre autres s'interroger sur la valeur des relations de travail de longue durée. On s'est beaucoup intéressé, au cours des années 70, au phénomène de la rotation de la main-d'œuvre sur les marchés du travail, notamment aux États-Unis. Dans certains pays, on observe à la fois une grande rapidité de rotation des effectifs chez certains groupes et une grande stabilité des relations de travail ailleurs. Le fait que les contrats de travail de longue durée continuent à exister donne à penser qu'il s'agit d'un système économiquement efficace, dans la mesure où les employeurs le considèrent efficient par rapport aux coûts et où les travailleurs apprécient la sécurité d'emploi qu'il leur assure.



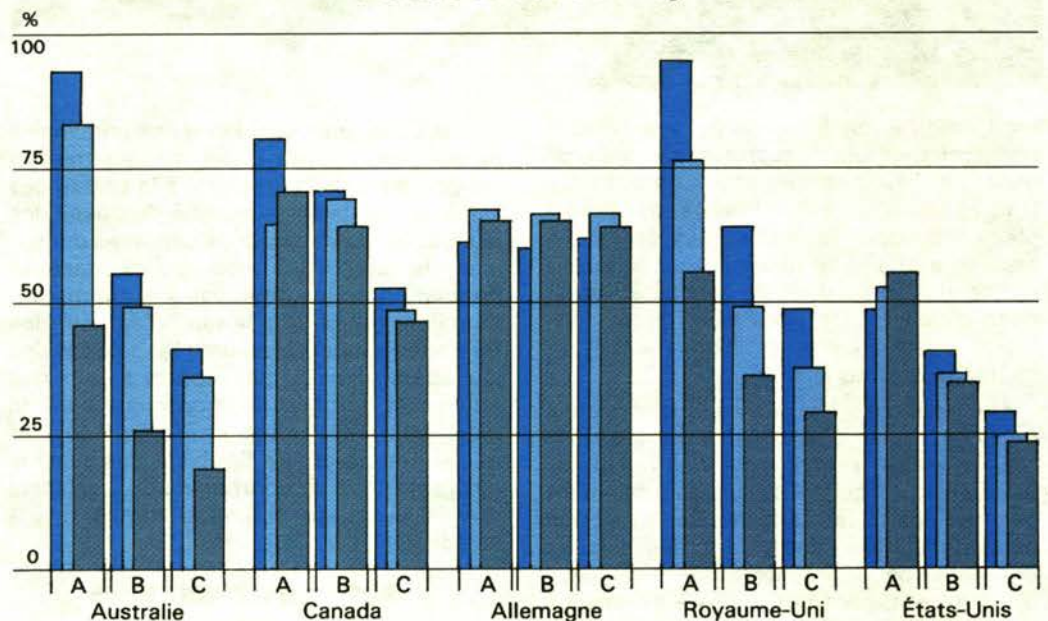
secteur des services. Les niveaux de qualification y sont extrêmement variables — entre, par exemple, des bureaux d'ingénierie et de conseil, la restauration et

Une proportion notable de travailleurs occupent dans les pays de l'OCDE le même emploi pendant une très longue période de leur vie. Les personnes aujourd'hui pourvues d'un emploi peuvent s'attendre à passer en moyenne 23 ans chez leur employeur actuel au Japon, 17 ans dans la plupart des pays européens et 14 ans en Amérique du Nord. C'est en Australie que la durée est la plus courte — 13 ans environ. Cette situation transparaît clairement dans le fait que l'Amérique du Nord et l'Australie présentent un rythme élevé de rotation de main-d'œuvre sur le marché du travail, sous forme d'emplois de courte durée. Ainsi, le nombre d'emplois occupés par un travailleur américain moyen durant toute sa vie dépasse largement celui de son homologue japonais : alors qu'un homme japonais n'aura pas plus de 2,6 emplois au cours de sa vie active, un Américain moyen peut s'attendre à en occuper environ 7,5. En fait, à 25 ans, un travailleur américain aura déjà eu autant d'emplois qu'un travailleur japonais durant toute sa vie.

La prédominance des relations de travail de longue durée peut s'expliquer par tout un ensemble de facteurs — le niveau et la spécificité des compétences, la structure des processus de production, le système de sécurité sociale et l'attitude générale de la société. D'un autre côté, les accords entre employeurs, syndicats et travailleurs peuvent être à l'origine d'un degré de rigidité dans les mouvements de salaires qui les

C. TAUX DE REMPLACEMENT DU REVENU (a) SELON LA DIMENSION DE LA FAMILLE ET LES GAINS ANTÉRIEURS

Première année de chômage



Légende :

- Célibataire
- Couple marié
- Couple marié avec deux enfants

- A Gains avant chômage : moitié des gains moyens
- B Gains avant chômage : gains moyens
- C Gains avant chômage : une fois et demie les gains moyens

(a) La mesure dans laquelle les allocations-chômage remplacent les gains perdus à cause du chômage

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE



L'équité plaide pour des programmes de création d'emplois incorporant une « discrimination positive » en faveur des chômeurs de longue date et pour des programmes d'enseignement sophistiqués à l'intention des jeunes chômeurs.



rend inefficients du point de vue macro-économique. Les structures de salaires relatifs se révèlent plus souples aux États-Unis et au Japon qu'en Europe, par exemple. En Europe, la rigidité des écarts de salaires a affaibli le rôle joué par le mécanisme des prix dans la mobilité de la main-d'œuvre et a ainsi sans doute contribué à exacerber le problème actuel du chômage structurel.

Un exemple : les jeunes. Étant donné qu'ils ont moins d'expérience que les adultes, ils vont probablement être moins productifs, ce qui se traduit généralement par des écarts de salaires. Dans certains pays de l'OCDE, cependant, les salaires des jeunes ont augmenté plus vite que ceux des adultes ou ont fait preuve de rigidité à la baisse face aux pressions de l'offre de main-d'œuvre. Cela peut en partie expliquer pourquoi les jeunes sont généralement plus touchés par le chômage que les adultes. C'est ainsi que, dans les sept plus grands pays de l'OCDE, le taux moyen de chômage en 1983 était de 16,7 % chez les jeunes contre 6,1 % chez les adultes.

Les États-Unis sont l'une des principales exceptions à cette règle, ce qui montre l'importance de la flexibilité à la baisse des salaires relatifs sur le marché du travail des jeunes. Au cours des deux dernières décennies, la proportion des jeunes dans la population active américaine a augmenté, en même temps que le taux d'activité des femmes adultes. Or comme les salaires des jeunes ont diminué par rapport à ceux des adultes et que leur position relative sur le marché du travail s'est améliorée, il se peut que le haut degré de flexibilité des salaires aux États-Unis ait contribué à faire en sorte que le poids du chômage tombe moins lourdement sur les jeunes.

Aide aux chômeurs de longue date

La perspective d'un chômage élevé pendant de nombreuses années encore, au moins en Europe, a conduit les gouvernements à poursuivre des politiques visant non seulement à atténuer les difficultés des chômeurs en leur offrant une garantie de

ressources, mais aussi à faciliter leur réinsertion professionnelle dès que des emplois sont disponibles. Cela est particulièrement important dans le cas du chômage de longue durée qui aujourd'hui représente 40 % du chômage total en Europe, contre 27 % en 1979 (et 13 % actuellement en Amérique du Nord). En effet, les habitudes de travail et les compétences professionnelles tendent à se dégrader si elles ne sont pas entretenues et les employeurs, placés devant une offre de main-d'œuvre abondante, hésitent souvent à embaucher des travailleurs qui sont au chômage depuis longtemps.

Chômage et difficultés financières sont étroitement liés, surtout dans le cas des familles mono-parentales. Dans d'autres cas, les difficultés financières provoquées par le chômage peuvent être atténuées grâce aux revenus des autres membres de la famille, encore que le chômage tende à se concentrer à l'intérieur de certaines familles (les épouses de chômeurs sont par exemple elles-mêmes durement touchées). Si les allocations-chômage peuvent dans une grande mesure compenser la perte de revenu subie par les chômeurs récents, la situation des chômeurs de longue date est en général beaucoup plus grave.

Le problème du chômage de longue durée ne se réduit pas simplement à une question de garantie de ressources suffisantes, si importante soit-elle. Dans bien des cas, ceux qui en sont les victimes perdent confiance en soi et se sentent isolés du reste de la société. Les pouvoirs publics, les employeurs, les syndicats et l'ensemble de la collectivité doivent faire un effort particulier pour améliorer leurs perspectives de réemploi. L'équité plaide en faveur de programmes relatifs au marché du travail qui pratiquent une discrimination positive en leur faveur. On peut, par exemple, leur accorder un accès prioritaire aux programmes d'aide destinés à l'ensemble des chômeurs, aux programmes de création d'emplois dans le secteur public, par exemple. Les initiatives locales de création d'emplois pourraient, elles aussi, jouer un rôle important en mobilisant le concours des autorités et des collectivités locales pour s'attaquer, avec l'aide des employeurs et des syndicats, aux problèmes des chômeurs de longue date. Dans le cas des travailleurs âgés au chômage depuis longtemps, dont la réinsertion se heurte à de très graves obstacles, il conviendrait sans doute de prévoir aussi des mesures visant à faciliter la retraite anticipée.

*
* *

En résumé, si les perspectives de l'emploi dépendent avant tout de la vigueur et de la durée de la reprise, on se rend de plus en plus compte que la création de nouveaux emplois au rythme nécessaire pour faire sérieusement reculer le chômage demeurera à moyen terme un grave problème. Dans cette perspective, ce n'est pas seulement la croissance de la production, mais aussi les effets des mutations structurelles qui détermineront les niveaux d'emploi.

Politiques industrielles – ou comment s'attaquer à des problèmes communs

par Irving Jaffe¹

Les mesures spécifiquement conçues pour aider l'industrie à s'adapter à de nouvelles conditions et à opérer de façon plus efficiente ont, depuis une vingtaine d'années, pris une place importante dans l'arsenal des politiques économiques de beaucoup de gouvernements. Certes, la plupart soutiennent depuis toujours certaines activités industrielles, soit en raison de leur importance stratégique, économique ou militaire, soit pour des considérations d'ordre social. Or le rythme sans précédent du changement économique, social et technologique des dernières décennies a imposé de nouveaux ajustements d'une ampleur telle que le besoin d'aide s'est accru.

Tout d'abord, la croissance rapide des années 60 a touché de façon très inégale les différentes activités industrielles et les pouvoirs publics sont souvent intervenus pour faciliter l'ajustement des branches d'activités traditionnelles (comme le textile et l'habillement) aux profondes transformations du marché mondial. De plus, comme l'innovation technologique rapide constituait un moteur important de cette croissance, les pouvoirs publics ont parfois jugé nécessaire d'aider l'industrie, ou certains secteurs, à répondre, sur le plan de la compétitivité internationale, au défi technologique ou de financer des initiatives technologiques coûteuses dans des domaines de pointe comme l'énergie nucléaire ou l'informatique.

A la suite du premier choc pétrolier, en 1973, qui a non seulement marqué le début d'une longue période de ralentissement économique général mais a aussi donné un coup d'accélération spectaculaire au changement structurel, les pouvoirs publics ont considérablement intensifié leur action en direction de l'industrie: cette évolution s'est d'abord en grande partie traduite par des mesures défensives destinées à enrayer la montée du chômage et l'érosion de la base industrielle; par la suite, les autorités se sont de plus en plus attaquées aux problèmes structurels fondamentaux qui étaient devenus beaucoup plus évidents. Dans la période actuelle où la reprise est encore fragile, les gouvernements semblent employés à tirer les enseignements des dix dernières années de graves difficultés, afin de déterminer avec plus de précision la façon la plus efficace d'élaborer des

mesures de politique industrielle et de les coordonner avec les politiques macro-économiques pour mieux aider l'industrie à s'adapter avec succès et souplesse aux mutations rapides.

Différentes approches nationales

Dans quelle mesure peut-on donner une définition claire de la politique industrielle? De quelle façon les différents pays poursuivent-ils leurs objectifs dans ce domaine? Essayer de répondre à ces questions permet de mieux comprendre les grands axes des politiques actuelles.

La première chose qui frappe est sans doute la difficulté à circonscrire le champ d'action de la politique industrielle si l'on se contente de définir les types de moyens utilisés. En effet, si une subvention publique (ou un prêt à faible intérêt ou un allègement fiscal) spécifiquement destinée à favoriser, par exemple, l'investissement dans la modernisation des installations ou des équipements manufacturiers relève de toute évidence de la politique industrielle, beaucoup d'autres mesures de politique économique exercent des effets très nets sur l'industrie – bien que ce ne soit pas là forcément leur objectif (ou leur objectif unique ou essentiel). L'activité industrielle étant complètement imbriquée dans l'ensemble du tissu économique, les illustrations ne manquent pas: les mesures de politique commerciale et les achats publics par exemple. Ces derniers englobent les contrats de recherche et de développement dans des domaines comme la défense et l'espace, susceptibles d'avoir des retombées qui peuvent renforcer la compétitivité internationale de certaines branches d'activité.

Cependant, si tous les pays alignent un large éventail de mesures économiques qui ont une incidence directe ou indirecte sur l'industrie, on n'en décèle pas moins des différences marquées dans l'effort spécifique déployé pour formuler ces mesures de façon à favoriser la réalisation d'objectifs industriels explicitement définis. Ces différences peuvent tenir, par exemple, à des disparités dans les structures économiques nationales, dans le rôle traditionnel des

pouvoirs publics vis-à-vis de l'industrie et dans la nature des relations entre administration, patronat et travailleurs.

Il est clair que les pays qui pratiquent traditionnellement une planification économique incitative – consistant à déterminer des objectifs relatifs à l'évolution des structures industrielles et à établir des priorités – formulent effectivement ce type de mesures de façon systématique, dans le cadre de leurs procédures respectives de consultation avec les agents économiques concernés. (C'est par exemple le cas de la France et du Japon, malgré des différences sensibles dans les moyens utilisés.)

En outre, tout à fait indépendamment de la doctrine ou des traditions politiques ou économiques, les caractéristiques des structures industrielles d'un pays peuvent constituer un puissant déterminant du rôle que l'État sera amené à jouer vis-à-vis de l'industrie. Un exemple: la vulnérabilité particulière face à la récession et l'action entreprise par les pouvoirs publics pour y remédier dans un petit pays comme la Suède dont l'économie est fortement exposée aux événements extérieurs et dont l'industrie est spécialisée dans les secteurs qui ont été le plus gravement touchés (acier, construction navale).

L'évolution de ces dernières années – si l'on la regarde depuis la période de « transition » actuelle – semble avoir eu pour effet d'estomper quelque peu la distinction entre les approches actives et systématiques de la politique industrielle, et celles qui le sont moins. D'une part, les bouleversements qui ont marqué cette période ont rendu plus difficile la formulation d'objectifs précis à long terme et, *a fortiori*, de mesures permettant de les réaliser. D'autre part, le caractère prolongé de la récession semble avoir amené certains pays, généralement peu favorables à la mise en place systématique d'une politique industrielle, à s'intéresser de plus près aux problèmes associés aux structures de l'industrie et, sous la pression des circonstances, à entreprendre, à un degré limité, des actions spécifiques à certains secteurs ou entreprises (les États-Unis au cours des années 70 par exemple). →

1. *Division des analyses industrielles, direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE.*

L'expérience de la dernière décennie a sans doute eu pour résultat positif essentiel d'amener les pouvoirs publics à mieux prendre conscience du rôle de la politique industrielle : aider à éliminer les rigidités structurelles et canaliser le flux des ressources vers des activités où elles pourront être employées de la façon la plus productive. Sans doute certaines des mesures défensives prises en situation de crise étaient-elles inévitables compte tenu des circonstances (et peut-être seront-elles, dans certains cas, très difficiles à éliminer). Il est cependant de plus en plus évident que leur maintien signifie non seulement une prolongation de la répartition inefficace des ressources productives mais aussi, peut-être, une ponction inacceptable sur les finances publiques dans une période de restrictions budgétaires. Dans cette perspective, on note avec intérêt qu'un certain nombre de gouvernements, de colorations politiques très diverses, ont clairement exprimé leur détermination de favoriser une restructuration industrielle accélérée de leur pays, malgré les difficultés (en grande partie liées à l'emploi) que cela pose.

Sujets de préoccupation

Si la récession a mis davantage en évidence les problèmes d'ajustement structurel et qu'elle les a, à maints égards, aggravés, on ne peut espérer que la croissance plus soutenue les fera disparaître. En effet, les signes avant-coureurs de ces problèmes, qui trouvent leur origine dans le rythme rapide du changement économique, social et technologique, étaient souvent apparus avant le premier choc pétrolier. La reprise, en se poursuivant, atténuera certes quelques-uns des obstacles à l'amélioration de l'allocation des ressources productives — on le voit aux États-Unis, au Japon et dans certains pays

européens — mais il ne fait pas de doute que d'importantes inadaptations structurelles persisteront. Les inadaptations actuelles sont liées par exemple à l'ajustement des capacités aux conditions de marché en évolution, aux rigidités du marché du travail, aux insuffisances du marché des capitaux, aux lacunes au niveau de la diffusion de l'innovation technologique ou du savoir-faire en matière de gestion. Il se pourrait en outre qu'en touchant inégalement les différents pays et activités économiques, la reprise elle-même soit accompagnée de nouveaux déséquilibres structurels et soumette les gouvernements à de nouvelles pressions.

A la lumière de ce qui précède, le comité de l'industrie de l'OCDE a, dans le dernier examen annuel des politiques industrielles, attiré l'attention sur un certain nombre de questions qui continuent à être préoccupantes² et que l'on peut résumer comme suit.

1. Les gouvernements s'efforcent d'améliorer leur stratégie de promotion de l'investissement, notamment l'investissement à long terme de caractère structurel, nécessaire pour assurer une reprise durable. Ces dernières années, certains pays ont expérimenté de nouvelles méthodes qui doivent leur permettre de régler avec plus de précision leur politique dans ce domaine. Il s'agit par exemple d'amener les entreprises qui ne sont pas actuellement en mesure de profiter des dégrèvements de l'impôt sur les bénéfices à investir ou de pondérer les incitations en fonction de leurs objectifs prioritaires. Dans l'ensemble, on sait néanmoins relativement peu de choses sur l'efficacité des différents types d'incitations dans telle ou telle condition spécifique. Il faut ajouter que l'attention se tourne de plus en plus vers des moyens de stimuler les *capitaux à risque* (notamment en faveur des petites entreprises et des entreprises

nouvelles), qui jouent un rôle important dans la revitalisation de l'industrie, mais pour le financement desquels beaucoup de pays manquent des mécanismes adéquats.

2. A mesure que les gouvernements ont entrepris de réévaluer les politiques défensives prises en situation de crise et réorienté leurs objectifs dans une perspective d'ajustement, ils ont accordé une priorité croissante aux dispositions destinées à encourager l'industrie à mieux répondre aux nouveaux défis de la technologie et à mieux saisir les possibilités qu'elle offre. Cela se traduit notamment par l'aide accordée aux industries de pointe, à cause, certes, du rôle déterminant qu'elles sont susceptibles de jouer dans la modernisation d'ensemble de l'économie, mais aussi pour des raisons liées à des objectifs de balance de paiements ou à des considérations stratégiques ou de prestige national. Les produits de haute technologie représentent désormais une part substantielle et souvent croissante des échanges de biens manufacturés des pays industrialisés. D'où l'importance, sur le plan international, des politiques poursuivies par les pouvoirs publics en ce domaine — notamment leurs effets sur les échanges ainsi que l'importance des activités et des stratégies des entreprises intéressées.

Les pouvoirs publics se préoccupent aussi de plus en plus de savoir dans quelle mesure l'innovation technologique est diffusée, l'idée étant de faire en sorte qu'elle contribue à améliorer la compétitivité des entreprises à tous les niveaux de la structure industrielle du pays, en particulier celle des petites entreprises et des sociétés dans les secteurs traditionnels. Ils ont mis sur pied de nombreux systèmes visant à aider les chefs d'entreprise à prendre mieux conscience des innovations (notamment des applications de la micro-électronique) et à mieux les mettre en oeuvre. Cette orientation s'inscrit dans une action gouvernementale plus large visant à favoriser non seulement l'accumulation et la modernisation des stocks de biens capitaux, mais aussi leur utilisation optimale. Dans le même temps, on étudie davantage l'influence de la technologie sur la société, et en particulier les questions complexes, très importantes pour l'élaboration des politiques, que posent les répercussions de l'innovation technologique sur l'emploi à court et à long termes.

3. Il paraît nécessaire, dans la zone OCDE, de poursuivre et même d'accélérer l'ajustement dans un certain nombre d'industries parvenues à maturité. On constate des différences marquées dans la façon dont les gouvernements conçoivent leur rôle dans le processus d'ajustement, ainsi que dans la situation des diverses industries des différents pays. On peut dire, néanmoins, que l'ajustement de ces secteurs peut impliquer une amélioration de la

Dans les industries traditionnelles, l'ajustement peut impliquer une amélioration de la compétitivité par l'innovation technologique, la réduction de capacités excédentaires et l'introduction de nouvelles lignes de produits. Ci-dessous : une usine moderne de polyester de Rhône Poulenc, France.



2. Problèmes actuels de politique industrielle et évolution récente dans l'industrie, 1984, disponible auprès de la direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE.

compétitivité par la modernisation et l'innovation technologique, la réduction de capacités excédentaires, l'introduction de nouvelles lignes de produits.

Le degré d'ajustement des industries parvenues à maturité a été variable suivant les pays et les branches d'activité. Les considérations d'emploi — que la concentration des activités dans certaines régions rend souvent politiquement délicates — constituent manifestement une contrainte — d'où l'importance des efforts entrepris pour trouver des moyens efficaces et socialement acceptables d'ajuster les effectifs. Il est clair, par ailleurs, que parmi les objectifs de certains pays — notamment en ce qui concerne les industries de base — figure le désir de maintenir certains niveaux de capacités, pour éviter l'érosion de la base industrielle ou l'affaiblissement du potentiel concurrentiel international en cas de reprise vigoureuse. Il semble cependant peu douteux que des facteurs structurels — touchant notamment aux modifications de la composition de la demande dans les économies avancées et au transfert de capacités de production vers des régions extérieures à l'OCDE qui bénéficient d'avantages au niveau des coûts — exigeront un effort soutenu d'assainissement des industries arrivées à maturité, effort dont les modalités et l'ampleur varieront selon les secteurs et les pays. Comme l'a souligné le comité de l'industrie lors de son dernier examen des politiques industrielles, un relâchement des efforts d'ajustement risquerait :

- de compromettre la reprise en entravant le déplacement des ressources vers des emplois plus productifs
- d'aggraver les problèmes de capacité excédentaire et d'exacerber les frictions commerciales entre pays, renforçant ainsi les pressions protectionnistes et le risque de mesures défensives de rétorsion
- d'entraîner un déclin de la compétitivité des capacités existantes.

4. Dans certains pays, les relations entre l'industrie et le gouvernement ont fait l'objet d'un réexamen. L'une des orientations prises dans ce contexte : l'assouplissement ou le démantèlement de dispositions réglementaires pour atténuer les coûts qui pèsent sur l'industrie et lever les obstacles qui s'opposent à son développement et à son efficacité. L'actuel gouvernement des États-Unis a fait de la *déréglementation* l'une de ses premières priorités et l'a déjà en grande partie mise en oeuvre. Plus récemment, d'autres pays (par exemple, les Pays-Bas et l'Allemagne) ont orienté leur stratégie économique dans cette direction. La déréglementation — de même que la *privatisation* d'entreprises nationalisées ou d'autres entreprises à capitaux d'État, particulièrement importante au Royaume-Uni — peut être replacée dans le cadre plus large des moyens d'action visant à réduire le rôle des pouvoirs publics dans l'industrie et à mobiliser plus pleinement les forces du marché.

Un problème important pourrait se poser dans ce contexte : les différences entre les

politiques réglementaires nationales, qui résultent elles-mêmes des écarts dans la priorité relative accordée aux divers objectifs d'ordre collectif (protection de l'environnement, protection du consommateur, etc.), peuvent avoir des effets au niveau de la compétitivité. Il faut ajouter que certaines législations ou réglementations peuvent avoir des incidences « externes » négatives par-delà les frontières nationales.

5. Les politiques industrielles, qui ont leurs propres objectifs spécifiques — essentiellement la mise en place de structures industrielles plus souples et plus efficaces — ne sauraient évidemment être examinées du seul point de vue de leur lien avec les problèmes *commerciaux*. Il n'en est pas moins vrai que l'incidence, sur les échanges internationaux, des mesures de soutien ou d'encouragement de l'industrie

et l'influence des mesures commerciales sur le développement et les structures de l'industrie tiennent une place croissante dans les préoccupations internationales. L'on a évoqué plus haut la question des effets que peuvent avoir les mesures gouvernementales en faveur des produits de haute technologie et de soutien aux industries traditionnelles sur les échanges. A ce propos, on notera que le Conseil de l'OCDE, réuni au niveau ministériel, a estimé que la reprise, à mesure qu'elle s'affirme, crée des conditions favorables pour l'assouplissement et le démantèlement tant des restrictions commerciales que des mesures internes qui faussent les échanges. Il a approuvé un programme visant à formuler des propositions spécifiques sur les mesures tant nationales qu'internationales qui pourraient permettre d'y parvenir.

Investissement : renforcer la coopération internationale

Les problèmes que pose entre gouvernements — ou entre gouvernements et investisseurs étrangers — l'investissement international sont importants du point de vue économique, et politiquement délicats. Dans la recherche de solutions dans ce domaine fort complexe, l'OCDE a eu un rôle initiateur. Dès 1961, les pays Membres ont adopté le Code de la libération des mouvements de capitaux, selon lequel doivent être progressivement supprimées les restrictions qui limitent les mouvements de capitaux entre les pays. En 1976, ils ont publié conjointement une Déclaration sur l'investissement international et les entreprises multinationales.

Objet de ces instruments juridiques : améliorer le climat de l'investissement, encourager les entreprises multinationales à contribuer au progrès économique et social, réduire au minimum les problèmes que peuvent susciter leurs activités. Ces accords ont récemment été renforcés et modifiés pour répondre à de nouvelles questions soulevées par l'investissement étranger.

Le Code de la libération des mouvements de capitaux

En premier lieu, il est à noter que tous les pays Membres ont maintenant souscrit à l'engagement résultant du code, à savoir la suppression progressive des restrictions aux mouvements internationaux de capitaux, y compris celles qui visent les investissements directs étrangers. Le dernier pays en date est le Canada, qui a fait part

de sa décision lors de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres, en mai 1984.

En second lieu, le code qui, dès l'origine, couvrait les restrictions imposées aux investissements directs étrangers, a été modifié pour englober plusieurs catégories de réglementations, en particulier celles qui concernent les services et qui assujettissent les investisseurs étrangers à des obligations particulières s'ils souhaitent

exercer leurs activités dans un pays donné. Les autorités de tutelle des banques, par exemple, exigent que les succursales ou les filiales de banques étrangères soient agréées. Les réglementations de ce type — que l'on dénomme au sens large réglementations se rapportant au « droit d'établissement » — relèvent désormais du champ d'application du code lorsqu'elles imposent aux investisseurs étrangers des obligations plus strictes qu'aux nationaux. La modification, qui a été entérinée en mai dernier par le Conseil de l'OCDE au niveau ministériel, constitue une étape dans la voie de la libération des échanges internationaux de services : il est, en effet, bien souvent nécessaire de créer une filiale ou une succursale pour apporter efficacement ce genre de services dans le pays considéré. Les pays Membres ont aussi pris l'engagement d'encourager les Etats, les provinces et autres entités comprises dans les limites de leur territoire à adopter une attitude libérale analogue.

La Déclaration de 1976 sur l'investissement international et les entreprises multinationales

Cette déclaration comprend trois parties : *les principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales, le principe du traitement national, un accord relatif aux stimulants et aux obstacles à l'investissement international.* La portée de chacun des textes est accrue par une décision du Conseil de l'OCDE relative aux procédures de notification et de consultation.

Le réexamen de la déclaration par le comité de l'investissement international et des entreprises multinationales de l'OCDE, qui a été approuvé en mai par les ministres, renforce sur plusieurs points cette déclaration et les décisions qui s'y rapportent¹.

Les principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales

Ces principes renferment les recommandations faites par les gouvernements des pays Membres de l'OCDE aux entreprises privées ayant des opérations internationales et représentent ce que les gouvernements attendent pour ce qui est du comportement de ces entreprises. Ils précisent aussi qu'il est souhaitable de faire en sorte que l'on évite de créer des situations où les entreprises multinationales sont soumises par les gouvernements des pays de l'OCDE à des obligations contradictoires.

A ce sujet, l'accord sur les *obligations contradictoires*, qui sont imposées par les gouvernements à des entreprises multinationales, a été renforcé pour permettre de résoudre les problèmes qui se sont posés depuis quelques années dans les cas où la législation du pays dont relève une entreprise multinationale impose à sa filiale une obligation contraire à la législation du pays où celle-ci est implantée. Il est évident que des conflits de ce type peuvent faire

obstacle aux flux de l'investissement international, de la technologie et du savoir-faire et qu'ils nuisent au climat de l'investissement. Les ministres sont convenus que, lorsqu'un pays envisage d'adopter de nouvelles lois susceptibles de donner lieu à des conflits de ce genre (ou d'agir en application de lois existantes), ils auront une attitude de modération et régleront ces conflits au niveau bilatéral, ou les soumettront au comité de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales.

Les principes directeurs ont été modifiés aussi de façon à ce que les entreprises multinationales tiennent plus spécialement compte des *intérêts des consommateurs*.

Le réexamen renforce les principes directeurs en les analysant en fonction des problèmes de *l'ajustement structurel*. Il indique qu'en matière d'emploi, les résultats des entreprises multinationales ont été au moins égaux, et parfois supérieurs à ceux des entreprises nationales : les multinationales n'ont pas davantage recours à la fermeture d'usines, de filiales ou de succursales que des entreprises nationales de même nature. Cependant, ajoute le réexamen, les entreprises multinationales peuvent agir différemment des entreprises nationales, en raison de leur caractère international et du fait que leurs opérations débordent les frontières nationales, ces différences ayant une incidence sur la nature de la prise de décisions. Lorsqu'elles sont prises au siège central, en dehors de la juridiction du pays concerné, les décisions de restructuration peuvent être politiquement délicates. Le réexamen attire l'attention sur l'invitation, formulée dans les principes directeurs de 1976, selon laquelle les entreprises multinationales devraient tenir « dûment compte des objectifs et priorités en matière de progrès économique et social des pays Membres dans lesquels elles opèrent ».

Si les entreprises multinationales souhaitent centraliser la prise de décisions — comme le leur permettent les techniques actuelles — leurs filiales peuvent perdre de leur autonomie et parfois être moins sensibles aux réalités locales. Le réexamen souligne que les entreprises multinationales devraient, en tout état de cause, donner à leurs filiales des ressources et des pouvoirs suffisants pour leur permettre de rester intégrées dans le contexte économique du pays d'accueil.

Le rapport clarifie aussi d'autres questions étroitement liées à celle de l'ajustement structurel. Par exemple, on a parfois soutenu que les syndicats auraient été mal renseignés lorsqu'il s'agissait de décider la fermeture d'installations ou un transfert d'activités. La possibilité pour les syndicats de se rencontrer avec les dirigeants habilités à prendre des décisions a aussi été considérée comme un problème. Sur ces points, des précisions ont été apportées aux recommandations découlant des principes directeurs. Il a été dit par ailleurs que, dans certains cas, le droit des salariés d'être représentés par des syndicats n'a

pas été respecté et que l'on s'est résolu ment efforcé de dissuader les salariés de s'organiser. Le réexamen apporte des précisions sur les principes directeurs qui se rapportent à ces situations et note que l'idée-force de ces principes est que la direction de l'entreprise doit adopter « une attitude positive à l'égard des activités des syndicats et à l'égard des efforts des salariés pour s'organiser ».

Le traitement national

Selon le principe du traitement national, les entreprises sous contrôle étranger établies dans un pays Membre de l'OCDE devraient bénéficier d'un régime non moins favorable que celui appliqué aux entreprises nationales dans les mêmes circonstances. Ce principe s'étend à toutes les activités de ces entreprises et implique, par exemple, qu'une filiale étrangère devrait pouvoir développer ses activités dans des secteurs autres que celui pour lequel elle a été créée à l'origine.

Lors de l'adoption du texte relatif au traitement national, la plupart des pays de l'OCDE ont notifié ce que l'on a appelé des « exceptions » au principe, à savoir les cas dans lesquels ils n'appliqueraient pas le traitement national. Ces exceptions seront désormais examinées périodiquement par

Le réexamen encourage la direction des entreprises pour s'organiser ».



le comité, en vue d'étendre l'application du traitement national à un plus grand nombre de pays de l'OCDE et à un plus grand nombre de cas. Le comité de l'investissement international et des entreprises multinationales a procédé cette année à un examen complet de ces exceptions, afin d'y introduire plus de transparence². La plupart des mesures dont il est question dans cette étude relèvent de trois catégories.

• *Investissements effectués par des entreprises sous contrôle étranger déjà établies dans le pays considéré.* La plupart des pays Membres maintiennent des exceptions dans ce domaine. Les transports aériens et maritimes, les ressources minières et naturelles, la banque, les assurances, la radio-diffusion et l'édition sont les secteurs dans lesquels les discriminations sont les plus fréquentes. Dans environ la moitié des pays Membres, il faut une autorisation préalable pour procéder à de nouveaux investissements dans ces secteurs, y compris pour prendre le contrôle d'entreprises existantes.

• *Marchés publics et achats gouvernementaux.* C'est le secteur dans lequel les exceptions au principe du traitement national soulèvent le plus de problèmes ; une quinzaine de pays Membres ont notifié des inégalités de traitement, concernant le plus souvent les achats destinés à la défense nationale ou s'y rattachant. De

plus, des pratiques de caractère discrétionnaire et des procédures d'octroi des marchés publics connues des seuls initiés font qu'il est souvent difficile pour des entreprises étrangères de soutenir la concurrence des entreprises nationales et renforcent leur impression d'être l'objet d'une discrimination.

• *Aides et subventions publiques.* Des aides publiques, financières ou autres, peuvent être accordées aux entreprises au titre d'une politique de régulation de la demande, de l'emploi, d'une politique industrielle, ou encore d'une politique en faveur de la R-D ou du développement régional. Quinze pays Membres ont notifié des mesures discriminatoires — par exemple, en matière d'aide au tourisme — et un régime préférentiel accordé aux compagnies nationales pétrolières et gazières (ce dernier étant l'un des plus gênants pour les entreprises). Les crédits pour des installations et du matériel nouveaux, ainsi que les subventions à la R-D peuvent aussi, lorsqu'ils sont accordés de manière discriminatoire, avoir une incidence économique importante. Les aides et subventions consenties par un État en tant qu'actionnaire d'entreprises publiques ne sont pas, en général, considérées comme couvertes par les dispositions du texte de l'OCDE sur le traitement national. Or, les relations financières entre l'État et des entreprises à

capitaux publics faisant partie du secteur concurrentiel ne sont pas toujours très transparentes, ce qui peut faire craindre une éventuelle discrimination. Parmi les autres domaines dans lesquels existent des discriminations, mais qui ont apparemment une moindre incidence : la fiscalité et l'accès au crédit bancaire et aux marchés des capitaux locaux.

Les stimulants et obstacles à l'investissement

Cet accord stipule que les pays Membres devront tenir dûment compte des intérêts des autres pays lorsqu'ils prennent des mesures qui constituent des stimulants ou des obstacles pour les investisseurs internationaux.

Le réexamen de 1984 renforce ces dispositions en élargissant le champ des procédures de consultation. Auparavant, ces consultations ne concernaient que les mesures visant spécifiquement l'investissement international. Désormais, elles touchent toutes les mesures, qu'elles aient été ou non prises à dessein, qui peuvent affecter l'investissement international. Si, par exemple, les pays d'accueil sont trop exigeants en ce qui concerne le nombre d'emplois que doivent créer les investisseurs étrangers, le contenu local ou le pourcentage de la production qui doit être exporté et si, ce faisant, ils lèsent les intérêts d'un autre pays Membre, ce dernier peut saisir de la question le comité de l'OCDE de l'investissement international et des entreprises multinationales, et cela même si ces obligations sont également applicables aux entreprises nationales.

Orientations nouvelles

Les investissements directs étrangers dans les pays en développement seront au premier plan des travaux futurs du comité de l'OCDE. A ce sujet, un vaste programme de travail a été proposé dans le réexamen de 1984 et accepté par les ministres. Il comprend, notamment, une analyse de l'évolution de ces investissements, de leurs causes ainsi que de leurs effets sur les économies des pays d'origine et des pays d'accueil. En outre, on recherchera les moyens propres à favoriser les échanges de vue entre les parties intéressées et les spécialistes, de pays Membres de l'OCDE comme de pays tiers, sur des questions d'intérêt commun concernant les investissements. Objectif : trouver des solutions positives, équilibrées et mutuellement acceptables, de nature à stimuler les flux d'investissements directs vers les pays en développement, et ainsi faciliter la contribution de ces investissements au développement économique.

(1) Ce rapport a été publié sous le titre *Investissement international et entreprises multinationales*, le réexamen de 1984 de la Déclaration et des Décisions de 1976.

(2) Cet examen sera compris dans un rapport qui doit être prochainement publié sous le titre *Le traitement national*. Un résumé se trouve dans le réexamen de 1984 de la Déclaration.

à adopter une « attitude positive à l'égard des activités des syndicats et à l'égard des efforts des salariés



La politique de la concurrence – un moyen de lutter contre le protectionnisme ?

La politique de la concurrence cherche à assurer, par le biais de marchés ouverts et compétitifs, l'allocation optimale des ressources. Elle vise par conséquent à éliminer ou à limiter des pratiques anticoncurrentielles, parmi lesquelles les obstacles à l'entrée d'entreprises étrangères sur les marchés nationaux. De cette façon, elle a, depuis la dernière guerre, joué un rôle majeur dans le développement d'un système d'échanges internationaux ouverts et dynamique.

Or ce système est depuis quelques années menacé par l'utilisation de plus en plus répandue d'« échanges dirigés » et d'autres formes de protectionnisme. De telles mesures, qui freinent ou empêchent les importations, peuvent aussi atténuer la concurrence sur des marchés nationaux ou y porter préjudice ; de ce fait, elles préoccupent les autorités de la concurrence. L'étude que vient d'achever sur ce sujet le comité d'experts sur les pratiques commerciales restrictives de l'OCDE a deux objectifs : améliorer la compréhension de l'interaction entre la politique de la concurrence et la politique commerciale ; examiner comment des politiques de la concurrence efficaces peuvent être un moyen de résister à l'introduction de mesures protectionnistes¹.

La situation est analysée de deux points de vue différents. Tout d'abord, les pratiques des entreprises qui ont des implications pour la concurrence et les échanges internationaux : ententes à l'exportation et à l'importation et autres formes de limitations des importations, sociétés de commerce, restrictions des transferts de technologie et arrangements au sein des entreprises multinationales, par exemple. La participation des gouvernements aux activités commerciales – achats publics, entreprises publiques et réglementation notamment – fait partie de cette analyse qui soulève principalement les questions suivantes. Dans quelle mesure les pratiques des entreprises se substituent-elles aux barrières commerciales ? Quels sont les liens entre de telles pratiques et les politiques commerciales menées par les gouvernements ? Sont-elles une réaction à des restrictions commerciales imposées par ces derniers ? Sont-elles tolérées, encouragées ou même rendues obligatoires par telle mesure gouvernementale ? Le droit de la concurrence s'applique-t-il à de telles pratiques et, si c'est le cas, y a-t-il des problèmes spécifiques d'application dans ce domaine ?

Deuxièmement, l'étude examine l'impact des politiques commerciales menées par les gouvernements sur la concurrence aux niveaux national et international, y compris les contrôles à l'exportation, les politiques d'encouragement des exportations et des restrictions quantitatives. Les lois spécifiques sur les pratiques commerciales déloyales, par exemple les mesures antidumping et les droits compensateurs,

sont également analysées dans la perspective de la politique de la concurrence.

Enfin, le rapport étudie quelques-uns des problèmes qui se posent du fait de l'interaction entre les pratiques des entreprises au niveau international et les politiques commerciales gouvernementales, ainsi que les procédures de coopération et de consultation qui existent entre les autorités chargées respectivement de la politique de la concurrence et de la politique commerciale, tant au niveau national qu'international.

Pratiques des entreprises qui affectent les échanges internationaux

Ententes à l'exportation et arrangements similaires

Entre les deux guerres, les ententes à l'exportation ont été l'un des principaux véhicules du commerce international, touchant, juste avant la seconde guerre mondiale, de 30 à 50 % des échanges mondiaux. Ces ententes permettaient aux producteurs et aux fabricants de différents pays de se répartir les marchés mondiaux. En s'unissant, les entreprises ont pu acquérir une puissance économique collective, et de ce fait écarter les concurrents de leurs marchés et contrôler les prix, la production et les ventes. Après la guerre, à mesure que les pays de l'OCDE étaient de plus en plus nombreux à adopter des lois sur la concurrence et que les États-Unis engageaient de nombreuses actions contre

ces pratiques, la plupart des ententes internationales ont été démantelées.

Cependant, soucieux de renforcer et d'accroître leurs exportations, de nombreux pays ont autorisé leurs entreprises à conclure des arrangements de coopération dans le domaine des échanges internationaux pour leur permettre de réaliser des économies d'échelle et de répartir les dépenses en capital à haut risque. Tous les arrangements de coopération ne sont pas considérés comme étant des cartels à l'exportation mais seulement ceux qui essaient de limiter la concurrence par un comportement type cartel. De fait, s'ils permettent à de petites entreprises de participer aux échanges, ces arrangements entre firmes exportatrices peuvent intensifier la concurrence sur les marchés extérieurs, et, en général, ils échappent dans le pays exportateur aux lois de la concurrence pour autant qu'ils n'affectent pas les marchés intérieurs.

Or, si de telles ententes peuvent faire partie de la politique d'encouragement des exportations d'un pays, elles risquent en même temps d'être attaquées (et cela s'est effectivement produit) en application du droit de la concurrence en vigueur dans le pays Membre vers lequel vont les exportations en question ; cela reflète le souci de la part du pays importateur de voir de tels arrangements avoir des effets perturbateurs sur les échanges et limiter la concurrence. Il y a donc risque de conflit entre la

1. Politiques de la concurrence et des échanges : interactions, à paraître à l'automne.

politique commerciale du pays qui encourage ou autorise les ententes à l'exportation et les lois que ses partenaires commerciaux appliquent en matière de concurrence. A l'heure actuelle, l'Allemagne, les États-Unis, le Japon et le Royaume-Uni exigent ou prévoient la notification des ententes à l'exportation aux autorités chargées de la concurrence. Le rapport de l'OCDE suggère que les gouvernements qui ne l'ont pas déjà fait devraient envisager de rendre obligatoire la notification de ces ententes aux autorités chargées de la concurrence. D'autre part, on devrait rendre les entreprises, qui ont conclu des cartels bénéficiant de dérogations, conscientes que leur comportement peut malgré tout enfreindre les lois d'autres pays. Les gouvernements des pays où les ententes sont conclues devraient par ailleurs être prêts à coopérer, dans la mesure où leurs lois l'autorisent, avec les autorités chargées de la concurrence dans les pays lésés pour analyser les effets éventuellement anticoncurrentiels de tels arrangements.

Ententes à l'importation

Les ententes à l'importation sont des arrangements entre firmes d'un pays conclus dans le but de coordonner les importations d'un bien ou d'un service vers ce pays. Dans certains cas, la coopération entre importateurs peut permettre aux petites entreprises de se partager les coûts, d'obtenir des rabais et de réaliser des

économies d'échelle, et ce type de coopération ne nuit pas nécessairement à la concurrence. Les ententes à l'importation qui peuvent poser un problème sont celles qui limitent la concurrence en matière d'importations par une concertation sur les prix, les quantités et d'autres conditions d'achat dans le but d'acquiescer et d'exercer une puissance économique, soit lors d'achats de produits à l'étranger, soit lors de la vente de ces produits sur le marché national.

Les membres d'une telle entente seront en mesure de limiter les approvisionnements et de faire monter les prix sur le marché intérieur. Les consommateurs paieront davantage, les pressions concurrentielles s'évanouiront et des producteurs étrangers seront empêchés, par d'autres voies, d'accéder au marché en question. Dans de tels cas, les échanges comme la concurrence peuvent diminuer sur le marché intérieur. De plus, si leur situation de monopole leur permet, les membres d'une entente peuvent abaisser le prix du produit importé en dessous de ce qu'il aurait été sur un marché concurrentiel. De ce fait, le pays exportateur sera lui aussi lésé : il y aura réduction tant des prix que des quantités exportées. De surcroît, les avantages n'iront pas nécessairement aux consommateurs nationaux mais plus vraisemblablement à l'entente elle-même. D'après les renseignements dont on dispose, il semble que les cartels à l'importation ne constituent pas à l'heure actuelle un

grave problème pour ce qui est des produits manufacturés. Par contre, on a des raisons de croire que des ententes de ce type se sont produites dans les secteurs des matières premières. L'interdépendance croissante des marchés des pays développés fait que les conditions pour établir et faire durer une entente à l'importation sont assez rarement réunies ; lorsqu'elles le sont, l'entente a toute chance d'attirer l'attention des autorités de la concurrence du pays importateur.

Ces ententes sont généralement soumises par les autorités de la concurrence au même régime que les autres accords visant à limiter les approvisionnements et à fixer les prix, et elles sont assujetties aux lois de la concurrence. Toutefois, dans certains cas les ententes jugées nécessaires pour contrebalancer ou « compenser » la puissance économique des vendeurs bénéficient d'une dérogation ou sont approuvées, comme au Royaume-Uni, en Allemagne et en Espagne. Même en l'absence de dispositions juridiques expresses, les autorités chargées de la concurrence peuvent faire preuve de souplesse. Ainsi, aux États-Unis, le ministère de la justice a fait savoir, au début des années 70, qu'aucune action ne serait engagée contre les sociétés pétrolières américaines qui traitaient collectivement avec l'OPEP. En 1974, il indiquait cependant qu'en raison de l'évolution de la situation sur le marché pétrolier et des préoccupations que lui causait le comportement de l'industrie pétrolière américaine

L'Observateur de l'OCDE a demandé au président du comité d'experts sur les pratiques commerciales restrictives de l'OCDE, Lawson A.W. Hunter, sous-ministre adjoint (Bureau de la politique de concurrence), Canada, de commenter le rapport qui vient d'être achevé :

« Cette étude reflète la préoccupation de beaucoup de responsables — au sein des gouvernements, dans l'administration et ailleurs — devant la perte de vitesse enregistrée dans la libéralisation des échanges du fait que certains pays adoptent des mécanismes commerciaux, bilatéraux et autres, qui échappent au domaine couvert par le GATT et d'autres accords commerciaux multilatéraux. Non seulement les gouvernements prennent des mesures protectionnistes, mais des accords privés assimilables à des ententes sont également conclus qui peuvent empêcher le mouvement de ressources de s'effectuer efficacement entre les pays.

Les autorités chargées de la concurrence ont l'impression de ne pas jouer un rôle aussi important qu'elles le pourraient contre ces entraves aux échanges à l'échelon international. Elles sont pourtant bien placées pour faire en sorte que les concepts philosophiques sur lesquels s'appuie la liberté des échanges continuent à prévaloir dans un monde protectionniste. Nous espérons donc notamment que nos travaux auront un impact sur les responsables de la politique commerciale.

Notre but est d'avancer vers une économie mondiale ouverte, fondée sur les mêmes principes que la politique de la concurrence pratiquée dans nos pays. A l'échelon national, cette politique agit pour éliminer les obstacles qui empêchent les ressources de s'orienter librement vers les secteurs où leur utilisation sera optimale. Au niveau international, ce sont les mécanismes géopolitiques de la libéralisation des échanges qui facilitent le flux efficace de biens et de services. La politique de la concurrence et la politique commerciale découlent par conséquent des mêmes principes.

Nous souhaiterions tout d'abord aboutir à quelques lignes d'action que l'OCDE pourrait entériner. En facilitant, par exemple, les ententes à l'exportation, nous risquons de nous engager dans une politique du « chacun pour soi » car, même si ces ententes ne réduisent pas la concurrence dans le pays où elles sont constituées, elles risquent de le faire ailleurs. Nous observons avec inquiétude que de fortes pressions s'exercent à l'heure actuelle sur les gouvernements pour qu'ils réduisent les importations. Or freiner les importations veut dire diminuer la concurrence internationale et, par conséquent, pénaliser nos propres consommateurs et risquer de compromettre la structure et la compétitivité d'industries protégées. Ce que nous aimerions, c'est introduire une certaine transparence dans le processus, de façon à faire apparaître clairement le coût — au deuxième et au troisième degrés — des mesures protectionnistes. Nous avons besoin d'une analyse coûts-avantages ; il serait souhaitable qu'elle soit institutionnalisée pour faire partie du processus de prise de décisions dans le domaine des échanges internationaux.

La seconde réaction à l'évolution actuelle se situe sur le plan de l'analyse. Nous souhaiterions examiner certains secteurs, afin de déterminer l'incidence sur la concurrence des autolimitations des exportations et autres restrictions non tarifaires car, ainsi, nous analyserions la concurrence au niveau international comme nous le faisons déjà dans nos pays.

Enfin, les conséquences des lois antidumping et des autres lois contre les pratiques commerciales déloyales sur la concurrence sont préoccupantes. Nous pensons que ces lois peuvent être utilisées comme un dispositif protectionniste et, par conséquent, avoir sur les marchés nationaux certains effets extrêmement préjudiciables dans la mesure où elles risquent de rigidifier des structures anticoncurrentielles. Leur application peut être nuisible aux industries nationales et, cela va sans dire, au système d'échanges internationaux. »



Les sociétés de commerce peuvent élargir les possibilités d'échanges mais, à mesure qu'elles prennent de l'importance, leurs effets sur la concurrence doivent être surveillés. Ci-dessus : les activités des neuf « sogo shosha » japonaises vont bien au-delà de l'achat et de la vente, comme le montrent les intérêts de Mitsui O.S.K. dans les transports maritimes.

vis-à-vis de la concurrence, cette immunité ne leur serait plus garantie.

Le rapport de l'OCDE suggère que le pays importateur, dont les autorités chargées de la concurrence ont été informées par des pays exportateurs de l'existence présumée d'une entente à l'importation, devrait prendre les mesures appropriées pour s'assurer que les membres de l'entente ne sont pas en infraction avec sa propre législation ; il devrait par ailleurs apporter son concours, dans la mesure où sa législation le permet, de façon à réduire le plus possible les effets préjudiciables que l'action de ses importateurs peut avoir pour les échanges internationaux.

Sociétés de commerce

Les sociétés de commerce, qui achètent et vendent des produits mais ne les fabriquent pas, ont pris, depuis quelques années, une importance nouvelle. Leur dimension et leur structure varient, nombre d'entre elles ayant été créées pour canaliser, pour le compte de petites et moyennes entreprises, les importations et les exportations d'un produit donné. Au Japon cependant, quelques sociétés de commerce non spécialisées sont engagées dans de nombreuses branches d'activités et ne se limitent pas à l'achat et à la vente de produits. Les plus connues sont les neuf « sogo shosha » qui emploient plus de 50 000 personnes et opèrent dans le monde entier². Elles interviennent dans toutes les activités commerciales : elles assurent l'accès aux réseaux de distribution, créent des entreprises communes internationales, offrent des services de transports et de financement. Il n'est pas rare que leurs administrateurs siègent aussi au conseil d'administration d'entreprises manufacturières de nature très diverse dont elles détiennent souvent une partie du capital (encore que depuis 1977 des limites aient été imposées à ce genre de participations).

Les sociétés de commerce peuvent élargir les possibilités d'échanges en fournissant des financements, des compétences et des services spécialisés, etc., pour permettre aux firmes exportatrices, en particulier aux petites, d'avoir accès aux marchés d'exportation. Ce faisant elles peuvent stimuler la concurrence. Côté importations, elles peuvent offrir des réseaux efficaces de distribution, faciliter l'accès aux marchés et renforcer ainsi la compétitivité des sociétés étrangères qui assurent ces importations. De plus, elles interviennent dans les échanges compensés. En conséquence, certains pays encouragent la formation de ce type de sociétés, en particulier dans le secteur de l'exportation, comme un moyen de promouvoir les échanges. Les États-Unis ont par exemple adopté une législation qui permet d'accorder aux sociétés de commerce exportatrices une dérogation au droit de la concurrence et facilité l'expansion de leurs assises financières. Ces sociétés semblent aussi jouer un rôle important en Australie, en Autriche, au Canada et en Irlande, notamment pour les échanges de produits agricoles et laitiers ainsi que de matières premières.

Toutefois, à mesure que les sociétés de commerce interviennent de plus en plus dans l'exportation et l'importation des pays Membres, ainsi que dans les échanges portant sur des groupes de produits, les autorités chargées de la concurrence dans les pays de l'OCDE doivent y être attentives. Dans certains cas, en particulier où elles sont de taille suffisante pour acquérir une position dominante sur un marché, ces sociétés peuvent utiliser leur puissance économique de telle façon qu'elles réduisent la concurrence. Côté importations par exemple, une ou plusieurs sociétés de commerce peuvent exercer un contrôle effectif sur les réseaux de distribution et, si elles abusent de leur puissance en exerçant une discrimination à l'encontre des producteurs étrangers, elles peuvent affaiblir la

concurrence et restreindre les échanges. On s'inquiète aussi de la diversification de leurs activités par le cumul des fonctions d'administrateurs et l'acquisition de participations dans d'autres entreprises.

Au Japon, la *Fair Trade Commission* a récemment achevé une étude sur la situation concurrentielle des réseaux japonais de distribution des produits importés et sur le rôle joué à cet égard par les sociétés de commerce. Elle a conclu que les produits importés n'étaient pas traités défavorablement par rapport aux produits nationaux. Elle n'en continuera pas moins à surveiller les activités de ces sociétés pour assurer qu'elles n'enfreignent pas la loi japonaise contre les monopoles. Etant donné la puissance que détiennent les sociétés de commerce sur certains marchés géographiques et certains marchés de produits, les gouvernements devraient, note l'OCDE, suivre de près leur expansion et, si besoin est, faire jouer leur législation relative à la concurrence contre toute pratique anticoncurrentielle à laquelle elles se livreraient.

Autolimitations des exportations

Les autolimitations des exportations sont, depuis quelques années, de plus en plus utilisées pour contrôler ou limiter les importations et protéger les industries nationales de la concurrence étrangère, notamment dans les secteurs de l'acier, de l'automobile, de la chaussure et de l'électronique grand public. Bien qu'elles soient généralement conçues comme un instrument de politique commerciale, leurs effets peuvent ressembler à ceux des cartels à l'exportation ; elles sont par conséquent susceptibles d'intéresser les autorités de la concurrence. Elles peuvent être négociées officiellement entre gouvernements (dans ce cas, on les appelle généralement accords de commercialisation ordonnée) ou conclues entre sociétés privées, avec ou sans parrainage gouvernemental.

L'arrangement de 1981 entre les États-Unis et le Japon, aux termes duquel ce dernier a limité, pendant trois ans, ses exportations d'automobiles vers les États-Unis à 1,68 million d'unités par an, constitue peut-être l'exemple le plus connu d'autolimitation des exportations. Le gouvernement japonais a décidé à titre temporaire de proroger la restriction en 1984. Début 1983, le Japon a décidé, pour la première fois, de modérer les exportations de certains produits à destination du Marché commun en établissant une série de prévisions officielles d'exportations spécifiées vers les pays de la CEE. Pour les magnétoscopes, l'arrangement indique non seulement le nombre d'appareils que le Japon vendra, mais fixe aussi un prix plancher et garantit qu'il y aura pour les fabricants européens un marché pour un nombre spécifié d'appareils. Des arrangements similaires s'appliquent aussi aux

2. Un livre sur ce sujet doit être publié incessamment sous le titre *Les sociétés japonaises de commerce général : de précieux intermédiaires pour le développement économique*.

tubes cathodiques pour la télévision couleur, aux camionnettes commerciales, aux chariots élévateurs, aux motocyclettes de petite cylindrée, aux montres à quartz, au matériel stéréo et aux machines-outils.

Parmi les autres autolimitations des exportations notifiées au comité d'experts sur les pratiques commerciales restrictives de l'OCDE (en réponse à un questionnaire qui constitue une des bases de l'étude) figure un accord de 1982 par lequel les États-Unis demandaient au Canada, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, leurs principaux fournisseurs de viande de bœuf et de veau, d'accepter de limiter leurs exportations, plutôt que de risquer une procédure pouvant aboutir à la fixation de contingents. Les États-Unis ont aussi obtenu une autolimitation des exportations (ou passé des accords de commercialisation ordonnée) concernant les téléviseurs couleur, les chaussures autres qu'en caoutchouc (avec la Corée et Taiwan), les produits en acier au carbone (avec la CEE), le coton (avec l'Égypte), les machines-outils (avec le Japon). Les entreprises britanniques se sont entendues avec des entreprises de pays fournissant par exemple des véhicules, des chaussures, de la coutellerie, de l'électronique grand public et de la vaisselle en vue d'une commercialisation ordonnée.

Un des problèmes que posent les autolimitations est que leur statut est incertain aussi bien vis-à-vis des accords commerciaux internationaux que des lois nationales sur la concurrence. Les exemples que l'on vient de passer en revue montrent que ces limitations sont généralement le résultat de pressions ou de requêtes du pays importateur et que le pays exportateur peut les juger préférables à d'autres obstacles aux échanges, de caractère plus restrictif. Étant donné que les autolimitations sont organisées avec un seul pays qui exporte un produit donné — les autres pays et entreprises qui exportent le même produit n'étant pas affectés — on peut dire qu'elles sont, en général, appliquées sur une base sélective, voire discriminatoire. Bien que les autolimitations puissent avoir des effets comparables à ceux des ententes, elles sont souvent à l'abri des lois sur les pratiques commerciales restrictives — soit parce qu'elles échappent au champ couvert par ces lois, soit parce qu'elles sont encouragées, imposées ou directement mises en œuvre par les gouvernements. C'est pourquoi les autolimitations se sont multipliées et ont posé des problèmes délicats aux autorités responsables de la politique commerciale et de la politique de la concurrence. En affaiblissant les pressions de la concurrence sur les producteurs nationaux, elles peuvent coûter cher tant aux consommateurs qu'à l'économie du pays importateur. Elles peuvent avoir aussi des effets préjudiciables sur les pays qui ne sont pas parties à l'accord.

Pourtant, la Finlande et, dans certaines circonstances, le Royaume-Uni, sont les seuls pays de l'OCDE à exiger que les autolimitations des exportations soient notifiées aux autorités chargées de la con-

currence. Le comité d'experts sur les pratiques commerciales restrictives de l'OCDE estime que la notification des autolimitations décidées par le secteur privé faciliterait l'application, à ces arrangements, du droit de la concurrence. Le comité suggère par ailleurs qu'il faut non seulement accroître la transparence de ces limitations, mais encore surveiller leurs effets. Les soumettre, au niveau international, à une surveillance et à un contrôle serait une première étape tendant à rendre leur usage compatible avec un système d'échanges internationaux efficace.

Échanges compensés

Les échanges compensés, opérations dans lesquelles le vendeur est tenu d'accepter des biens ou des services en paiement de biens exportés, sont apparus dans le commerce est-ouest au cours des années 70 et, plus récemment, dans les échanges avec les pays en développement³. Peu transparentes, ces opérations peuvent masquer des subventions à l'exportation, des ventes à des prix dumping et des conditions financières plus favorables que celles qu'autorisent les règles commerciales multilatérales. Les échanges compensés ont renforcé le rôle des sociétés de négoce qui offrent leurs services aux petits exportateurs auxquels manque l'expérience nécessaire pour commercialiser les produits faisant l'objet de la contrepartie. C'est parce qu'ils sont fondés plus sur la réciprocité que sur le prix et la qualité, et qu'ils ferment des marchés à la concurrence — surtout lorsqu'il s'agit d'arrangements à long terme qui exigent un échange de quantités fixes de marchandises sans qu'il soit fait référence au prix — que les échanges compensés constituent, note le rapport, une menace pour le système d'échanges multilatéral ouvert.

Les pays Membres n'ont pas adopté, en matière de concurrence, des lois visant expressément les échanges compensés, mais dans leurs réponses au questionnaire de l'OCDE, les gouvernements ont fait savoir que ces échanges seraient en principe soumis aux lois de la concurrence — il n'y a pas lieu, en effet, de les distinguer des autres pratiques commerciales. Jusqu'à présent, aucune action à leur sujet n'a été engagée par les autorités chargées de l'application de ces lois. Les produits qui font l'objet d'échanges compensés peuvent aussi être examinés dans le cadre des lois antidumping et autres dispositions visant le commerce déloyal. L'étude de l'OCDE conclut qu'en raison des effets préjudiciables qu'ils peuvent avoir sur les échanges et la concurrence, de l'incertitude de leur statut et de leur rôle croissant, ces accords devraient être surveillés et qu'il faudrait avant tout en accroître la transparence.

Entreprises multinationales et accords internes

Le commerce intragroupe entre sociétés-mères et filiales d'entreprises multinationales représente désormais une part

substantielle des échanges internationaux : près de 40 % des importations totales pour les États-Unis, y compris les opérations réalisées entre les filiales américaines de sociétés multinationales à capitaux étrangers et leurs sociétés-mères (selon une publication récente des Nations unies) et 30 % pour le Royaume-Uni. Un tiers de la totalité des exportations de sociétés-mères pourrait consister en ventes réalisées à l'intérieur du groupe. Étant donné l'ampleur de ce type d'échanges, les arrangements dont ils résultent ne peuvent être négligés par les responsables de l'action gouvernementale, car ils peuvent aller à l'encontre de la politique des pays d'accueil et affecter les courants d'échanges. Le rapport examine en particulier la répartition interne des marchés et de la production, les prix de transfert et les subventions croisées.

• Répartition interne des marchés et de la production

Les multinationales opèrent souvent par l'intermédiaire de filiales ou sociétés affiliées qui sont des entités juridiquement distinctes, dont la société-mère ne détient parfois qu'un pourcentage. Les multinationales peuvent conclure avec ces filiales ou sociétés affiliées des arrangements internes limitant la gamme des produits que celles-ci peuvent fabriquer ou le marché qu'elles peuvent approvisionner. Ce résultat peut être obtenu, soit directement en imposant des restrictions à l'exportation ou à la production, ou à l'octroi des licences de brevets et des concessions de marques, soit indirectement en imposant des clauses et des conditions restrictives de livraison ou en pratiquant des politiques d'achats restrictives (notamment l'obligation d'acheter à la société-mère les matières premières essentielles ou les produits semi-finis).

Cette répartition des tâches peut être nécessaire pour accroître au maximum les résultats du groupe dans son ensemble, mais elle peut préoccuper tant les pays d'accueil que les pays d'origine, particulièrement là où les multinationales détiennent une part du marché suffisante pour exercer une influence significative sur les flux commerciaux. Une étude effectuée récemment par *Statistiques Canada* montre que, dans presque tous les secteurs de l'économie canadienne, les entreprises à capitaux étrangers sont bien davantage tributaires des importations que ne le sont les entreprises nationales correspondantes. D'autres pays d'accueil ont fait observer que les restrictions à l'exportation imposées par des sociétés-mères à leurs filiales peuvent contrecarrer leur politique d'encouragement des exportations.

Certains pays d'accueil ont jugé nécessaire d'imposer des obligations concernant l'exportation ou l'usage de composants

3. L'OCDE englobe dans les échanges compensés :

- le troc, les contre-achats et leurs variantes
- les accords de rachat et les formules d'échanges de produits au titre d'accords de coopération industrielle
- les opérations « switch » et celles qui sont liées à des ventes de matériel militaire.

d'origine nationale aux entreprises sous contrôle étranger, afin de compenser des restrictions imposées à l'intérieur du groupe, mais, si elles sont systématiques, ces obligations risquent à leur tour de fausser les échanges et la concurrence, et de décourager les investissements.

• *Prix de transfert et subventions croisées*

Les prix pratiqués pour les transferts à l'intérieur d'un groupe peuvent être très différents de ceux qui auraient été convenus entre des parties indépendantes (prix dits de « pleine concurrence ») ; quant aux recettes des ventes, elles peuvent être transférées d'une ligne de produits ou d'une zone géographique à une autre (subventions croisées). Ces pratiques sont des opérations normales pour les sociétés dont les activités ont des niveaux et des cycles de rentabilité différents. Toutefois, les deux techniques peuvent être utilisées de façon abusive bien que les possibilités d'abus puissent être sensiblement limitées par la surveillance que les autorités, tant fiscales que douanières ou chargées du contrôle des changes, exercent sur les prix de transfert pratiqués.

Les facteurs échappant au contrôle des entreprises multinationales — par exemple les différences de coûts entre pays — peuvent aussi conduire à des écarts de prix qu'il convient de distinguer des différences de coûts et de prix résultant de pratiques abusives. Une décision récente prise par les autorités françaises chargées de la concurrence donne un exemple de ce type d'abus. Pour limiter l'accès au marché de ses concurrents, un groupe multinational de produits pharmaceutiques, détenant une position dominante sur le marché, vendait à des prix peu élevés les produits fabriqués par une filiale, ces prix étant compensés, au moins en partie, par les prix artificiellement élevés pratiqués pour des produits plus ou moins identiques vendus, par une autre filiale du même groupe, à une catégorie différente de clients.

Dans la plupart des pays Membres de l'OCDE, les pratiques internes d'un groupe ne sont pas considérées comme préjudiciables en elles-mêmes, à moins qu'elles n'aboutissent à un abus de position dominante affectant la concurrence avec les entreprises autres qu'affiliées. On s'est accordé à reconnaître que le fait d'exiger qu'une concurrence s'exerce entre les entités qui composent une seule et même entreprise pouvait décourager la croissance interne et diminuer l'efficacité des entreprises multinationales, sans compter les difficultés qu'éprouveraient les autorités chargées de la concurrence à faire respecter de telles dispositions. En conséquence, pour s'opposer à une répartition interne des marchés et à la pratique de fixation interne des prix au sein d'une entreprise multinationale, on invoquera plus vraisemblablement, comme dans le cas d'un groupe national, un abus de position dominante si les entreprises en cause détiennent une puissance économique suffisante pour justifier une telle

action. L'application de la législation nationale aux pratiques auxquelles ont recours les multinationales à l'intérieur de leur groupe présente toutefois plusieurs difficultés : détermination de la charge de la preuve, recherche de documents et autres éléments de preuves qui se trouvent à l'étranger, exercice de la compétence juridique sur des sociétés ou des personnes physiques étrangères. Par ailleurs, il peut être difficile d'exécuter les décisions enjoignant à l'entreprise étrangère de modifier son comportement ou ses structures et il peut en résulter des problèmes d'exécution et des litiges touchant à la souveraineté nationale.

Pouvoirs publics : activités commerciales et réglementation

La participation des pouvoirs publics aux activités commerciales a des conséquences importantes pour la concurrence sur les marchés nationaux ainsi que pour les échanges internationaux. Cette participation peut prendre plusieurs formes : achats publics, entreprises publiques, réglementation gouvernementale de certains secteurs de l'économie. Dans chacun de ces domaines, la question se pose de savoir si l'activité gouvernementale a pour résultat d'exercer une discrimination à l'encontre d'entreprises étrangères ou d'accorder à des firmes nationales des avantages concurrentiels non justifiés. Si l'activité commerciale des gouvernements est en général soumise aux lois de la concurrence, il est souvent difficile d'y appliquer ces lois.

Les secteurs réglementés sont ceux où l'on a jugé souhaitable, pour des raisons d'ordre social, que les gouvernements fixent des conditions en matière de prix et de production plutôt que s'appuyer sur les forces du marché. Les efforts faits pour appliquer le droit de la concurrence aux secteurs réglementés ont, de l'avis de plusieurs pays, été profitables. Toutefois, la déréglementation peut poser des problèmes lorsque les échanges ont lieu avec des pays où la réglementation demeure la règle. Pour améliorer cet état de choses, une coopération s'impose entre les autorités gouvernementales, notamment celles dont relève la politique de la concurrence.

Politiques commerciales qui affectent la concurrence

L'étude examine également, sur une base plus générale, l'autre côté de la médaille — les effets des politiques commerciales menées par les pouvoirs publics sur la concurrence tant nationale qu'internationale. Ces effets peuvent être significatifs : lorsque les mesures commerciales limitent les effets bénéfiques qu'ont, pour la concurrence sur les marchés, les échanges internationaux du point de vue des prix, de la qualité et des incitations à mettre au point des produits et des procédés de fabrication nouveaux, elles intéressent directement les autorités chargées

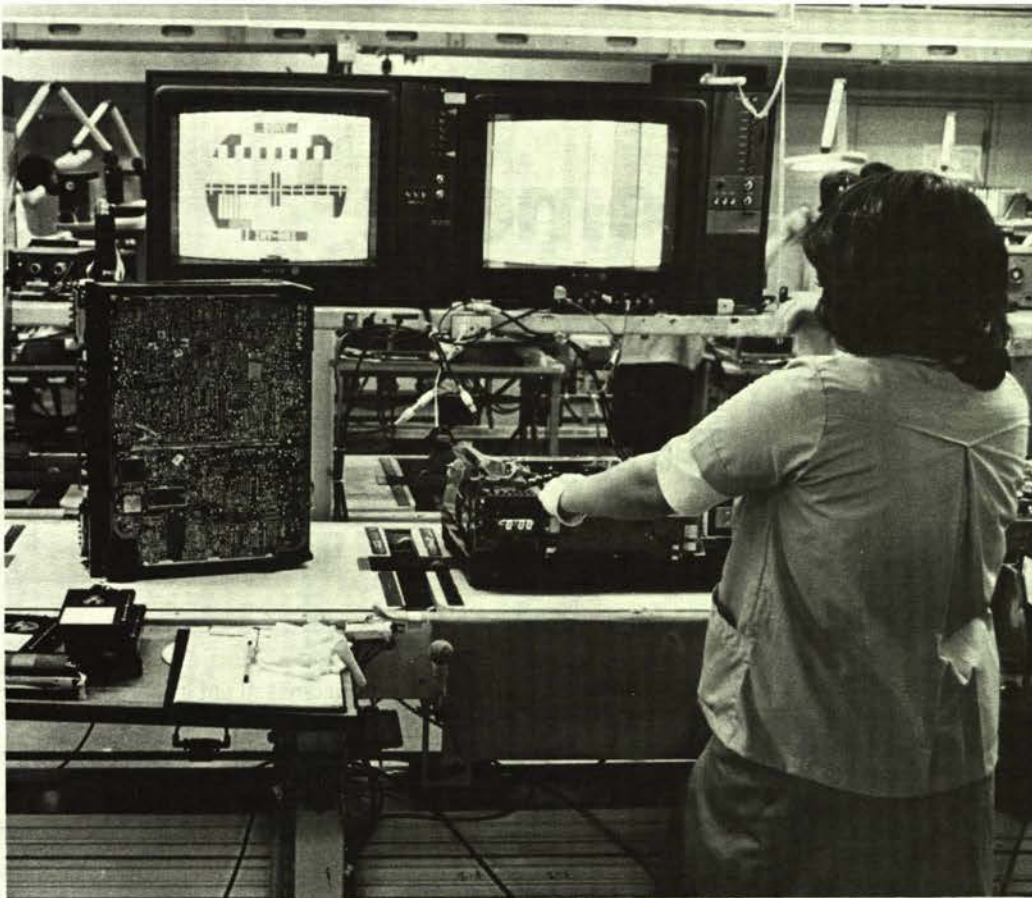
de la concurrence. Dans certains cas, les mesures commerciales restrictives peuvent favoriser une concertation accrue entre les entreprises présentes sur un marché. A long terme, les dispositions visant à soustraire un secteur aux effets stimulants d'une concurrence effective, peuvent rendre ces branches moins aptes à innover, à se développer sur le plan national et à soutenir la concurrence internationale, même si l'objectif déclaré est de leur donner le temps de s'adapter et de devenir plus compétitives.

Obstacles non tarifaires

Le protectionnisme a, ces dernières années, de plus en plus pris la forme d'obstacles non tarifaires aux échanges : accords de commercialisation ordonnée et autolimitations des exportations, autres limitations quantitatives et subventions à l'exportation par exemple. L'utilisation croissante de ce type de mesures soulève plusieurs préoccupations spécifiques pour les autorités chargées de la concurrence, car leurs effets sur les marchés diffèrent de ceux des limitations plus classiques, les droits de douane par exemple. Tandis que ces derniers affectent seulement le prix auquel un importateur peut vendre ses produits, les restrictions quantitatives fixent des limites absolues à la quantité qui peut être importée et peuvent ainsi exercer un effet plus restrictif sur la concurrence. Par exemple, dans un secteur où il n'y a qu'un seul producteur national, la concurrence étrangère ou le potentiel d'importation empêchent ce producteur de fixer un prix de monopole. Avec une politique de type tarifaire, le producteur national peut augmenter son prix mais seulement d'un montant équivalant à l'augmentation entraînée par le droit appliqué au produit importé. Par contre, lorsqu'il y a une restriction quantitative, le producteur national peut, une fois la limite à l'importation atteinte, augmenter les prix encore plus, sans être freiné par la concurrence étrangère.

Autre problème : les recettes engendrées par les différents types de restrictions aux échanges ne se répartissent pas de la même façon. Avec les politiques tarifaires ou équivalentes ou même des contingents attribués par des licences vendues par le pays sur le marché importateur, les recettes supplémentaires créées reviennent au gouvernement qui a adopté la mesure. De l'autre côté, pour ce qui est des obstacles non tarifaires qui ressemblent à des cartels, autolimitations ou accords de commercialisation ordonnée, par exemple, les recettes supplémentaires reviennent souvent au gouvernement ou aux entreprises du pays exportateur.

Vu l'effet potentiellement négatif des mesures de restriction des échanges sur la concurrence, et donc pour le consommateur, le rapport recommande que, lorsqu'ils envisagent une mesure commerciale, les responsables effectuent une évaluation aussi systématique et complète que possible des conséquences probables de cette mesure, y compris les effets sur la structure



Les autolimitations des exportations sont de plus en plus utilisées pour contrôler ou limiter les exportations de produits les plus variés, dont les téléviseurs et les vidéoscopes.

de la concurrence intérieure et ceux, à long terme, sur l'adaptation structurelle du secteur touché. Le rapport établit une liste indicative susceptible de contribuer à cette évaluation et d'améliorer la prise de décision avant l'adoption de mesures commerciales⁴.

Lois sur les pratiques commerciales déloyales

La législation contre les pratiques commerciales déloyales et la politique de la concurrence ont l'une et l'autre pour objectif de supprimer les distorsions créées artificiellement sur les marchés. Mais elles présentent aussi des différences quant aux intérêts qu'elles cherchent à protéger et aux normes appliquées pour régler le comportement commercial. La conséquence peut en être que certaines actions engagées en application des lois relatives aux pratiques commerciales déloyales peuvent, en dressant des obstacles devant les concurrents étrangers, limiter la concurrence sur les marchés nationaux.

La politique de la concurrence tend principalement à protéger la *concurrence*, non les *concurrents*. Son objectif n'est pas de protéger les concurrents inefficaces contre les prix plus bas obtenus grâce à l'efficacité, aux économies d'échelle, à l'utilisation d'une main-d'œuvre bon marché, ou à des compétences techniques, dès lors que cet avantage est obtenu de manière loyale. De même, dans la plupart des pays, la politique de la concurrence n'autorise pas les entreprises frappées par la récession, le rétrécissement des marchés ou l'obsolescence technique à s'affranchir des principes de la concurrence.

Quant aux lois sur les pratiques commer-

ciales déloyales, elles visent à protéger une industrie nationale contre les pressions exercées par les importations qui causent un préjudice aux concurrents nationaux. Le problème fondamental que pose l'application de ces lois est donc celui de la légitimité ou de l'illégitimité des divers avantages concurrentiels dont jouissent les producteurs étrangers et celui du préjudice qui en résulte pour l'industrie nationale. Ces lois ne s'occupent ni des effets sur la concurrence, ni des conséquences finales sur le consommateur.

Ainsi, lorsqu'on met en œuvre des lois relatives au dumping et aux droits compensateurs, on applique à l'égard des pratiques de fixation des prix à l'importation des normes différentes de celles qui seraient appliquées si ces pratiques étaient examinées au regard des lois de la concurrence et, dans certains cas, des actions sont engagées en vertu des lois sur le commerce contre un comportement qui est autorisé par les lois de la concurrence. Résultat : certaines de ces actions peuvent réduire la concurrence sur les marchés nationaux, notamment lorsque le degré de concentration de l'industrie y est déjà élevé par éviction d'entreprises étrangères.

Le rapport propose de veiller à ce que les entreprises qui cherchent à limiter la concurrence étrangère n'abusent pas des procédures destinées à lutter contre le commerce déloyal. Il recommande par ailleurs que l'on élabore un consensus sur la question de savoir dans quelle mesure les responsables de la politique gouvernementale et les autorités chargées de son application devraient tenir compte des effets, sur la concurrence au niveau national, d'actions prises dans le cadre de lois sur les pratiques commerciales déloyales.

Formulation et application des politiques

Dernière source de friction dans les relations commerciales aux niveaux national et international : les problèmes pratiques que posent la formulation et l'application des politiques de la concurrence et des échanges. Des conflits de compétence dans ce domaine ont entraîné au cours de la dernière décennie des difficultés entre partenaires commerciaux. L'internationalisation croissante a soulevé des questions quant à savoir quelles lois s'appliquent à telle transaction particulière. Si tous les pays appliquent leur propre loi de la concurrence aux transactions qui ont lieu sur leur propre territoire, beaucoup les appliquent aussi à celles qui se passent à l'étranger et qui ont des conséquences significatives sur leur marché. Ces différences dans le champ couvert par les lois nationales sur la concurrence peuvent créer, outre des conflits entre partenaires commerciaux, des incertitudes au niveau de la gestion des entreprises.

En plus, les pays n'appliquent pas, en règle générale, leurs lois sur la concurrence aux activités purement exportatrices des entreprises nationales. Ainsi pour encourager les exportations, ils peuvent inciter les entreprises à s'engager dans des pratiques restrictives, ou les autoriser à le faire, même si un tel comportement peut violer les lois de la concurrence sur le marché d'importation. Cela aussi peut se révéler nuisible aux relations commerciales.

Au niveau national, une coopération améliorée entre responsables des échanges et de la concurrence pourrait renforcer la résistance contre des mesures protectionnistes. Si des dispositifs formels ou — plus fréquemment — officieux, permettent, dans la plupart des pays, de recueillir l'avis des autorités chargées de la concurrence sur les mesures de politique commerciale, ils sont en général d'une efficacité limitée pour faire valoir les critères de la concurrence. Le rapport de l'OCDE souligne que cette situation pourrait être considérablement améliorée si les responsables entreprenaient, avec les autorités de la concurrence, les analyses recommandées des effets probables de mesures commerciales envisagées. Il ne préconise pas tant un appareil institutionnel unique, ou des arrangements de coordination entre politiques commerciales et de la concurrence que l'établissement de contacts informels, mais réguliers, la création de comités interministériels permanents ou l'organisation d'auditions publiques. Il recommande aussi aux autorités chargées de la concurrence d'être sensibles aux réalités et à l'évolution des échanges mondiaux, et à l'internationalisation croissante des marchés.

4. Il s'agit d'un cadre d'analyse similaire à celui préconisé pour évaluer les effets des mesures de politique commerciale sur les consommateurs ; voir L'Observateur de l'OCDE, n° 129, juillet 1984. Le présent rapport s'y réfère pour analyser les divers types de mesures protectionnistes.

Un environnement propice à l'industrialisation à l'échelle mondiale

par Emile van Lennep,
Secrétaire général de l'OCDE¹

Les trois dernières décennies ont été marquées par une transformation spectaculaire de l'économie internationale, provoquée par l'évolution des structures de la production industrielle et des échanges, et par l'apparition de nouveaux partenaires importants. Le rôle accru qu'ont joué de nombreux pays en développement à cet égard est, d'un point de vue historique, remarquable et a de profondes conséquences pour l'évolution des relations Nord-Sud. Il prouve aussi que l'on a eu tort de craindre que ces pays ne parviendraient pas à devenir des participants à part entière dans l'activité industrielle globale. Cette extension du rôle des pays en développement est une évolution positive, tant pour ces derniers que pour les pays industrialisés. Elle a accru les possibilités d'investissement et de commerce ; elle a apporté des avantages tangibles aux consommateurs ; enfin, et bien que ce soit là un phénomène moins reconnu, elle a contribué de façon positive à la croissance de l'emploi dans le monde en développement et dans les pays développés. Ce n'est nullement déprécier ces aspects positifs que de reconnaître que les progrès de l'industrialisation des pays en développement et l'expansion de leurs échanges de produits industriels rendent encore plus nécessaire la poursuite d'importants efforts d'ajustement dans les pays avancés.

Le processus d'industrialisation des pays en développement a certes été freiné par la récente récession internationale et par les graves problèmes d'endettement de certains de ces pays. Mais ce serait une grave erreur, pour eux, que de réagir à ce ralentissement en se repliant sur eux-mêmes et en se retirant dans l'isolationnisme. Cela reviendrait en effet à nier deux constatations très importantes : premièrement, comme on a pu le voir au cours des dernières décennies, le système multilatéral ouvert recèle un énorme potentiel d'avantages réciproques pour tous les participants, anciens et nouveaux ; deuxièmement, les pays qui ont adopté des stratégies ouvertes sur l'extérieur ont beaucoup mieux supporté les turbulences de la situation internationale que nombre d'autres

pays où l'affectation des ressources était davantage tournée vers l'intérieur. Cela tient dans une large mesure au fait que, pour soutenir avec succès la concurrence internationale, les économies doivent faire preuve de vigueur et de capacité d'adaptation, et que les forces du marché doivent pouvoir s'exercer plus librement.

La détermination des pays développés et en développement de reprendre une partie du terrain perdu sur le plan de la croissance économique et des possibilités commerciales internationales devrait se raffermir à mesure que la reprise se poursuivra. Celle-ci est déjà bien engagée dans la zone OCDE ; parallèlement, les échanges mondiaux ont progressé. En particulier, les importations de la zone OCDE en provenance des pays en développement se sont fortement accrues l'an passé. L'un des facteurs importants qui ont permis le redressement actuel de la production et des échanges est la modération de l'inflation, et, heureusement, l'on ne prévoit pas de réaccélération sensible de la hausse des prix dans l'ensemble de la zone OCDE l'année prochaine.

En présentant cette vision relativement optimiste de l'évolution de la situation économique, je ne prétends pas que tous les problèmes ont été résolus. Le niveau élevé des taux d'intérêt réels et l'ampleur des déséquilibres financiers représentent une menace pour les relations financières internationales ; le manque de flexibilité de beaucoup de nos économies risque de compromettre la durabilité de la reprise. A échéance un peu plus lointaine, si la reprise est aujourd'hui une réalité, nous ne pouvons pas encore affirmer que les conditions nécessaires à une expansion économique durable à moyen terme dans la zone OCDE sont réunies. Il est probable que, au cours des quatre ou cinq années à venir, les taux de croissance dépasseront les résultats médiocres de ces dix dernières années ; mais si l'on veut faire nettement mieux, il faudra déployer des efforts vigoureux et soutenus pour corriger les déséquilibres, accroître la capacité d'adaptation des marchés et favoriser une meilleure affectation des ressources. C'est là un défi dont les gouvernements des pays de l'OCDE sont

tout à fait conscients. Il est impératif que ce défi soit relevé si l'on veut arriver à faire baisser véritablement le chômage dans les pays de l'OCDE. Et aussi, si l'on veut tirer le meilleur parti possible de l'évolution des structures de l'activité industrielle mondiale.

Politiques d'ajustement et politiques commerciales : point de vue de l'OCDE

Les politiques d'ajustement et les politiques commerciales doivent, et c'est l'essentiel, améliorer le fonctionnement des marchés tout en favorisant la justice sociale. Il ressort manifestement des débats qui ont eu lieu à l'OCDE que le meilleur moyen d'y parvenir est d'accroître la capacité d'adaptation du secteur public et du secteur privé. Il est indispensable, si l'on veut obtenir de meilleurs résultats économiques, de mener des politiques propres à améliorer le fonctionnement des marchés des produits, du travail et des capitaux, et à faciliter l'adaptation des économies à l'innovation et au changement.

En adoptant le concept de politiques d'ajustement positives, les gouvernements des pays de l'OCDE ont reconnu l'importance que présentent pour leur économie nationale les relations d'interdépendance entre résultats macro-économiques, ajustement structurel et échanges internationaux. L'un des objectifs fondamentaux de ces politiques est de parvenir à une meilleure affectation des ressources. Il s'agit en d'autres termes d'orienter les capitaux et la main-d'œuvre vers les secteurs où ils seront le plus productifs. Il importe aussi de mettre à profit le potentiel de croissance offert par les nouvelles technologies, ainsi que d'éliminer progressivement les activités qui, ne contribuant plus à la prospérité, entraînent des pertes de ressources rares. Une telle stratégie permettra d'améliorer les résultats économiques à moyen terme, de développer l'investissement,

1. Déclaration à la Quatrième conférence générale de l'ONUDI, à Vienne.



« Le secteur agricole est un élément essentiel de la prospérité de la plupart des pays en développement et il contribue de façon notable à l'accroissement des possibilités de création d'emplois dans les industries manufacturières. » Ci-dessus : la plus grande usine de conditionnement de noix de cajou de Mozambique, à Machado.

d'un point de vue aussi bien quantitatif que qualitatif, et de créer des emplois viables.

Dans le domaine de la politique commerciale, les pays Membres de l'OCDE ont reconnu que les mesures protectionnistes ont pour effet non seulement de fausser les relations économiques, mais aussi de freiner l'ajustement à l'intérieur du système économique et financier global. En outre, elles aggravent les rigidités et le manque de vigueur des structures économiques intérieures des pays qui y recourent. A l'heure actuelle, on s'accorde de plus en plus, à mon avis, à reconnaître que les politiques commerciales doivent être considérées aussi bien sous l'angle du bon fonctionnement de l'économie nationale que dans l'optique plus traditionnelle d'échanges de « concessions » entre partenaires commerciaux.

Dans les pays de l'OCDE, nous nous attachons à mettre ces observations en pratique et à inverser les tendances protectionnistes. Témoin la décision des pays Membres de mettre à profit la reprise économique pour assouplir et démanteler progressivement les restrictions aux échanges et les mesures internes qui les faussent, notamment celles qui ont été adoptées pendant la période récente de faible croissance. Un programme a été lancé dans le but de mettre au point des propositions spécifiques d'action, par les pays et en coopération, et un premier rapport sera établi à ce sujet d'ici au milieu 1985. On s'intéressera notamment aux actions spécifiques visant à accroître les importations en provenance des pays en développement.

Face à ces perspectives d'évolution dans les domaines de l'ajustement et des échanges, nous devons examiner avec soin le rôle

de l'Etat dans l'économie des pays développés comme des pays en développement. Bien entendu, les traditions et les préférences sont très diverses à cet égard ; mais il me semble capital que les pouvoirs publics s'efforcent de créer des conditions qui incitent à entreprendre et à prendre des risques, et qui favorisent par conséquent le développement industriel. Cela signifie, entre autres choses, qu'il faut mettre en place un cadre d'action stable et prévisible sur lequel les décideurs du secteur privé peuvent s'appuyer avec confiance. Sans cela, l'investissement et l'innovation risquent de rester en deçà des espoirs.

S'agissant plus spécialement des pays en développement, quels sont les facteurs qui ont permis successivement à plusieurs groupes d'entre eux de faire passer leur activité industrielle au stade d'une production faisant davantage appel aux qualifications et au capital ? Les pays qui ont enregistré des progrès durables dans ce domaine sont précisément ceux qui ont mis l'accent sur leur efficacité économique interne, tout en participant pleinement à l'activité économique mondiale. Aussi vigoureuse que soit la demande extérieure, il faut que l'appareil productif soit en mesure d'y répondre, et la politique économique interne a donc un rôle important à jouer.

Cela veut dire, concrètement, que les pays dont je viens de parler sont parvenus à éviter les distorsions dans les prix des facteurs, les taux de change et les taux d'intérêt. Cela veut dire aussi que de nombreux pays en développement sont parvenus à établir des relations de complémentarité entre l'industrie et l'agriculture, permettant une utilisation optimale de fonds d'investissement limités et coûteux. Le secteur agricole est un élément essentiel de la prospérité de la plupart des pays en

développement et il contribue de façon notable à l'accroissement des possibilités de création d'emplois dans les industries manufacturières.

Certes, les ajustements qui apparaissent souvent nécessaires dans les économies des pays en développement sont loin d'être politiquement faciles à réaliser ; ils ne le sont pas dans les pays de l'OCDE. Alors que le poids de l'ajustement structurel est visible et concentré, ses avantages paraissent moins sûrs et sont dans bien des cas largement diffus. Il ne faut pas en déduire que ces derniers sont moins réels ou moins bénéfiques pour l'économie. Les pays les moins avancés sont nombreux à avoir à surmonter des problèmes particulièrement ardues pour établir les bases économiques, institutionnelles et matérielles de leur développement industriel. Les pays de l'OCDE sont fermement déterminés à poursuivre et à intensifier leurs efforts de coopération pour les aider à les résoudre.

Industrialisation et coopération internationale

Il est nécessaire de prendre conscience des liens puissants qui existent, au niveau global, entre développement et industrialisation d'une part, politique économique, financement et échanges de l'autre. Il s'agit de favoriser, par la coopération internationale, l'instauration d'un environnement dans lequel ces liens peuvent jouer un rôle dynamique. Il faudra que les pays en développement prennent pleinement et activement part à ce processus. Un domaine dans lequel, à mon avis, la coopération pourrait être particulièrement fructueuse est celui de l'investissement direct. L'investissement direct étranger a contribué de façon capitale à l'expansion régu-

lière d'une production efficiente et de l'emploi dans les pays en développement ainsi qu'à l'intégration de l'activité industrielle de ces pays dans les structures économiques mondiales. L'OCDE s'efforce d'aider les gouvernements de ses pays Membres à engager des discussions constructives avec les pays en développement afin d'établir un climat de confiance mutuelle propice à un accroissement des flux d'investissements.

Ce climat de confiance devrait aussi favoriser les autres flux financiers. L'emprunt et, pour les pays les plus pauvres, l'aide demeureront d'importantes sources de financement extérieur. Mais certaines conditions doivent être réunies dans les pays bénéficiaires si l'on veut que les emprunts aux conditions du marché et l'aide contribuent davantage au développement. Il faut, d'une part laisser une plus grande latitude à l'initiative privée, en abaissant les obstacles tenant aux politiques appliquées et en limitant les interventions administratives, de l'autre réduire la ponction du secteur public sur les ressources, en favorisant la mobilisation et la répartition de l'épargne à travers les marchés de capitaux nationaux. Mais les pays industrialisés ont aussi un rôle à jouer à cet égard : ils peuvent parallèlement encourager et aider les pays en développement à réorienter leurs politiques, en mettant à leur disposition, sous des formes appropriées, un volume suffisant de ressources extérieures.

Les travaux menés récemment à l'OCDE sur les moyens qui permettraient le mieux de soutenir l'expansion industrielle dans le contexte de l'aide au développement ont été spécifiquement axés sur les petites et moyennes entreprises, publiques ou privées, dans les pays à faible revenu. Certes, les problèmes qui se posent dans ce domaine sont complexes, mais on constate qu'ils ont été plus facilement surmontés par les pays à faible revenu qui ont davantage mis l'accent sur l'efficacité de leur industrie et sur son orientation exportatrice. A condition d'être soutenus, ces efforts pourraient se révéler très fructueux.

Ces considérations me conduisent à penser que pour examiner efficacement, au niveau international, la question de l'industrialisation mondiale, l'on doit aussi identifier et éliminer les facteurs qui nuisent à l'efficacité de la gestion économique nationale et améliorer le fonctionnement du système commercial et financier international. Le fait que les aspects nationaux et internationaux du processus d'industrialisation sont inextricablement liés doit être généralement reconnu. Les efforts multilatéraux concertés, ainsi que les actions autonomes fondées sur les intérêts bien compris de chacun, doivent être considérés comme deux éléments indissociables pour permettre au processus d'industrialisation de s'étendre au monde entier, d'une manière qui favorise le progrès économique et le bien-être dans les pays en développement et qui soit également profitable à tous.

Le dialogue pays développés - pays en développement : à la recherche d'un consensus nouveau

par André Barsony¹

Le dialogue entre pays développés et pays en développement s'est caractérisé, au cours des années 70, par un écart grandissant entre la volonté partagée de coopérer et l'incapacité trop fréquente d'aboutir à des solutions mutuellement satisfaisantes. Serait-ce parce que les solutions proposées étaient, et restent, trop souvent imaginées à partir de prémisses analytiques périmées ? En d'autres termes, le dialogue entre pays développés et pays en développement est-il faussé par l'absence d'un consensus conceptuel autour de la dimension macro-économique à moyen terme de leurs relations commerciales et financières ? Si l'on répond par l'affirmative à cette question, comme le fait l'auteur de l'article qui suit, le préalable d'une réelle coopération entre pays développés et pays en développement serait de reconnaître que le consensus analytique des années 60 qui sous-tendait cette coopération, côté échanges comme côté financement, s'est effondré.

Le consensus éclaté

Deux postulats étaient très généralement admis par les économistes et les hommes politiques au cours des années 60. Premièrement, le concept de « locomotive de la croissance » qui soutient que la transmission internationale de l'activité économique par l'entremise des échanges se ramène à un processus mécanique de multiplicateurs de type keynésien : l'expansion de la production dans les pays développés entraîne une demande accrue d'importations et de cette façon une augmentation des exportations et de la production dans les pays en développement. Deuxièmement, la théorie des « deux écarts » qui considère qu'un double goulet d'étranglement pèse dans les pays en développement sur la croissance de la production : la rareté de l'épargne limite l'accumulation des ressources productives et la rareté de devises étrangères réduit la capacité d'importer et d'investir.

En toute logique, le rôle de la coopération macro-économique internationale était, dans cette double perspective, de soutenir l'activité dans les pays développés et de procéder à des transferts internatio-

naux de ressources réelles. De plus, l'existence du consensus keynésien dans les pays développés facilitait à l'époque la recherche de cohérence internationale : les transferts de ressources réelles pouvaient, en situation de chômage dans les pays développés, stimuler la demande finale grâce à des exportations vers le tiers monde.

Les deux visions qui guidaient la coopération macro-économique entre les deux groupes de pays étaient toutes deux fondées sur des hypothèses de défaillance des mécanismes de marché. Le concept de « locomotive de la croissance », qui suppose que les exportations des pays en développement sont déterminées mécaniquement par la demande extérieure, ignore l'influence des changements de prix relatifs et des variations de l'offre. Quant à la théorie des « deux écarts », elle aussi est fondée sur la défaillance du système des prix dans les pays en développement. En effet, si une hausse du taux d'intérêt et une dévaluation doivent normalement pouvoir

1. Chef de la division de l'analyse et des concepts politiques, direction de la coopération pour le développement de l'OCDE.

débloquer les deux goulets d'étranglement — rareté d'épargne et de devises —, beaucoup d'économistes considéraient à l'époque que, dans ces économies, les rigidités étaient telles que, pour voir le marché provoquer des ajustements, il faudrait généralement des changements de prix relatifs d'une ampleur inacceptable.

En réalité, les événements de la dernière décennie ont balayé les hypothèses sur lesquelles reposait l'ancien consensus : l'expérience a montré que des politiques axées sur les mécanismes de marché peuvent jouer un rôle important dans la concrétisation des avantages potentiels de l'interdépendance.

Un moteur qui a fait ses preuves : la compétitivité

Contrairement à ce que présuppose le concept de « locomotive de la croissance », les exportations des pays en développement à destination des pays développés ne sont pas déterminées mécaniquement par l'expansion générale des importations de ces derniers : elles sont fortement influencées par des changements de prix relatifs et des variations de l'offre qui permettent aux pays en développement d'accroître leurs parts de marché.

Une étude récente de l'OCDE suggère

ainsi que les caractéristiques de l'offre ont joué un rôle capital dans l'évolution quantitative et qualitative des exportations d'articles manufacturés des pays en développement à destination de la zone OCDE. L'étude couvre 25 pays, représentant plus de 90 % des importations de ce type des pays de l'OCDE en provenance de pays en développement non pétroliers (à l'exclusion de la Chine). Ces pays exportateurs de produits manufacturés se divisent en trois groupes : les nouveaux pays industriels (NPI) n'appartenant pas à l'OCDE, les nouveaux exportateurs dynamiques (dits de la « deuxième vague »), les anciens exportateurs moins dynamiques². Selon la technique des parts de marché constantes, les variations des exportations d'articles manufacturés des pays en développement à destination de la zone OCDE peuvent être réparties entre quatre facteurs explicatifs : une part des variations est « due » à l'expansion générale des importations de l'OCDE (concept de « locomotive de la croissance ») ; une part est attribuée à la destination géographique des exportations ; une troisième à leur composition par produit ; la part résiduelle des variations est à mettre sur le compte de la compétitivité³.

Le tableau 1 permet de voir que, pour les trois groupes de pays, l'expansion générale des importations de la zone OCDE ne peut expliquer qu'une partie de la progression

des exportations d'articles manufacturés. La comparaison des colonnes (6) et (2) montre que l'amélioration de la compétitivité représente pour la plupart des périodes près de 50 % de l'augmentation absolue des exportations dans le cas des deux premiers groupes de pays. Les résultats de l'analyse diffèrent pour le troisième groupe (les anciens exportateurs moins dynamiques) : l'amélioration de la compétitivité a moins contribué à l'augmentation absolue des exportations et, contrairement aux deux autres groupes, l'effet sur les exportations de la destination géographique et de la composition des produits a souvent été négatif.

Cette performance divergente des différents groupes souligne l'importance des caractéristiques de l'offre dans la capacité d'exporter des pays en développement. En d'autres termes, s'il est vrai que l'évolution de la politique commerciale et du niveau de l'activité économique dans les pays développés joue, il n'est pas moins vrai que les politiques menées par les pays en développement exercent une influence considérable sur les résultats d'exportation enregistrés : la politique commerciale, les taux de change, les stimulants touchant les marchés intérieurs de produits et de facteurs de production.

Un facteur trop souvent négligé : l'efficacité des investissements

Selon la théorie des deux écarts, les mesures destinées à stimuler l'épargne dans les pays en développement seraient sans efficacité en raison d'un niveau de revenu proche du seuil de subsistance. L'expérience a rejeté — comme l'indique le tableau 2 — cette hypothèse : toutes les catégories de pays en développement, à l'exception des pays les moins avancés, ont connu jusqu'à tout récemment des accroissements considérables du *taux d'épargne intérieure*.

Autre trait frappant du tableau 2 : les modifications intervenues au cours des années 70 dans les *équilibres globaux de l'épargne et de l'investissement*. Elles ont relâché la deuxième contrainte de la théorie des deux écarts, celle de la rareté des devises étrangères. Les investissements en pourcentage du PIB des pays développés ont diminué et le taux d'épargne a chuté plus encore, si bien que l'épargne exportable de ces pays est devenue nulle, voire négative. Par contre, dans les pays en développement importateurs de pétrole, les taux d'investissement ont sensiblement

1. IMPORTATIONS DE L'OCDE EN PROVENANCE DE 25 PAYS EN DÉVELOPPEMENT : ANALYSE DES PARTS DE MARCHÉ CONSTANTES
millions de dollars

		Valeur des importations de l'OCDE (1)	Variation absolue de la valeur des exportations (2)	Part de l'accroissement des exportations due à :			
				l'accroissement des importations de l'OCDE (3)	la destination des échanges (4)	la composition par produit (5)	la « compétitivité » (6)
Nouveaux pays industriels (NPI) n'appartenant pas à l'OCDE ¹	1969-71	4 215	2 792	1 249	23	84	1 436
	1974-76	17 634	13 419	6 395	-371	630	6 765
	1979-81	47 299	29 665	18 909	438	1 580	8 739
Nouveaux exportateurs dynamiques d'articles manufacturés ²	1969-71	341	170	150	1	-8	27
	1974-76	1 973	1 632	517	-16	34	1 097
	1979-81	7 483	5 510	2 115	42	107	3 246
Anciens exportateurs moins dynamiques d'articles manufacturés ³	1969-71	1 257	384	766	-35	-257	-90
	1974-76	3 106	1 849	1 907	-163	-171	276
	1979-81	7 634	4 528	3 330	26	1	1 171

1. Brésil, Corée, Hong Kong, Mexique, Singapour, Taiwan, Yougoslavie.

2. Haïti, Indonésie, Macao, Malaisie, Malte, Maroc, Mauritanie, Pérou, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande, Tunisie.

3. Argentine, Colombie, Inde, Israël, Pakistan, Uruguay.

2. La couverture des produits dans cette étude se fonde sur les importations d'articles manufacturés de l'OCDE correspondant aux positions 5-8 sans la division 68 de la CTCI (Rev. 2).

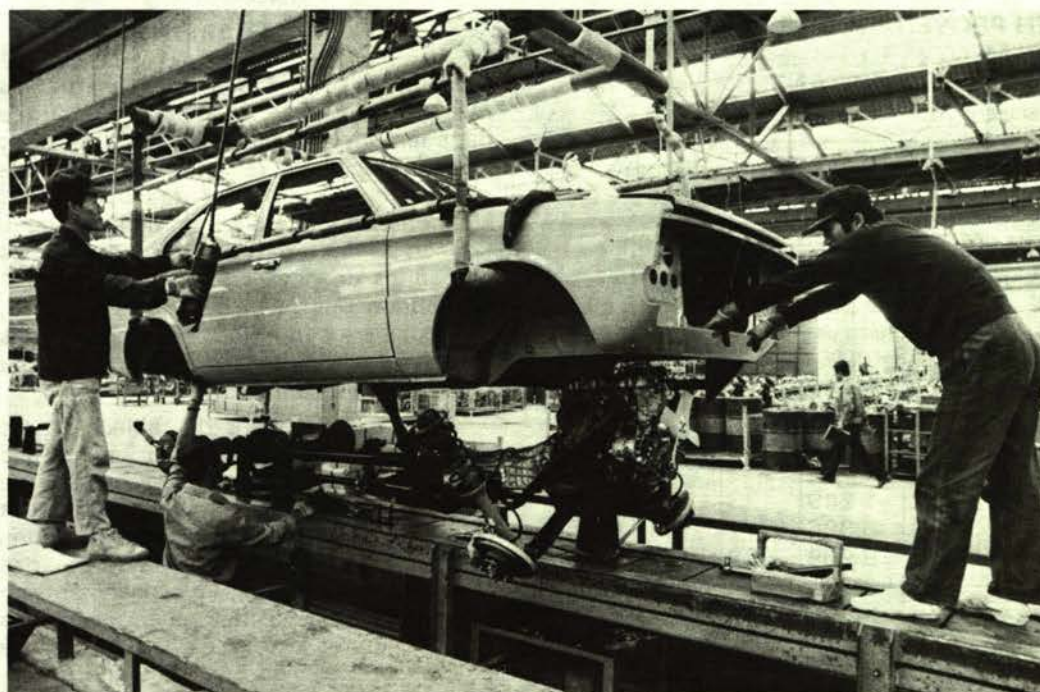
3. Elle se calcule en soustrayant de l'augmentation totale des parts de marché le niveau qui aurait été atteint si les parts de marché de tous les produits dans tous les marchés avaient été constantes.

2. FORMATION DE CAPITAL, ÉPARGNE INTÉRIEURE ET TRANSFERTS INTERNATIONAUX DE CAPITAUX, 1960-1981

	Formation brute de capital % du PIB				Épargne intérieure % du PIB (moyennes annuelles)				Importations de capital (-)* Exportations de capital(+)* % du PIB				Importations de capital (-)* Exportations de capital(+)* milliards de dollars courants (moyennes annuelles)			
	1960 1966	1967 1973	1974 1978	1979 1981	1960 1966	1967 1973	1974 1978	1979 1981	1960 1966	1967 1973	1974 1978	1979 1981	1960 1966	1967 1973	1974 1978	1979 1981
Ensemble des pays du monde à économie de marché	21,5	22,8	22,9	22,9	21,7	23,2	23,1	22,7	0,2	0,4	0,2	-0,2	3	10	11	-16
Pays développés à économie de marché	22,1	23,3	22,7	22,5	22,7	23,9	22,8	22,3	0,7	0,8	0,2	-0,1	9	17	12	-5
Grands pays industriels	21,5	22,8	22,3	22,4	22,4	23,7	22,9	22,5	1,0	1,0	0,7	0,3	11	20	27	21
Autres pays industriels	26,5	26,2	23,8	22,5	26,0	27,0	23,8	22,1	-0,4	1,0	0,0	-0,3	-	2	-	-2
Autres pays développés	25,2	25,5	24,9	23,9	22,6	23,0	20,5	19,9	-2,8	-2,8	-4,7	-4,4	-2	-4	-15	-23
Pays en développement à économie de marché	18,3	20,3	24,0	24,4	16,3	18,9	24,2	24,1	-2,4	-1,8	0,0	-0,6	-5	-7	-	-11
Pays en développement exportateurs de pétrole	18,7	21,3	25,8	26,3	19,3	22,3	32,6	32,9	-0,3	0,0	6,3	6,3	-	-	26	66
Pays en développement importateurs de pétrole :	18,2	19,9	22,8	23,0	15,3	17,5	18,9	17,9	-3,2	-2,6	-4,1	-5,4	-5	-7	-26	-60
à revenu relativement élevé	20,7	21,8	23,9	24,0	18,4	19,8	20,2	19,7	-2,6	-2,2	-4,0	-4,8	-2	-4	-17	-38
à revenu intermédiaire	16,7	19,3	24,6	25,4	12,9	15,8	16,3	17,6	-4,0	-3,8	-6,3	-8,3	-2	-3	-11	-25
à faible revenu	16,1	16,6	19,3	21,3	12,9	14,4	16,0	16,7	-3,4	-2,3	-3,3	-4,4	-2	-2	-5	-12
dont les moins avancés	11,2	11,9	13,6	15,7	9,2	8,5	5,7	6,6	-2,0	-3,3	-7,9	-9,0	-	-1	-3	-6

* Épargne intérieure brute moins formation brute de capital.

Source : Sur la base d'informations fournies par le Bureau de la recherche et de l'analyse des politiques en matière de développement des Nations unies.



L'amélioration de la compétitivité explique en très grande partie la croissance de l'exportation de produits manufacturés des nouveaux pays industriels. Deux exemples : fabrication de voitures en Corée du Sud...

augmenté, les taux d'épargne se sont aussi accrus de façon importante, encore que dans une moindre mesure, de sorte que l'investissement n'a pu être financé que par un accroissement de l'épargne d'origine étrangère. De fait, la part de celle-ci dans le PIB a presque doublé. Dans les pays de l'OPEP, si les taux d'investissement ont fortement augmenté, les taux d'épargne ont atteint des niveaux encore plus élevés ;

leur épargne nette est devenue, au cours des années 1970, la plus importante source de transfert international de ressources réelles.

Dans ces conditions, il semble douteux qu'il faille imputer principalement à la rareté de l'épargne ou des devises les problèmes de croissance économique qu'ont connus certains de ces pays. Il est plus probable que c'est le degré d'efficacité

des investissements effectués dans les pays en développement qui explique, en grande partie, la différence marquée entre leur taux de croissance économique. En d'autres termes, contrairement à ce qu'avance la théorie des deux écarts, la performance durant la décennie précédente semble souligner que les politiques économiques nationales qui affectent les caractéristiques de la demande de capital (rentabilité et sécurité de l'investissement) et l'offre d'épargne intérieure sont aussi importantes que les efforts internationaux déployés pour engendrer une offre plus grande de financement extérieur.

La structure des apports de capitaux et le fardeau de la dette

L'importance relative des divers canaux par lesquels sont transférées les ressources financières aux pays en développement importateurs de pétrole a sensiblement évolué au cours des années 70 (tableau 3). Au début des années 80, la part de l'ensemble des apports officiels était à peine inférieure à ce qu'elle avait été dix années auparavant mais, dans ces apports officiels, la part de l'aide assortie de conditions du marché – dont les crédits et les garanties de crédits à l'exportation et les prêts multilatéraux assortis de conditions non libérales – s'est accrue par rapport aux apports à des conditions libérales.

Dans la catégorie des apports purement privés, la part des crédits bancaires a, au



... et de bas à Araquara, État de Sao Paulo, Brésil.

3. COMPOSANTES DE L'ACCROISSEMENT DES APPORTS DE RESSOURCES 1970 ET 1982

Dons, investissements directs et autres apports financiers publics et privés à plus d'un an d'échéance

termes réels : prix et taux de change 1981

	1970		1982	
	milliards de dollars	en % du total	milliards de dollars	en % du total
I. Aide publique au développement (APD)	21	41	35	36
II. Dons privés	2	4	2	2
III. Apports assortis de conditions non libérales	28	55	61	62
a) Apports privés commerciaux				
Investissements directs*	10	20	14	14
Crédits financiers (secteur bancaire + obligations)	8	16	23	23
b) Apports publics ou bénéficiant d'un soutien public				
Crédits à l'exportation (pays du CAD)	7	14	12	12
Autres	1	2	5	5
c) Apports multilatéraux	2	4	7	7
Total	51	100	98	100
<i>Pour mémoire :</i>				
Secteur public + dons privés [I + II + III(b) + III(c)]	33	64	61	62
Secteur privé commercial III(a)	18	36	37	38

* Le chiffre des investissements directs pour 1982 est en réalité une moyenne établie sur 1981 et 1982. Les flux d'investissements directs ont connu d'importantes fluctuations au cours des dernières années et la moyenne 1981-1982 paraît donner une assez bonne image du niveau de la tendance dans la période récente.

Source : Coopération pour le développement, rapport du président du comité d'aide au développement, OCDE 1983.

cours de la même période, beaucoup augmenté alors que la part des investissements étrangers directs a diminué. En conséquence, la part du transfert de ressources du secteur privé n'a, globalement, pas beaucoup augmenté mais l'« apport non créateur de dette » (investissements directs) a en partie été remplacé par un « apport créateur de dette » (crédits bancaires).

Dans l'ensemble, donc, tant pour ce qui est des financements privés que des financements du secteur public, ce sont les apports assortis des charges les plus importantes qui ont le plus augmenté. Conséquence logique : un alourdissement du fardeau du service de la dette pour un volume donné de transfert de ressources. Cette évolution de la structure des apports de capitaux reflète bien-sûr des changements intervenus du côté de l'offre de capitaux mais aussi du côté de la demande, notamment la tendance des pays en développement au cours des années 70 à vouloir substituer des crédits bancaires aux investissements étrangers directs et, dans de nombreux cas, à financer les déficits croissants du secteur public par des emprunts internationaux plutôt que nationaux.

En résumé, l'expérience des deux dernières décennies dans les domaines des échanges internationaux et du transfert international de ressources réelles a montré que le système des prix joue un rôle important aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés. A court terme les prix sont flexibles et s'adaptent assez rapidement aux variations brutales de la demande et de l'offre et à moyen terme la demande et l'offre sont assez élastiques. Dans ces conditions, les remèdes fondés sur des hypothèses de défaillance des mécanismes de marché qui sont issus du consensus des années 50 et 60 ne fournissent plus une base de dialogue. Les leçons des années 70 sont claires : des politiques axées sur des mécanismes de marché peuvent jouer un rôle essentiel dans la concrétisation des avantages potentiels qui résultent de l'insertion des pays en développement dans le système commercial et financier international.

La cohérence internationale des politiques nationales

Affirmer que la croissance économique des pays en développement s'accélérait si ces pays adoptaient des politiques axées davantage sur les mécanismes de marché ne met nullement en cause la nécessité de la coopération internationale. Ce serait une erreur de croire que les politiques nationales peuvent, à elles seules, rétablir les conditions d'une croissance durable et non inflationniste. Il faut aussi que le contexte international dans lequel s'inscrivent ces politiques nationales s'améliore. Bref, cela exige que les efforts des responsables de la politique économique soient centrés sur la cohérence macro-économique à moyen

terme des relations commerciales et financières entre pays développés et pays en développement.

L'environnement macro-économique mondial qui, à partir des années 70, s'était caractérisé par une inflation persistante et des taux d'intérêt réels peu élevés, se distingue depuis 1979 par une inflation modérée et des taux d'intérêt réels élevés. Au cours de ces deux périodes, les pays en développement ont reçu sur le marché financier international des « signaux » erronés concernant le prix du capital : soit qu'il était trop bas ce qui les incitait à emprunter de façon excessive, soit qu'il était trop élevé ce qui les empêchait de suffisamment investir. La persistance de taux d'intérêt réels élevés après 1979 reflète l'évolution de la demande et de l'offre d'épargne dans l'économie mondiale. Il importe donc d'augmenter l'offre d'épargne, notamment dans les pays développés, afin que les investissements et l'épargne mondiaux puissent s'équilibrer à des taux d'intérêt réels modérés.

Dans le domaine des échanges internationaux, il faut mettre un terme aux tendances restrictives qui caractérisent actuellement les politiques des pays développés comme des pays en développement. Dans les pays développés, cela devrait impliquer le démantèlement progressif de mesures tarifaires et non tarifaires qui freinent l'adaptation structurelle, une redéfinition des clauses de sauvegarde de façon que les mesures restrictives puissent être soumises à des règles de discipline et de surveillance multilatérales et une utilisation plus restreinte des subventions. Dans les pays en développement, il s'agit de faire en sorte que la politique commerciale et celle du taux de change ainsi que les stimulants qui affectent les marchés intérieurs de produits et de facteurs de production contribuent à l'amélioration de l'affectation des ressources et de la viabilité extérieure au lieu de protéger des secteurs où les coûts sont élevés ou simplement de réduire la facture des importations.

En conclusion, il importe donc de reconnaître que l'ancien consensus fondé sur des hypothèses de défaillance des mécanismes de marchés s'est définitivement effondré sous le poids des événements. C'est en prenant davantage conscience du besoin de cohérence dans la dimension macro-économique à moyen terme de leurs relations commerciales et financières que les pays développés et les pays en développement pourront peut-être asseoir la coopération internationale sur un consensus analytique nouveau. On peut longuement discuter du caractère plus ou moins global qu'il serait nécessaire de donner à cette cohérence. Mais il importe que, dans un monde où le bon fonctionnement de l'économie globale dépend de plus en plus largement des caractéristiques de l'insertion des pays en développement plus avancés dans le système commercial et financier international, un consensus nouveau entre pays développés et pays en développement se déclare et nourrisse l'action.

Nouvel accord de l'AIE : les stocks pétroliers – parade à une baisse des approvisionnements

Le système de répartition et d'économies de pétrole en cas d'urgence mis sur pied par l'Agence internationale de l'énergie peut être déclenché si la baisse des approvisionnements escomptés atteint 7 % au moins. Depuis le premier choc pétrolier de 1973-74, les baisses ont été inférieures à ce seuil et le système n'a par conséquent jamais été utilisé. A l'approche du dixième anniversaire de l'AIE, les gouvernements membres ont décidé de renforcer les moyens dont dispose l'Agence de les mettre à l'abri des conséquences économiques dommageables d'une rupture des approvisionnements pétroliers. Le nouveau directeur exécutif de l'AIE, Helga Steeg, explique pourquoi on a adopté un nouvel arrangement et en quoi il consiste.

Avec le recul, on ne peut qu'être stupéfait de l'ampleur des dégâts économiques causés par la rupture des approvisionnements pétroliers en 1979, année de la révolution iranienne. La hausse de 160 % des prix du pétrole en 1979 et en 1980, lorsque la guerre Iran-Irak a éclaté, a en effet été provoquée par une chute nette des approvisionnements d'environ 2,5 millions de barils par jour, soit un vingtième de la demande mondiale totale des pays à économie non planifiée, et cela pendant trois mois seulement. Cependant, à l'époque, personne ne savait ce qui

allait se passer. D'où l'explosion des prix qui s'est produite sur un marché mondial à peu près en équilibre, contrairement à la situation actuelle où l'offre est fortement excédentaire.

Les événements qui ont perturbé le marché à la fin des années 70 sont intervenus à un moment particulièrement inopportun pour les pays de l'OCDE : leurs économies ont été frappées avant de s'être tout à fait remises du premier choc pétrolier de 1973-74. Les hausses des prix ont eu lieu à un moment où les niveaux de prix pétroliers étaient déjà élevés et cela peut

STOCKS DÉTENUS PAR LES COMPAGNIES ET PAR LES PAYS DANS LA ZONE OCDE AU 1^{er} JUILLET

	Compagnies		Pays		Total	
	Millions de tonnes métriques	Nombre de jours de consommation	Millions de tonnes métriques	Nombre de jours de consommation	Millions de tonnes métriques	Nombre de jours de consommation
1978	396	78	6	1	402	79
1979	385	76	22	4	406	80
1980	457	97	21	5	478	102
1981	440	99	36	8	476	107
1982	392	94	52	13	444	107
1983	355	85	63	15	418	100
1984	340	79	77	18	417	97

Note : Chiffres arrondis.

expliquer, en partie au moins, pourquoi les répercussions économiques ont été tout à fait disproportionnées à l'ampleur et à la durée de la baisse des approvisionnements. Le choc pétrolier de 1979-80 a contribué à faire tomber le taux de croissance économique de la zone OCDE de 3,4 % en 1979 à 0,5 % en 1982. L'inflation s'est accélérée : 8 % en 1979, 12 % en 1980. Le nombre de chômeurs est passé de 18,9 millions en 1979 à 24,7 en 1981. Les économistes de l'OCDE ont calculé que les majorations des prix du pétrole ont coûté à chaque homme, femme, enfant dans les pays Membres 1 300 dollars.

La réaction des marchés a été excessive et les événements de 1979 ont vite été qualifiés de « second choc pétrolier ». Ce sont surtout la peur, l'incertitude et la spéculation qui ont provoqué les hausses massives des prix au cours de cette période — pas un déséquilibre fondamental entre l'offre et la demande. Les gouvernements des pays membres de l'AIE sont tous d'accord qu'une telle situation ne doit pas

se reproduire et qu'ils doivent être prêts, si nécessaire, à exercer une influence apaisante pour tenter d'empêcher que le marché ne s'emballe en cas de nouvelle rupture des approvisionnements.

C'est dans ce contexte que le conseil de direction de l'AIE est convenu lors de sa réunion du 11 juillet dernier à Paris que les stocks de pétrole et, en particulier, ceux qui sont détenus ou contrôlés par l'État devraient être utilisés rapidement en cas de baisse sensible des approvisionnements, si cela apparaît nécessaire pour empêcher des achats de panique. Le nouvel accord complet, mais ne modifie pas, le système actuel de répartition en cas d'urgence de l'AIE ou son mécanisme de déclenchement lors d'une baisse de 7 % des approvisionnements. Les mesures à prendre en cas d'urgence, prévues dans le système, notamment en ce qui concerne la répartition du pétrole, la restriction de la demande et les stocks d'urgence, restent intégralement en vigueur. Le nouvel arrangement améliore donc la capacité de l'AIE de protéger les pays membres des consé-

quences négatives de toute rupture de leurs approvisionnements de pétrole.

Il appartiendra bien entendu au Conseil de direction de l'AIE, qui représente tous les gouvernements membres, de déterminer les mesures qu'il conviendrait de prendre, dans le cadre des accords existants de l'AIE, pour faire face à une perturbation de l'offre. Cependant, par suite de la décision du 11 juillet, les pays qui ont des stocks disponibles importants se consulteront sur la question de savoir s'il y a lieu de les utiliser, sur le moment où il conviendra de le faire, sur les quantités en jeu et sur les méthodes à employer. De cette façon, ils seront en mesure de mettre rapidement des stocks sur le marché, afin de prévenir des réactions excessives de celui-ci, comme en 1979. Ces consultations sur les stocks seront ouvertes à tous les pays de l'OCDE et feront partie intégrante du dispositif global par lequel les pays industrialisés entendent réagir à toute baisse des approvisionnements.

L'arrangement est conçu pour fonctionner de façon assez souple. Il doit permettre de faire participer tous les gouvernements de l'AIE à la lutte contre les fluctuations excessives des prix et non pas uniquement ceux qui sont en mesure de mettre sur le marché des stocks importants. Les pays pourront utiliser leurs stocks, restreindre leur demande, recourir à des combustibles de substitution, ou conjurer plusieurs de ces mesures. Il sera important, bien évidemment, de s'assurer qu'aucun pays de l'AIE n'agira d'une façon qui risquerait de neutraliser l'effet recherché par le déstockage. Cela explique l'accent mis sur la coordination.

C'est tout à fait délibérément que le comité de direction s'est abstenu de fixer des seuils de déclenchement ou de définir des circonstances précises qui justifieraient un déstockage coordonné. Cela permet à l'AIE d'agir uniquement en fonction de son analyse de la situation au moment de la pénurie et de la nature de cette pénurie. L'objectif est d'agir vite et avec efficacité, étant donné que toute hésitation ou délai dans une situation de crise, caractérisée par une très grande instabilité de l'offre, risquerait de réduire nos efforts à néant.

Pourquoi maintenant ? Pourquoi pas plus tôt ?

Deux questions ont été posées au sujet du nouvel arrangement de l'AIE et toutes deux concernent le choix du moment. La première est « pourquoi maintenant ? » Après tout, fait-on observer, le monde est actuellement inondé de pétrole et une nouvelle ruée sur les marchés d'acheteurs, qui feraient abstraction d'une nouvelle flambée des cours, paraît improbable — tout au moins dans un avenir prévisible. La réponse à cela est, bien-sûr, que ce qui est une impossibilité aujourd'hui peut devenir une probabilité demain et une réalité le jour suivant. Mieux vaut être préparé avant que la crise n'éclate !

La seconde question est « pourquoi pas

Les stocks de pétrole détenus par les pays ont plus que quadruplé depuis 1979 (en termes de jours de consommation). Dans le cadre du nouvel accord de l'AIE, ils peuvent être mis sur le marché rapidement pour éviter des achats de panique.



plus tôt ? ». C'est-à-dire avant la révolution iranienne ou, tout au moins, immédiatement après ? On ajoute en général que, comme disent les Britanniques, c'est un peu tard de fermer la porte de l'écurie une fois que le cheval s'est échappé. La réponse est qu'en 1979 et en 1980, les pays industrialisés n'avaient pas les moyens de ramener le calme sur le marché, parce que les gouvernements ne possédaient pas ou ne contrôlaient pas suffisamment de stocks. Cette situation a changé (voir tableau). En 1979, les stocks des sociétés pétrolières des pays de l'OCDE représentaient 76 jours de consommation, alors que les gouvernements ne pouvaient en assurer que 4 jours. Depuis, et c'est toujours le cas, les stocks détenus ou contrôlés par les gouvernements ont régulièrement augmenté et couvrent aujourd'hui 18 jours de consommation ; si l'on ajoute les stocks des compagnies on arrive actuellement à un total de 97 jours.

Le plus grand stock détenu par un pays est la réserve stratégique de pétrole des Etats-Unis qui s'élève actuellement à 400 millions de barils, c'est-à-dire pas loin de l'objectif de 750 millions. D'autres pays disposent aussi de stocks publics importants, notamment le Japon, la République fédérale d'Allemagne et certains autres pays européens. Le niveau total des stocks dont les Etats peuvent disposer, y compris ceux qu'ils ne possèdent pas mais auxquels ils peuvent avoir recours, dépendra des circonstances et de la manière dont celles-ci influent sur la situation des différents pays. D'après une estimation prudente, ce niveau dépasserait largement 100 millions de tonnes tandis que les stocks directement détenus par les pouvoirs publics représentent 77 millions de tonnes.

L'existence même de l'accord de l'AIE sur les stocks devrait exercer une influence stabilisatrice en période de tension du marché, mais ce n'est pas une panacée et les autres moyens dont dispose l'AIE gardent leur importance. Réussir à faire face à une crise des approvisionnements à l'avenir demandera du discernement et une utilisation judicieuse des différents moyens d'action que l'on vient de passer en revue.

L'AIE poursuivra son examen de la politique de stockage. Parmi les questions qui seront étudiées : la définition de niveaux minimums pays par pays, les problèmes concrets qui peuvent se poser en cas de déstockage, le rôle de la restriction de la demande, la substitution de combustibles.

Le conseil de direction de l'AIE a tenu à prendre ces dispositions à un moment où une nouvelle crise pétrolière semble une éventualité lointaine. C'est parce qu'ils n'étaient pas contraints par les événements que les 21 pays membres ont plus facilement pu parvenir à un consensus durable. En d'autres termes, les gouvernements des pays membres de l'AIE ont accepté, comme le dicte la sagesse, de prendre une assurance à un moment où ils peuvent se le permettre et avant que les ennuis ne commencent.

Economie et environnement : interdépendance et compatibilité

On sait, grâce à des sondages tant aux Etats-Unis qu'au Japon et en Europe, que la demande d'une protection de l'environnement est répandue et constante dans l'opinion, ce qui va à l'encontre de l'impression superficielle que les gouvernements subissent uniquement la pression des « verts » et d'autres groupes minoritaires. Cette demande, des problèmes nouveaux en matière d'environnement et un retard dans le domaine des « polluants classiques » font que les gouvernements doivent, malgré les restrictions budgétaires, profiter de la reprise économique pour avancer. Une récente conférence de l'OCDE a réuni ministres de l'environnement, économistes, experts en énergie, employeurs, syndicats et groupes de consommateurs pour voir comment l'on peut le mieux agir dans ce sens et quelles nouvelles orientations l'on devrait imprimer aux politiques de l'environnement. Les pages qui suivent présentent les conclusions de la conférence qui était présidée par Pieter Winsemius, ministre néerlandais du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Même si le taux de chômage demeure à un niveau inacceptable, la situation économique globale est en voie d'amélioration : le taux de croissance moyen dans la zone OCDE prévu pour cette année est supérieur à 4 %, avec d'amples variations autour de ce chiffre. Cette croissance, si elle se prolonge et se diffuse davantage, aura inévitablement des incidences tant positives que négatives sur l'environnement.

Tendances nouvelles

La conférence a reconnu que la reprise de la croissance économique, tout en apportant des avantages, entraîne un accroissement des quantités de polluants classiques ; de plus fortes pressions s'exerceront dès lors sur les ressources d'environnement, ce qui, à moins que des mesures de protection de l'environnement ne soient prises, augmentera le coût des dommages. La reprise de la croissance hâtera aussi l'apparition de problèmes de pollution nouveaux et complexes, liés à de nouveaux progrès technologiques. Un certain nombre de délégations ont souligné la nécessité de réduire les émissions en deçà des niveaux actuels.

La conférence a par ailleurs noté que le champ d'application traditionnel des politiques de l'environnement est en train de s'élargir aux questions relatives à la qualité de la vie (en particulier à celle des aménités urbaines) et à des problèmes critiques de gestion des ressources naturelles, qui acquièrent une importance croissante pour la poursuite du développement économique, mais qui soulèvent des difficultés particulières en raison de l'insuffisance des données scientifiques, notamment, et des longues périodes à prendre en considération. Dans certains cas, les politiques actuelles, reflétant parfois une appréciation inadéquate des ressources, conduisent à des mesures (par exemple dans le domaine de l'eau, des sols et des forêts) qui s'avèrent non seulement inacceptables du point de vue de l'environnement, mais qui risquent aussi de saper la base d'un développement économique durable.

L'innovation dans l'industrie et la mise au point de technologies nouvelles ont des répercussions notables, aussi bien positives que négatives, sur les problèmes d'environnement et de ressources, par les changements qu'elles introduisent dans la structure de l'activité économique et dans

les caractéristiques de la consommation, de l'investissement, de l'emploi et des échanges. Il convient de favoriser, spécialement au début du cycle conjoncturel, des ajustements structurels appropriés, qui répondent aussi bien aux exigences de l'environnement qu'aux forces du marché et aux progrès technologiques.

La dimension régionale et mondiale qu'acquiert de plus en plus beaucoup de ces questions et les conséquences économiques et financières que celles-ci pourraient avoir, que l'on prenne ou non des mesures dans l'immédiat, appellent un examen urgent et permanent de ces problèmes à l'échelon international ainsi qu'une action plus vigoureuse aux niveaux national et local.

Gestion de l'environnement et croissance économique

La poursuite de l'amélioration de l'environnement et le maintien de la croissance économique constituent deux objectifs essentiels compatibles et interdépendants

des politiques des pays Membres de l'OCDE. Cela implique, et c'est la principale conclusion de la conférence, que l'environnement et l'économie, s'ils sont gérés de façon appropriée, se renforcent mutuellement et stimulent l'innovation technologique autant qu'ils sont stimulés par elle.

La conférence a noté que, dans la plupart des pays de l'OCDE, la demande du public pour une meilleure qualité de l'environnement est restée forte au cours de la récession. La reprise de la croissance économique aura probablement pour effet d'accentuer et d'élargir cette exigence, tout en apportant aux gouvernements des possibilités accrues, aussi bien politiques que financières, d'y répondre.

Les ressources de l'environnement qui constituent la base du développement économique et social sont rares. Des politiques de l'environnement inadéquates peuvent avoir des conséquences néfastes dans tous les domaines. Une meilleure gestion des ressources d'environnement est donc nécessaire. Une coopération internationale renforcée tant au sein de l'OCDE qu'ailleurs, sera indispensable pour concevoir et

mettre en oeuvre des instruments appropriés.

La conférence a reconnu que les politiques d'environnement doivent trouver leur justification en elles-mêmes, dans leur finalité pour l'environnement. Toutefois, sur la base des données substantielles dont elle disposait, la conférence a conclu que les avantages résultant des mesures de protection de l'environnement (y compris les coûts des dommages évités) ont en général été supérieurs aux coûts de ces mesures.

Les effets macro-économiques des politiques d'environnement sur la croissance, l'inflation, la productivité et les échanges ont été très faibles, tandis que certains effets positifs sur l'emploi et l'innovation technologique ont été démontrés. Au niveau de telle entreprise, tel secteur industriel ou telle collectivité, les coûts peuvent être considérables et conduire à des modifications de structures, de procédés ou de produits qui sont souhaitables du point de vue de l'environnement. Les incidences de ces changements pouvant frapper inégalement des régions et des groupes différents, les politiques d'environnement doivent

« Les problèmes d'environnement ne se limitent plus à la pollution. Leur portée et leur ampleur se sont élargies pour englober l'utilisation et la gestion des ressources naturelles ainsi que les questions urbaines – aménités et qualité de la vie, notamment. Si la plupart de ces questions ont une origine bien localisée, leurs effets se font de plus en plus sentir à

l'échelle régionale et globale. Les conséquences économiques et sociales de beaucoup de ces problèmes récents sont plus importantes qu'elles ne l'ont jamais été – la menace de contamination et d'épuisement des eaux souterraines, l'érosion et la perte de fertilité des sols, la désertification, les pluies acides ou les changements climatiques provoqués par l'ac-

croissement des concentrations de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Dans le même temps, nous sommes loin d'avoir remporté la bataille contre les polluants plus classiques. »

Pieter Winsemius, ministre du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Pays-Bas.

Panneau lumineux indiquant l'état de la pollution de l'air à Tokyo.



prendre en compte les considérations d'équité.

Vers des politiques d'environnement plus efficaces

La conférence a conclu que les pays Membres de l'OCDE sont à la croisée des chemins en ce qui concerne l'évolution des politiques d'environnement. Il est nécessaire de s'engager dans des directions nouvelles pour assurer une amélioration continue de la situation de l'environnement et éviter que celui-ci ne subisse des dommages irréparables.

Trois de ces directions ont été reconnues comme fondamentales aussi bien à l'échelon national qu'international.

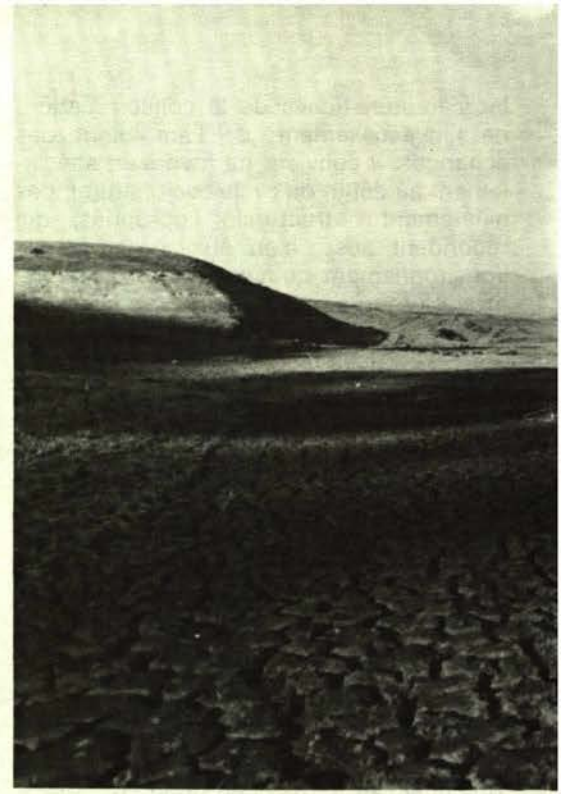
« La pollution se déplace vers le sud. Dans les pays en développement, les problèmes d'environnement liés à l'industrie ont connu une progression au moins aussi rapide que celle de la capacité industrielle elle-même. Loin d'être secondaires pour ces pays, les problèmes d'environnement doivent aujourd'hui être considérés comme absolument essentiels à leurs perspectives de développement. Les principales batailles dans le

1. Intégration des politiques d'environnement et de la politique économique

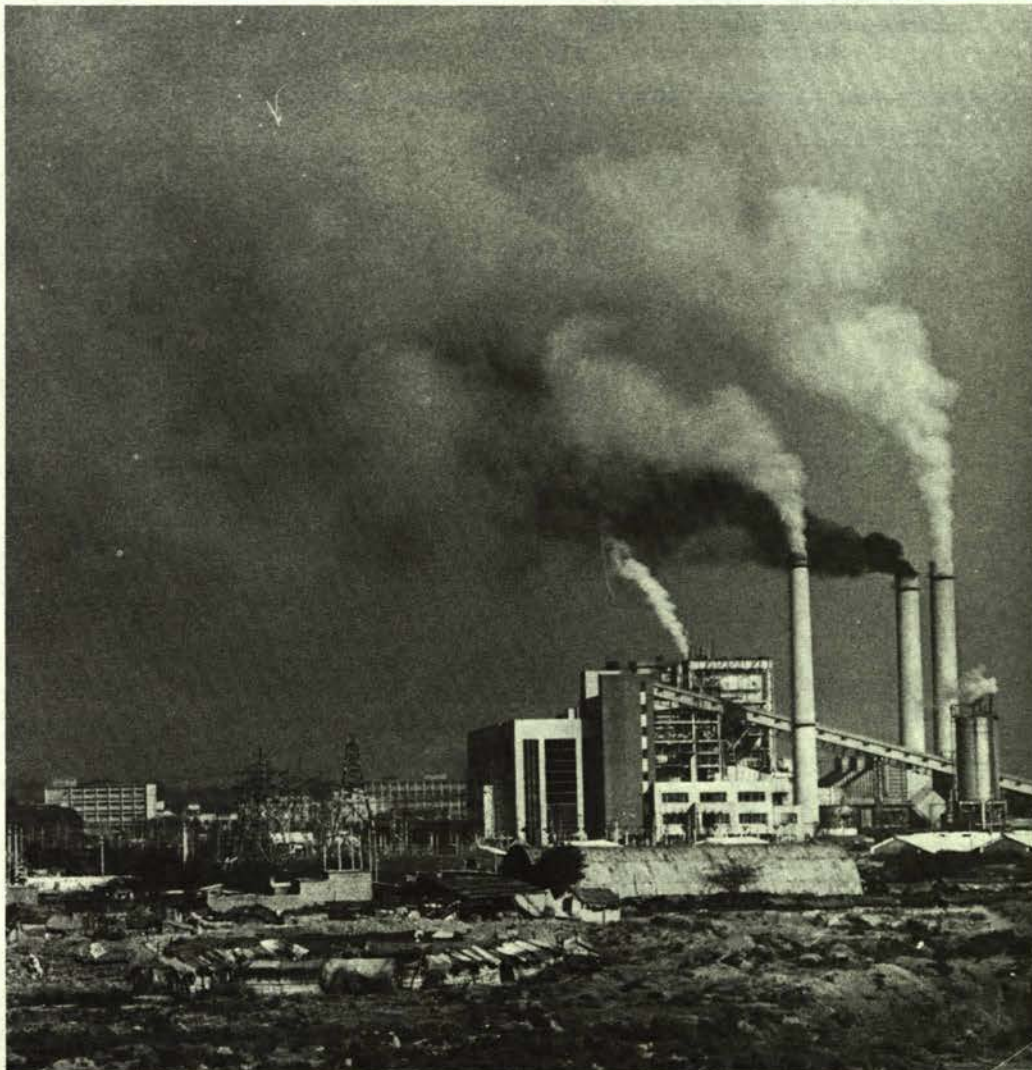
L'évolution observée dans tous les pays Membres de l'OCDE offre d'importantes possibilités de réaliser des gains économiques à long terme grâce à une gestion rationnelle de l'environnement, mais comporte aussi des risques de pertes considérables. Pour réaliser les gains et réduire les pertes au minimum, y compris dans le domaine social, la conférence a conclu que les questions d'environnement doivent, à titre prioritaire, être placées au centre du processus national de décision concernant la politique économique générale. Elles doivent aussi être pleinement intégrées à d'autres politiques – agriculture, industrie, énergie, transports, gestion des sols, notamment.

domaine de l'environnement se livreront sans nul doute, au cours des années à venir, dans les pays en développement, et de leur issue dépendra la sécurité future de l'environnement global. »

Maurice F. Strong, ancien directeur exécutif du Programme des Nations unies pour l'environnement, Canada.

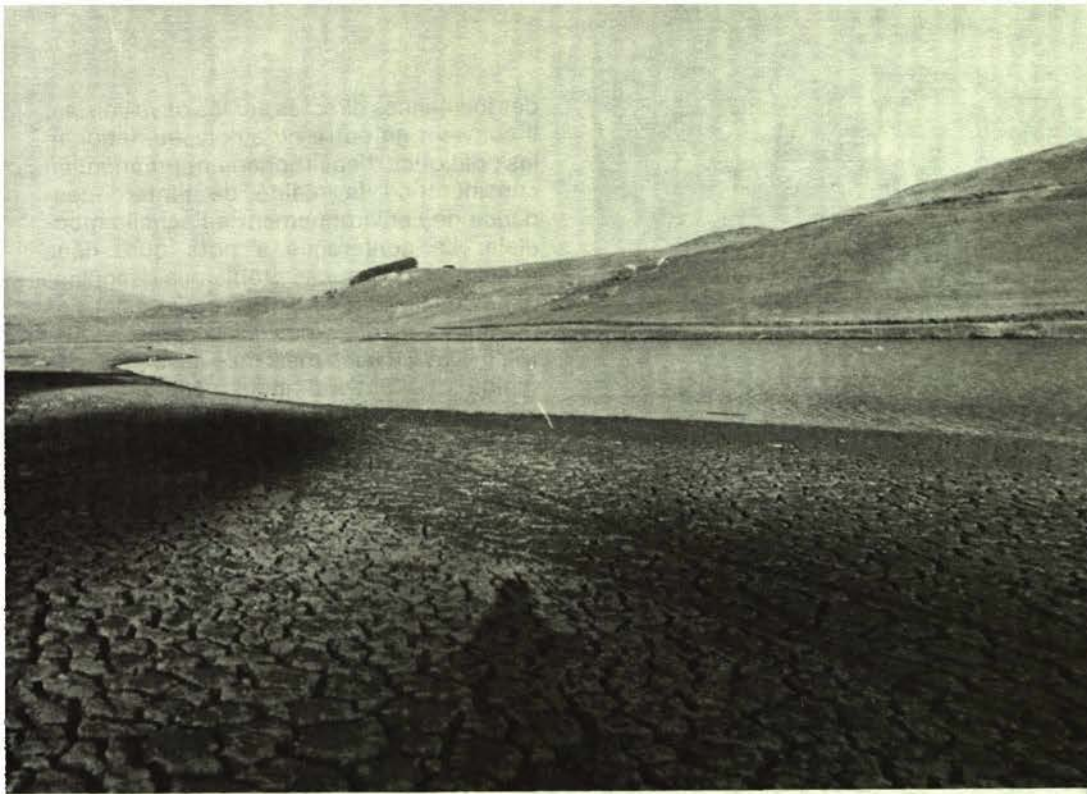


« Les discussions sur les conflits, réels ou supposés, entre d'une part la protection de l'environnement et la saine gestion des ressources naturelles, de l'autre le développement économique, ont fait place à une compréhension croissante des mécanismes par lesquels ces deux objectifs s'épaulent mutuelle-



Les moyens de réaliser cette intégration existent ; ce sont notamment les suivants :

- *Amélioration des dispositifs institutionnels* : planification, examen des programmes et procédures budgétaires qui assurent une interaction continue entre les autorités responsables de l'environnement et les autres autorités, notamment dans les premières phases de l'élaboration des politiques.
- *Amélioration des aides à la décision* : par exemple, études d'impact sur l'environnement, analyses coûts-avantages (en termes tant physiques que monétaires) et évaluation des risques.
- *Application de formes efficaces d'études d'impacts sur l'environnement aux politiques envisagées*, ainsi qu'aux programmes et projets qui peuvent avoir des incidences sensibles sur la gestion de l'environnement et des ressources.
- *Intégration des considérations d'environnement dans la planification*, notamment au niveau de l'aménagement du territoire, du zonage et des dispositifs de contrôle des projets d'aménagement.
- *Meilleure information et participation du public* : mettre à la disposition du public les informations factuelles utiles concernant les risques, les avantages et les coûts, et lui permettre ainsi d'exprimer ses préférences.
- *Adoption d'une gestion « multi-milieux »*, afin de traiter d'une façon intégrée des problèmes de pollution qui se manifestent dans différents milieux – air, eau, sol, notamment.



ment. Il y a une quinzaine d'années, on croyait souvent que la protection de l'environnement ne pouvait être acquise qu'au prix d'une croissance économique plus lente. Aujourd'hui nous savons qu'au niveau global cela n'est pas vrai. En outre, nous savons – par nos travaux sur le déclin urbain, sur l'aide et

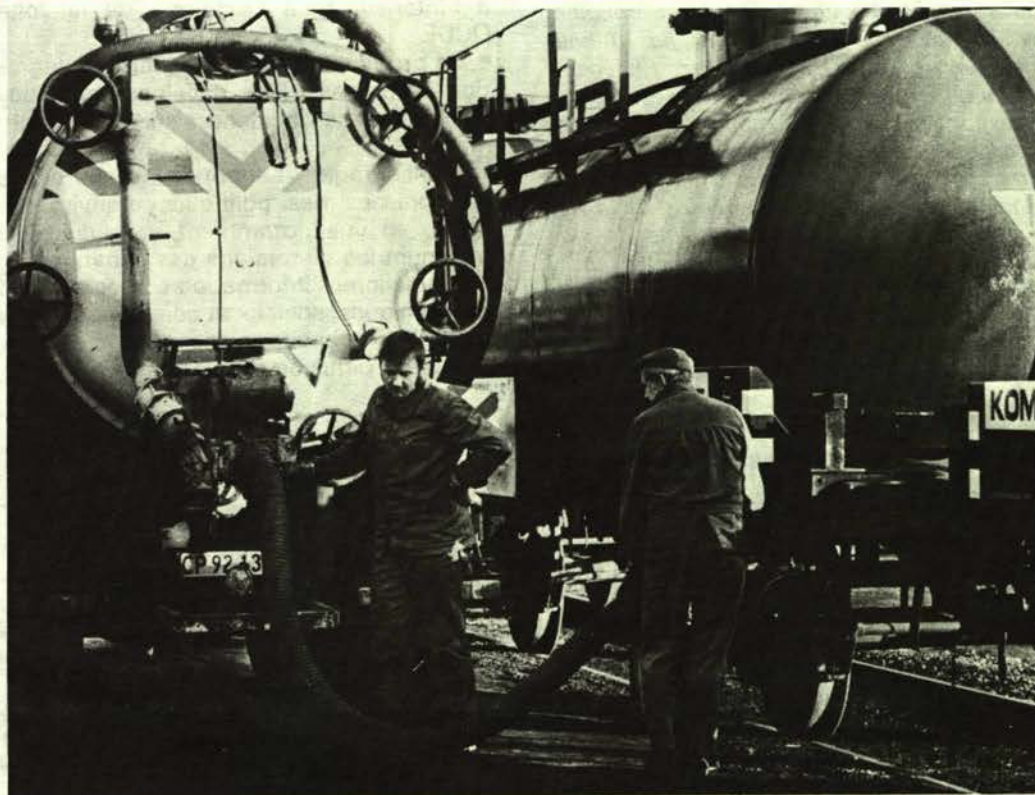
dans d'autres domaines encore – qu'en fait le développement économique ne peut souvent pas être assuré durablement dans un environnement pollué ou à partir de ressources gravement dégradées.»

Emile van Lennep, Secrétaire général de l'OCDE.

« Les pays occidentaux industriels devraient adopter une méthode commune pour évaluer les risques environnementaux à l'aide d'analyses coûts-avantages et en dégager des priorités communes en vue de maîtriser ces risques. Une approche unifiée serait extrêmement précieuse pour faire face à des problèmes

liés par exemple aux substances faisant l'objet d'échanges internationaux et au transport naturel de polluants à travers les frontières.»

William D. Ruckelshaus,
Administrator, Environmental
Protection Agency, États-Unis.



2. Renforcement de la base des stratégies d'anticipation et de prévention

Si des stratégies « curatives » demeurent nécessaires pour faire face aux problèmes existants, des stratégies d'anticipation et de prévention, qui sont intéressantes du point de vue de l'efficacité et de la rentabilité économiques, se révèlent de plus en plus indispensables. Par nature, elles sont difficiles à appliquer car elles doivent être mises en oeuvre avant que les dommages ne soient devenus apparents et que l'on ne dispose de la preuve scientifique et de l'appui du public ; elles requièrent en outre une base solide de connaissances et de données.

La conférence a formulé la conclusion qu'il était nécessaire, urgent et rentable de renforcer la base de ces connaissances et que les moyens dont on disposait pour le faire étaient les suivants.

- *Evaluation économique* des avantages potentiels des mesures à caractère anticipatif.
- *Amélioration de la recherche scientifique interdisciplinaire* sur les questions prioritaires dans le domaine de l'environnement.
- *Amélioration de la collecte des données* sur la qualité de l'environnement, sur les ressources, sur les avantages et sur les dépenses aux échelons national, régional et local.
- *Amélioration de la compréhension du public* des objectifs et des politiques d'environnement par une éducation et une formation appropriées.

3. Politiques d'environnement économiquement plus efficaces

La conférence a pris note des éléments substantiels qui tendent à montrer que l'efficacité et l'efficience des politiques d'environnement peuvent être améliorées de différentes façons, et a conclu que les moyens suivants étaient particulièrement importants.

- *Application et extension déterminées du Principe Pollueur-Payeur*, dont l'objet est d'assurer que les pollueurs supportent les coûts de la lutte contre la pollution et, par conséquent, qu'ils ne bénéficient pas de subventions ni d'avantages commerciaux injustifiés par rapport à leurs concurrents.
- *Utilisation plus efficace des instruments économiques*, s'appuyant sur les mécanismes du marché, pour compléter les instruments réglementaires.
- *Simplification et amélioration des systèmes institutionnels et réglementaires*, dans le but d'accroître la cohérence des politiques, de parvenir à une plus grande continuité dans la réglementation et la prise de décision afin d'assurer une mise en oeuvre adéquate et d'éviter des effets secondaires négatifs.
- *Encouragement des consultations entre les autorités responsables de la réglementation et l'industrie*, afin de permettre une meilleure compréhension des exigences des politiques d'environnement et des problèmes que pose leur application, et de



« On peut refuser toute concession en matière d'atteintes à l'environnement et exiger la préservation à tout prix : ne plus bâtir, ne plus arracher des haies, ne plus construire des centrales électriques, ne plus émettre des oxydes de soufre ou des fumées chargées en particules. Cependant, n'importe quel économiste et, je l'espère, la plupart des ministres, s'insurgeraient contre une position aussi tranchée sur n'importe quel sujet. Dans la plupart des cas, nous devons être prêts à accepter des compromis – renoncer à des avantages dans le domaine de l'environnement au profit d'autres biens – à condition toutefois de placer la barre très haut. Le rythme de mise en oeuvre de techniques de lutte plus efficaces, le coût annuel des améliorations sont autant de variables qui relèvent d'un choix politique. Il ne s'agit pas d'une règle absolue et tous les dispositifs anti-pollution qui représentent un progrès technique ne méritent pas d'être acquis. Cependant, certains principes doivent être intangibles. Nous devons lutter contre les modifications irréversibles de l'environnement, la destruction d'écosystèmes naturels ou humains qui sont irremplaçables. Dans la

pratique, la pollution, ou plutôt l'état de pureté absolue que l'on pourrait appeler « non-pollution », constitue un objectif mouvant. La législation, la compréhension du public et le fait que les gens sont favorables à l'amélioration de l'environnement ont pour effet de renforcer constamment les pressions qui s'exercent sur les pollueurs. »

Michael Posner, directeur économique, National Economic Development Office, Royaume-Uni

« Nous considérons que l'environnement est indispensable à toutes les activités humaines et, partant, que nous n'avons pas à nous justifier de vouloir le protéger. En conséquence, l'état de l'environnement n'est pas une question secondaire par rapport aux objectifs économiques, et l'environnement ne peut plus être considéré, comme cela a pu être le cas dans le passé, comme un agrément de la vie ; l'environnement est notre système de survie. »

Charles Caccia, ministre de l'environnement, Canada.

ménager des calendriers de mise en oeuvre appropriés.

• Mesures visant à encourager la participation des salariés aux actions de protection de l'environnement menées par les entreprises (y compris les actions concernant les conditions de travail) par la diffusion d'informations suffisantes.

Renforcer la coopération internationale

L'interdépendance croissante du système économique mondial est devenue une

question-clé pour les gouvernements qui examinent les problèmes essentiels susceptibles de dominer la scène internationale d'ici à la fin du siècle et au-delà. Il est manifeste que cette interdépendance concerne non seulement la population, l'énergie, l'alimentation et la technologie, mais aussi l'environnement, à savoir la base des ressources et la base écologique d'un développement durable pour l'avenir. La conférence a reconnu la nécessité de renforcer la coopération internationale relative aux problèmes essentiels qui présentent un caractère mondial ou régional ou qui ont

des incidences directes sur les pays voisins. Il convient en outre qu'au niveau national, les politiques d'environnement prennent en considération la réalité de l'interdépendance de l'environnement à l'échelle mondiale. La conférence a noté que, dans beaucoup de cas, ces problèmes découlent dans une large mesure des activités et des politiques menées par les sociétés industrielles avancées, mais que la croissance rapide de l'activité industrielle et de la population dans les pays en développement sera aussi de plus en plus importante. Il convient de reconnaître que les pays Membres de l'OCDE ont le devoir particulier de coopérer à la recherche de solutions, spécialement avec les pays en développement et avec les organisations internationales compétentes.

La conférence a conclu que plusieurs formes de coopération à propos de questions d'environnement et de ressources se sont révélées efficaces et pourraient être étendues et approfondies grâce à l'utilisation des compétences de l'OCDE, qui offre un cadre pour l'identification, l'analyse et la solution rapides de ces problèmes. Il s'agit notamment :

- d'encourager les gouvernements à développer leur capacité d'entreprendre des études coordonnées et intégrées, et notamment à mettre au point des méthodologies appropriées et des scénarios à long terme aux échelons mondial, national et régional.
- d'élaborer des rapports périodiques sur l'état de l'environnement, en tant que base pour l'évaluation des progrès de la mise en oeuvre des politiques d'environnement
- d'identifier et d'évaluer des politiques des pays de l'OCDE dans les domaines de l'économie, de l'investissement, des échanges et dans d'autres domaines qui sont susceptibles d'avoir les incidences les plus importantes sur l'environnement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone OCDE
- de promouvoir une plus grande intégration au processus de développement des évaluations des incidences sur l'environnement
- d'encourager l'adoption d'approches harmonisées des politiques d'environnement, en vue notamment de réduire au minimum les distorsions des échanges
- d'améliorer l'information sur les aspects économiques, sociaux et commerciaux des politiques d'environnement et d'assurer une large diffusion de cette information.

*
* *

Les conclusions formulées par la conférence appellent un examen et une réflexion approfondis de la part des gouvernements des pays Membres de l'OCDE. Elles devraient être présentées, sous une forme appropriée, aux ministres de l'environnement des pays de l'OCDE lors de leur réunion en 1985, ainsi qu'au Conseil de l'OCDE. La conférence invite le Secrétariat de l'OCDE à prendre les dispositions nécessaires à cette fin.

Tourisme international : premiers signes avant-coureurs d'un redémarrage

Un temps de récupération est nécessaire à la demande touristique pour répondre aux changements de l'activité économique. La reprise inégalement amorcée en 1983 dans la zone OCDE (où l'on retrouve la plus grande partie du marché touristique international des pays Membres) n'aura permis au tourisme de sortir de son état de stagnation qu'à partir de la fin de l'année dernière. Après avoir marqué le pas depuis le début de la décennie, le tourisme international dans la zone OCDE donne ainsi les premiers signes avant-coureurs d'un redémarrage.

Si les difficultés économiques n'ont pas dissuadé les résidents des pays Membres de prendre des vacances, elles les ont obligés à une plus grande prudence dans leurs dépenses, prudence qui s'est traduite par un raccourcissement des durées de séjours, un accroissement de l'utilisation des moyens d'hébergement complémentaires (visites chez parents et amis, camping, caravaning) et des changements de destination (pays limitrophes ou autres plus attractifs à cause de taux de change favorables ou d'un rapport qualité/prix plus concurrentiel).

L'offre s'est diversifiée en conséquence et la concurrence entre les destinations, les prestataires de services et les différents modes de déplacement s'est accrue. Tenant compte des besoins des différentes couches de la population et de la nécessité de rentabiliser l'infrastructure déjà en place, les pays Membres ont encouragé le tourisme des jeunes et des personnes âgées ainsi que le tourisme social, ils ont allongé la saison touristique par l'étalement des vacances scolaires et lancé des campagnes promotionnelles en périodes « basses ». La coopération en matière de commercialisation s'est aussi intensifiée entre hôteliers, intermédiaires de voyages et prestataires de services touristiques, y compris ceux du transport, d'une même destination. La concurrence acharnée inter- et intra-modale des années récentes a poussé ces derniers à repenser leur gestion et leur stratégie et à mieux adapter l'offre à une demande en pleine mutation.

En 1983, le volume des flux touristiques exprimé en termes de nombre d'arrivées aux frontières (dans 15 pays Membres) s'est stabilisé par rapport à l'année précédente et celui des nuitées a progressé de

1 % (dans 18 pays, pas nécessairement les mêmes). Cette amélioration par rapport aux années précédentes est due à l'évolution positive de l'ensemble des indicateurs en Europe et en Australasie-Japon qui ont contrebalancé le recul observé en Amérique du Nord, et ce pour la deuxième année consécutive. Cette situation est attribuable à la lenteur de la reprise des marchés européens pour les destinations outre-Atlantique, lenteur qui s'explique en partie par l'appréciation du dollar. Globalement et pour la première fois depuis 1980, les recettes au titre du tourisme international pour l'ensemble des pays Membres n'ont

pas fléchi, se maintenant au niveau de 1982, soit 67,5 milliards de dollars. En termes réels, le volume des recettes dans l'ensemble de la zone OCDE a augmenté de 4 % (contre -1 % en 1982), grâce à l'impulsion de 5 % en Europe (78 % du total en 1982).

Dans l'ensemble des quinze pays Membres qui disposent de données sur le nombre d'arrivées des touristes étrangers aux frontières en 1983, ces volumes se sont à peu près stabilisés par rapport à l'année précédente. Parmi les sept pays en hausse, cinq le sont pour au moins la deuxième année consécutive : le Portugal (+17 %, contre +5 % en 1982), le Japon (+10 %, contre +13 %), l'Islande et le Royaume-Uni (+7 % dans les deux cas, contre respectivement +1 % et +2 %), la Nouvelle-Zélande (+6 %, contre +1 %). Les plus fortes tendances à la baisse concernent deux pays méditerranéens, la Grèce et l'Italie (-4 % dans les deux cas). Quant à la tendance défavorable de la Yougoslavie en 1982 (-13 %), elle s'est renversée : le pays a connu une augmentation de 5 % en 1983. →

La situation économique a rendu les touristes plus prudents en matière de dépenses comme le montre l'utilisation accrue de « moyens d'hébergement complémentaires ».



Le nombre des nuitées des touristes étrangers dans les hôtels et établissements assimilés a été le même en 1983 que l'année précédente dans l'ensemble des pays disposant de données. C'est surtout l'impact de la progression de ce volume en Espagne (+ 4 %, 30 % du total) qui a atténué les reculs enregistrés en Italie (- 2 %) et en Suisse (- 1 %). Les hausses ont été marquées en Turquie (+ 47 %) et en Suède (+ 10 %).

Dans l'ensemble des moyens d'hébergement, le volume des nuitées s'est maintenu en 1983. Parmi les six pays qui ont connu une progression, trois l'ont eue pour au

moins la troisième année consécutive : la Turquie (+ 52 %), la Suède (+ 18 %) et le Danemark (+ 3 %). Le cas de figure inverse s'est par contre produit depuis 1982 en Grèce (- 6 %), au Canada (- 4 %), en Autriche (- 3 %), en Suisse (- 2 %) ainsi qu'en Yougoslavie (- 1 %).

La distribution des flux touristiques en provenance des quatre grands pays émetteurs qui, en 1983, représentaient 61 % du nombre des arrivées et 45 % du nombre des nuitées dans la zone, révèle un accroissement de la présence des Américains (+ 8 % d'arrivées et + 6 % de nuitées) et des Britanniques (+ 2 % dans les



L'industrie du tourisme s'est adaptée à l'évolution de « vacances actives ».

deux cas), une baisse de la durée des séjours des Allemands (- 4 % de nuitées) et un renversement de la tendance positive notée en 1982 pour la France (- 5 % pour les arrivées et - 6 % pour les nuitées). La plus forte présence dans les pays européens de touristes en provenance des États-Unis s'explique certes en grande partie par les taux de change favorables du dollar mais aussi par les bas tarifs aériens sur le réseau de l'Atlantique Nord dont ces voyageurs ont pu profiter. Le phénomène inverse s'est produit en France alors que le franc fluctuait par rapport à la majorité des monnaies des pays Membres, que le revenu réel disponible des ménages stagnait et que des restrictions en matière de change pour les voyages à l'étranger étaient imposées de mars à décembre 1983.

Le volume des recettes en monnaies nationales et termes courants a progressé dans presque tous les pays Membres en 1983, à l'exception de l'Autriche (- 3 %), des Pays-Bas (- 2 %), de la Finlande et des États-Unis (- 1 % dans les deux cas), ainsi que du Japon où le volume est resté identique à celui de l'année précédente.

En termes réels, soit une fois éliminées les incidences de l'inflation et des variations de taux de change par rapport au dollar, le volume des recettes au titre du tourisme international dans la zone OCDE a progressé en 1983 de 4 %, conséquence de l'accélération de la croissance de ce volume en Europe (+ 6 %, contre + 2 %) et malgré les pertes répétées en Amérique du Nord (- 4 %, contre - 12 %) et le renversement de tendance en Australasie-Japon (- 2 %, contre + 5 %). Les plus fortes augmentations ont été signalées en Islande (+ 19 %), en Suède (+ 16 %), en

LES DONNÉES DE BASE

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente

Pays	Arrivées ¹ aux frontières		Nuitées ²		Recettes en monnaies nationales		Recettes en termes réels ³	
	1981- 82	1982- 83	1981- 82	1982- 83	1981- 82	1982- 83	1981- 82	1982- 83
Allemagne	-0,3	-1,8	-2,2	3,5	-1,1	6,5	-6,0	3,4
Autriche	-0,2	0,4	-2,8	-2,8	4,4	-2,7	-1,9	-6,0
Belgique ⁴	18,7	-2,3	20,8	21,4	11,1	12,7
Danemark	3,8	3,3	21,6	9,8	10,8	2,7
Espagne	4,7	-1,8	8,3	4,0	25,3	25,7	9,6	12,1
Finlande	-1,4	1,8	-7,0	-1,0	-15,1	-8,6
France	9,1	..	-3,7	4,2	16,8	19,8	5,4	9,8
Grèce	-2,0	-3,8	-3,6	-6,1	(-5,2)	(1,5)	-22,1	-15,7
Irlande	0,8	0,1	-0,5	8,3	14,1	10,1	-2,5	-0,8
Islande	1,0	6,9	98,6	117,2	29,0	18,7
Italie	11,0	-3,6	9,1	-3,5	31,4	21,7	12,6	6,0
Luxembourg ⁴	-2,1	20,8	21,4	11,1	12,7
Norvège	-7,9	2,2	6,7	2,6	-4,7	-5,2
Pays-Bas	4,5	-5,0	0,3	-1,9	-5,1	-4,2
Portugal	4,7	17,4	0,7	..	9,5	32,2	-10,6	5,3
Royaume-Uni	1,6	7,4	1,0	6,3	6,7	15,4	-1,7	9,4
Suède	1,5	18,3	30,3	28,2	18,3	15,9
Suisse	2,2	0,0	-6,3	-2,1	2,8	7,6	-2,7	4,5
Turquie	-1,0	16,8	19,7	51,9	42,8	51,3	12,2	15,2
EUROPE⁵	1,4	-0,9	2,0	1,3	n.p.	n.p.	2,1	5,4
Canada	-4,9	1,4	-5,5	-4,1	-1,3	7,4	-10,9	1,4
États-Unis	-9,4	-7,2	-0,9	-12,2	-4,7
AMÉRIQUE DU NORD⁵	n.p.	n.p.	n.p.	n.p.	n.p.	n.p.	-12,0	-3,6
Australie	1,9	-1,1	(13,2)	(1,3)	2,6	-7,4
Nouvelle-Zélande	0,8	5,6	3,2	17,9	-10,5	12,8
Japon	13,3	7,8	11,4	..	15,7	3,7	12,6	2,1
PACIFIQUE⁵	7,7	5,9	n.p.	n.p.	n.p.	n.p.	4,6	-1,7
OCDE⁵	1,3	-0,8	1,1	0,7	n.p.	n.p.	-0,3	3,5
Yougoslavie	-12,7	4,6	-10,4	-0,7	-4,3	67,0	-27,5	18,5

1. Arrivées de touristes ou de visiteurs.

2. Nuitées dans l'ensemble des moyens d'hébergement, sauf pour la Finlande, la France (Ile-de-France), le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, l'Espagne et le Japon où les variations concernent l'hôtellerie.

3. Sans les incidences de l'inflation et des variations des taux de change par rapport au dollar.

4. Les variations des volumes des recettes s'appliquent à la Belgique et au Luxembourg.

5. Tendances générales pour l'ensemble des pays disposant de données pour la période de 1980 à 1983.

n.p. = non pertinent.



de la demande en proposant de nouvelles formes

Turquie (+ 15 %), en Belgique/Luxembourg et en Nouvelle-Zélande (+ 13 % dans les deux cas), ainsi qu'en Espagne (+ 12 %). La Grèce et la Finlande ont eu les reculs les plus marqués (-16 % et -9 %).

Au cours des trois dernières années, le déficit de la balance touristique des pays Membres de l'OCDE s'est réduit, passant de 2,2 milliards de dollars en 1981 à 900 millions en 1983. C'est en Europe que la balance positive s'est améliorée (+ 4,5 milliards pour totaliser 7,2 milliards en 1983) alors que le déficit s'est amplifié en Amérique du Nord (de 100 millions à 4,1 milliards) et qu'il est passé de 4,9 à

Le taux de change favorable du dollar et les tarifs aériens bon marché sur l'Atlantique Nord expliquent l'augmentation du nombre de touristes américains en Europe.



4,1 milliards de dollars dans les pays Membres du Pacifique.

Transport aérien : la sortie du tunnel ?

En 1983, et après plusieurs années difficiles, l'industrie du transport aérien international a pu reprendre le chemin d'une certaine rentabilité. Le trafic, loin d'avoir crû dans les mêmes proportions qu'au cours de la décennie précédente, a toutefois marqué des signes encourageants de redressement, avec 782 millions de passagers transportés, soit 3 % de plus que l'année précédente. Le rendement des capacités, mieux adaptées à la demande, s'est amélioré. Le maintien (ou la réduction) en termes réels des tarifs offerts aux vacanciers et la reprise économique de marchés émetteurs importants ont stimulé la demande. Des incertitudes demeurent cependant, dont celle de la vigueur de la reprise touristique. Sera-t-elle suffisante pour répondre aux besoins importants en capitaux nécessaires au remplacement de la flotte de nombreuses compagnies aériennes ainsi qu'aux lourdes charges financières qui y sont associées ? Les conflits, dans un nombre croissant de régions, entre le protectionnisme d'une part, une concurrence excessive d'autre part, soulèvent aussi des questions quant à l'avenir et à la viabilité économique de l'industrie du transport aérien international.

Les autres modes de transport touristique ont également essuyé des revers, conséquences de la situation économique généralement défavorable du début de la décennie et de la forte concurrence intermodale pour un marché international en stagnation. Les efforts de rationalisation de la gestion de l'infrastructure et de l'exploitation commerciale entrepris dans le domaine ferroviaire en Europe permettront d'améliorer les services offerts à une clientèle dont la croissance potentielle est

ATLANTIQUE NORD : LES COMPAGNIES « RÉGULIÈRES » ONT RÉAGI

19 688 000 passagers, soit 6 % de plus que l'année précédente, ont été transportés sur l'Atlantique Nord en 1983. Renversement donc de la situation défavorable de 1982 (-3 %) sur l'axe le plus important de trafic en volume au niveau international. La progression du trafic non régulier, exceptionnelle en 1982 (23 %), a marqué en 1983 un ralentissement (6 %) qu'expliquent plusieurs facteurs : les tarifs promotionnels sur les vols réguliers, la création de nouvelles compagnies aériennes offrant des tarifs très bas sur leurs vols réguliers (People Express, par exemple), le fait que des compagnies aériennes d'affrètement se dirigent maintenant vers l'offre de services réguliers (cas de plusieurs compagnies aériennes américaines, les supplémentaires).

Quant aux coefficients de remplissage, ils ont, par une meilleure adaptation des capacités à la demande, progressé de deux points pour atteindre 71 % (70 % sur les vols réguliers et 86 % sur les non réguliers).

LE TRAFIC AÉRIEN SUR L'ATLANTIQUE NORD (IATA et non-IATA)

Variation en %

	79-80	80-81	81-82	82-83
Régulier	+5,4	+3,7	-5,2	+6,4
Non régulier	-24,1	-6,9	+23,3	+5,7
Total	+1,0	+2,6	-2,5	+6,3

Source : Association du transport aérien international (IATA), Genève.

indéniable. Pourtant, beaucoup d'obstacles persistent et les organisations internationales concernées continuent d'évaluer la situation dans les domaines du transport des voyageurs par chemin de fer et par route afin de trouver des solutions notamment aux problèmes liés aux formalités administratives (avant le voyage comme aux frontières).

*
*
*

Après deux années difficiles, il semble donc que la reprise économique amorcée timidement porte ses fruits et que les activités touristiques des pays Membres considérés dans leur ensemble ont commencé à ressentir ses effets positifs, surtout vers la fin de l'année 1983. Afin que cette reprise se concrétise réellement en 1984, les efforts déjà entrepris par les organisations internationales et leurs pays Membres pour combattre les tendances protectionnistes actuelles devront être encouragés.

Source : OCDE

ÉNERGIE NUCLÉAIRE

La puissance nucléaire installée dans la zone OCDE a progressé de 11,6 % au total pendant l'année 1983 pour atteindre 160 GWe, contre 146 GWe en 1982. Elle passera à quelque 282 GWe en 1990, estime l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (AEN), et à 392 GWe environ d'ici à l'an 2000, encore que ce dernier chiffre dépende du rythme de la reprise économique (tableau).

Bien que la part de l'énergie nucléaire dans la production totale d'électricité de la zone OCDE ait atteint quelque 16 % en 1983, la situation variait considérablement d'un pays à l'autre. Le rapport note que les conditions économiques difficiles ont amené les responsables de la planification énergétique à amputer des projets nucléaires dans plusieurs pays, notamment en Espagne, en France et au Japon. La Belgique connaissait néanmoins un important accroissement : la part du nucléaire dans la production augmentait de 30,8 % en 1982 pour atteindre 45,9 %. La France continuait à avoir la part la plus forte : 48,4 %. La Finlande et la Suède occupaient respectivement les troisième et quatrième positions (41,5 % et 37 %).

PUISSANCE NUCLÉAIRE INSTALLÉE DANS LA ZONE OCDE PROJECTIONS DE L'AEN (en GWe nets)

	Valeur actuelle projetée	Valeur projetée en 1983	Valeur projetée en 1982
1983 (puissance effective)	160		
1985	201	209	216
1990	282	303	315
2000	392	450	489

Source : Activités de l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (AEN) - 1983.

ACIER

- En 1984, la reprise de la demande mondiale d'acier sera plus forte et beaucoup plus générale qu'en 1983.
- Dans la zone OCDE, la production, après avoir baissé de 24 % entre 1980 et 1982, n'a enregistré en 1983 qu'un redressement de 2 %. En 1984, elle devrait progresser encore de 8 %, pour atteindre plus de 360 millions de tonnes.
- C'est aux États-Unis, au Canada et en Australie, les trois pays ayant enregistré les baisses les plus importantes depuis 1979, que la reprise de la demande et de la production en 1984 sera la plus prononcée.
- L'écart entre la production maximale possible et la production effective dans la zone OCDE diminue, mais il sera encore de quelque 110 millions de tonnes en 1984.
- La réduction de l'emploi dans l'industrie sidérurgique a été moins importante en 1983 que l'année précédente, mais elle s'est encore chiffrée à environ 100 000 emplois. Depuis 1974, le nombre de travailleurs a diminué d'environ 666 000 ce qui représente 34 % des effectifs.
- En 1983, les exportations nettes en provenance de la zone OCDE vers la Chine ont plus que doublé, mais les exportations à destination des autres régions en développement ont fléchi pour la deuxième année consécutive. L'Amérique latine, dont la demande intérieure continue à baisser, est devenue pour la première fois exportatrice nette.

Source : Le marché de l'acier en 1983 et les perspectives pour 1984.

PÉTROLE

La demande d'énergie dans les pays industrialisés devrait augmenter d'un tiers avant la fin du siècle. Cependant, la demande de pétrole - faible depuis quatre ans - pourrait demeurer stable.

En 1983, les besoins totaux d'énergie des pays membres de l'AIE se sont élevés à 3 359 millions de tonnes d'équivalent pétrole (mtep). Vers l'an 2000, ils pourraient atteindre 4 484 mtep.

Le pétrole représentait presque 44 % du « cocktail-énergie » de l'AIE en 1983. Cette part pourrait baisser à 33 % environ d'ici à l'an 2000 si les prévisions se concrétisent.

Cependant, la demande de pétrole pourrait rapidement reprendre à moins que les pays de l'AIE ne fassent des progrès dans le développement d'autres sources d'énergie - charbon et énergie nucléaire notamment - et dans l'amélioration du rendement énergétique.

Source : Politiques et programmes énergétiques des pays de l'AIE, Examen 1983.

FISCALITE

Pour connaître la charge fiscale globale, il est de règle de calculer le rapport entre les recettes fiscales totales et le PIB. Les chiffres, que l'OCDE vient de publier, indiquent qu'en 1982 - année la plus récente pour laquelle on dispose de statistiques définitives - la Suède, la Norvège, la Belgique et les Pays-Bas avaient les rapports les plus élevés (tous supérieurs à 45) alors que la proportion des impôts était la plus faible (aucun rapport ne dépassant 30) aux États-Unis, au Japon, en Espagne et en Turquie.

En 1981-82, on comptait à peu près autant de pays où la charge fiscale avait augmenté que de pays où elle avait diminué ou était restée stable. Les données provisoires dont on dispose pour 1983 montrent que dans huit des 15 pays pour lesquels on dispose de chiffres, le niveau de l'imposition a augmenté, que dans trois il a baissé et que dans les quatre autres il est resté plus ou moins stable. Il convient de noter qu'au cours des trois années 1981-1983, la charge fiscale n'a cessé de baisser en Autriche, en Finlande, en Allemagne et en Norvège, alors qu'elle a constamment augmenté au Canada, en France, en Irlande et aux Pays-Bas. Depuis 1979, l'augmentation a par contre été presque générale.

RECETTES FISCALES TOTALES EN % DU PIB AU PRIX DU MARCHÉ¹

	1979	1980	1981	1982	1983*
Suède	49,5	49,4	51,2	50,3	50,7
Norvège	45,7	47,1	48,6	47,8	46,6
Belgique	45,6	44,7	45,2	46,6	n.d.
Pays-Bas	45,0	45,7	45,0	45,5	47,0
Danemark	44,5	45,5	45,0	44,0	46,1
France	41,1	42,5	42,7	43,7	44,1
Autriche	41,2	41,3	42,6	41,1	41,0
Italie	30,5	33,2**	39,4	39,9	n.d.
Royaume-Uni	33,3	36,0	37,1	39,6	38,3
Irlande	33,0	35,9	37,8	39,6	40,6
Luxembourg	39,5	40,4	39,7	37,7	40,2
Allemagne	37,5	37,8	37,4	37,3	37,2
Finlande	35,0	35,3	36,8	36,6	36,5
Canada	31,4	32,7	34,7	34,9	35,1
Nouvelle-Zélande	30,7	31,0	32,3	33,6	..
Grèce	27,7	28,6	29,2	31,9	..
Australie	29,3	30,3	31,1	31,0	..
Suisse	31,1	30,8	30,6	30,9	n.d.
Portugal	26,1	29,3	31,5	30,8	33,0
États-Unis	29,9	30,3	30,8	30,4	..
Japon	24,8	25,9	26,8	27,2	..
Espagne	23,4	24,1	25,0	25,3	24,5
Turquie	20,8	19,0	20,4	20,1	23,7
Total OCDE (moyenne non pondérée)	34,6	35,5	36,6	36,8	..

1. Classement d'après les chiffres de 1982.

* Provisoire.

n.d. = non disponible.

** Changement de série.

.. = données partielles seulement.

Source : Statistiques de recettes publiques des pays Membres de l'OCDE 1965-1983.

Problèmes et stratégies économiques de quatre pays : l'Allemagne, le Canada, la France et le Japon

L'ALLEMAGNE

L'économie allemande a commencé de se redresser au cours des premiers mois de 1983, après une récession qui avait duré pendant près de trois ans; début 1984, le PNB réel dépassait son niveau d'avant la récession. Le ralentissement de l'inflation s'est poursuivi, le déficit du secteur public a été réduit et la balance extérieure courante est devenue excédent-

Après un début relativement rapide au cours des années 70, l'ajustement de l'industrie manufacturière allemande marque le pas. Ci-dessous : conception assistée par ordinateur dans une usine Siemens à Villach.

taire. Les politiques monétaire et budgétaire sont cependant restées restrictives et le redressement de l'activité, si on le compare aux reprises précédentes, a été modéré. De ce fait, l'emploi n'a guère augmenté et le taux de chômage de 8,2 % relevé en mai 1984 était à peine inférieur au maximum enregistré à la mi-1983.

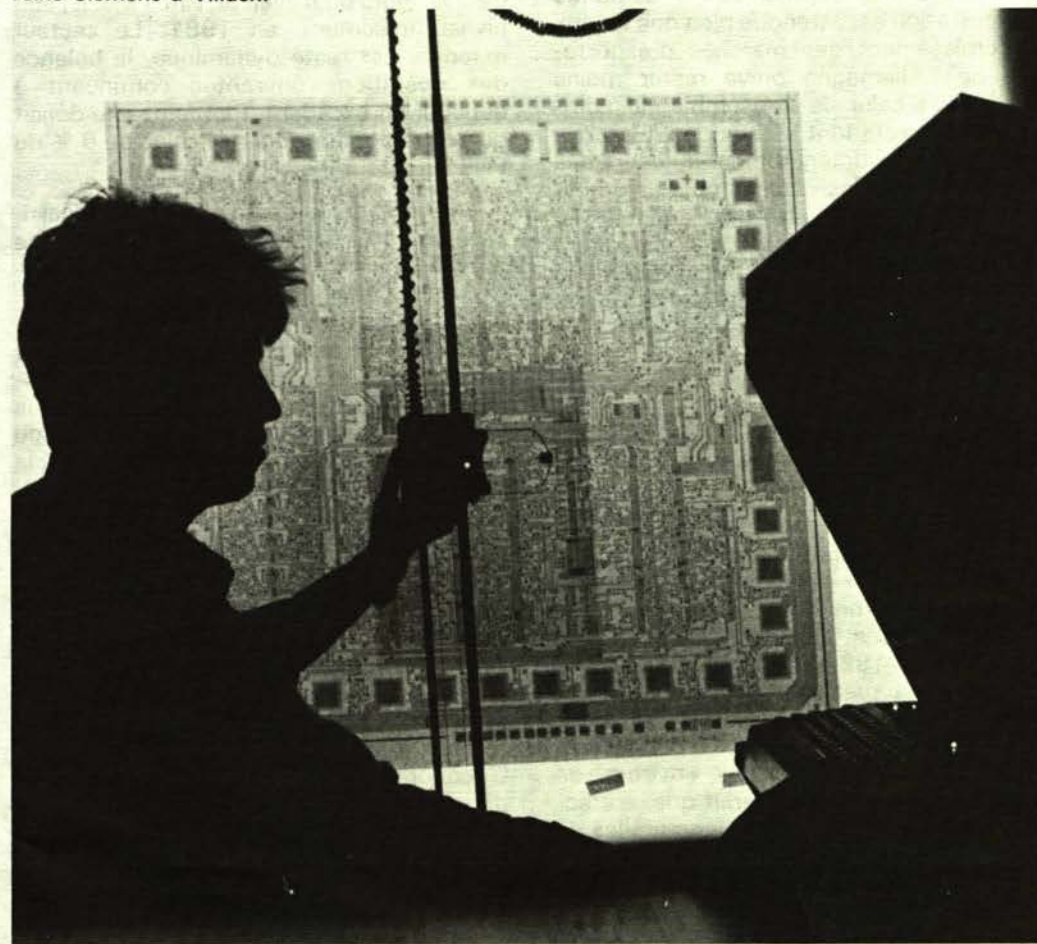
La reprise devrait, d'après les prévisions à court terme, se poursuivre au cours des dix-huit prochains mois, mais la croissance du PNB restera insuffisante pour améliorer notablement la situation du marché du travail. La principale tâche des autorités est par conséquent de transformer la

reprise en une expansion non inflationniste et durable, suffisamment forte pour permettre une réduction notable du chômage. Les tendances conjoncturelles étant plus favorables, l'Allemagne doit désormais s'occuper des secteurs de son économie dans lesquels le processus d'ajustement n'a pas été, depuis les deux chocs pétroliers, pleinement satisfaisant.

Si, au cours des années 70, on s'est attaqué relativement vite à l'ajustement des industries manufacturières, depuis, l'adaptation de la structure de la production s'est ralentie. L'investissement au cours des dernières années a été insuffisant ce qui a eu des effets défavorables aussi bien sur la quantité que sur la qualité du stock de capital, qui de ce fait a vieilli. La composition des exportations a également subi une évolution défavorable; elles sont surtout destinées à des régions du monde dont la croissance est faible et leur position n'est pas bonne dans certaines industries de haute technologie.

Parmi les raisons qui expliquent l'insuffisance de l'ajustement de l'industrie allemande : les faibles taux de rentabilité et la mauvaise situation financière des entreprises. La baisse tendancielle du taux de rentabilité remonte à la fin des années 50 et l'évolution récente n'a guère été de nature à l'inverser. Dans l'ensemble, les résultats de l'industrie allemande ont suivi d'assez près la moyenne internationale bien que la baisse de la rentabilité du début des années 80 ait été due essentiellement à des facteurs cycliques, dont l'effet a été renforcé par la hausse des taux d'intérêt réels. L'excédent net d'exploitation des entreprises non financières, exprimé en pourcentage de leur valeur ajoutée nette, est tombé de onze points entre 1960 et 1975 (46,5 à 35,5 %). La modération des salaires durant la dernière récession a cependant permis une amélioration de la rentabilité en 1982 et 1983, et l'excédent net d'exploitation s'est redressé, atteignant, l'année dernière, 37,8 % de la valeur ajoutée nette. Cela représente une amélioration beaucoup plus prononcée que celle observée au cours de la dernière phase d'expansion entre 1976 et 1979.

Les bilans des sociétés se sont très fortement détériorés entre 1968 et 1982, les fonds propres (capital + réserves) étant tombés de 30 ½ à 18 ½ % de l'actif total. Outre la médiocrité des bénéfices, cette évolution peut, dans une large mesure, s'expliquer par deux facteurs. D'une part, si des sociétés rachètent des entreprises individuelles (soit à l'aide de leurs fonds propres, soit au moyen de fonds empruntés), cela implique une transformation de fonds propres en actifs financiers des ménages. D'autre part, le marché des actions étant relativement peu développé en Allemagne par rapport à celui d'autres grands pays industrialisés, il est difficile de se procurer des capitaux à risques. En 1982, le total du capital-actions des sociétés cotées n'y représentait que 6 % du PNB, contre 55 % aux États-Unis, 36 ½ % au Royaume-Uni et 17 % en Italie.



Au cours des quinze dernières années, les capitaux réunis sur le marché des valeurs mobilières n'ont jamais contribué pour plus de 5 % au financement extérieur des sociétés allemandes. La faible part de fonds propres dans le bilan total rend les entreprises vulnérables aux fluctuations de la demande et des taux d'intérêt, comme en témoigne la multiplication du nombre des faillites depuis quelques années. En outre, l'absence quasi totale d'un marché de capitaux à risque freine le changement structurel, les petites et moyennes entreprises ayant généralement des difficultés à financer des investissements novateurs.

Que la cause essentielle de la faiblesse du taux d'investissement soit liée à un problème d'offre ou à un problème de demande, il est évident que ce taux a été insuffisant ces dernières années de sorte que le chômage constitue désormais surtout un problème structurel dû à l'incapacité de l'industrie à s'adapter. Entre 1974 et 1983, l'investissement du secteur privé n'a augmenté que de 2 % par an en moyenne, contre 4 % au cours de la période 1960-1973. De ce fait, le stock de capital est désormais insuffisant pour occuper la population active. Un des facteurs qui influe sur le taux d'investissement est le niveau d'utilisation de la capacité de production; ainsi, le redressement rapide des taux d'utilisation des capacités après la récession du milieu des années 70, a été suivi d'une forte augmentation des investissements fixes des entreprises, notamment en machines et en outillages, investissements dont le taux annuel de croissance est resté supérieur à 6 % pendant les quatre années précédant 1979. Cependant, cette évolution s'expliquait par le lent accroissement de la production potentielle après le premier choc pétrolier (environ 2 % par an, soit deux fois moins que les années antérieures) qui impliquait une progression rapide de l'utilisation des capacités. La dernière récession a été plus longue mais moins profonde que la précédente et il semble que l'utilisation des capacités de production soit restée constamment au-dessus de son niveau de 1975. En conséquence, la reprise a été moins rapide que celle du milieu des années 70. Si, comme le prévoit l'OCDE, le taux de croissance du PNB est de l'ordre de 3 % en 1984 et 1985, l'utilisation des capacités restera inférieure à la « normale » malgré un rythme d'accroissement des capacités de moins de 2 % par an.

Les subventions accordées par le gouvernement à l'industrie sont de plus en plus critiquées, dans la mesure où elles sont considérées comme un frein aux mutations structurelles, même si, dans de nombreux cas, elles ont été instaurées précisément pour faciliter l'adaptation. Bien que les subventions à l'agriculture, à l'industrie alimentaire, à l'industrie extractive, aux chemins de fer et aux transports maritimes, aient été réduites de 1979 à 1982, ces secteurs, si l'on y ajoute le commerce de gros, représentaient encore, en 1982, plus de la moitié du montant total des subventions à l'industrie. L'aide à la construction

navale et à la sidérurgie s'est fortement accrue, mais elle ne représentait encore qu'une faible part du total. Selon un rapport récent d'un organisme indépendant, parmi les secteurs les plus largement subventionnés, seule l'industrie aéronautique peut être considérée comme un exemple d'ajustement positif. D'autres secteurs, où l'aide des pouvoirs publics a été négligeable, comme l'habillement, ont montré beaucoup plus de dynamisme pour s'adapter à la nouvelle situation. Il est largement admis que, dans la majorité des secteurs subventionnés, l'aide financière tend à s'auto-perpétuer, sans contribuer au processus d'ajustement. Bien que le gouvernement ait l'intention de réduire les subventions, de supprimer de nombreuses réglementations et de compter davantage sur le jeu des forces du marché pour l'affectation des ressources, certaines mesures récentes destinées à encourager l'investissement (allègements fiscaux, mesures d'incitation fiscales, facilités spéciales d'amortissement, etc.) ont en fait relevé le niveau des subventions. Les aides financières ont augmenté en 1983, après avoir diminué l'année précédente et elles devraient continuer à s'accroître cette année.

*
*

La reprise de l'économie allemande devrait dans le très proche avenir se poursuivre à un rythme modéré, le taux de croissance du PNB variant entre 2 ½ et 3 % après une accélération marquée du premier trimestre de cette année. La demande intérieure devrait subir un léger fléchissement mais une reprise de la demande d'exportation est attendue bien que le taux d'accroissement des marchés d'exportation de l'Allemagne doive rester moins rapide que celui de l'ensemble du commerce mondial (dont le taux de croissance devrait se ralentir légèrement au cours des dix-huit prochains mois, pour s'établir autour de 5 ½ % en taux annuel). La poursuite de la reprise s'accompagnera d'un ralentissement de la croissance de la productivité, ce qui devrait permettre une légère augmentation de l'emploi l'an prochain et peut-être aussi l'année suivante. Cependant, comme il est prévu que la population active continuera à s'accroître, le taux de chômage ne diminuera que peu. Par contre, l'excédent de la balance des opérations courantes devrait continuer à augmenter.

Le gouvernement a cherché à réduire le déficit du secteur public et il a réussi à le ramener à environ 2 % du PNB en 1983, alors qu'il avait atteint un niveau maximum de 4 % en 1981. D'après les projets budgétaires actuels, la politique d'assainissement des finances publiques se poursuivra en 1985 et le déficit du secteur public pourrait tomber aux environs de ½ % du PNB. Cela signifierait que, correction faite des variations conjoncturelles, le secteur public pourra avoir enregistré un excédent structurel appréciable. Cette évolution rend possible la réforme fiscale du côté de l'offre que les autorités ont l'inten-

tion de mettre en œuvre de 1986 à 1988. Le but recherché est d'atténuer ou de supprimer les distorsions imputables au niveau et à la structure de la fiscalité, afin d'améliorer le fonctionnement de l'économie. Les pouvoirs publics devront certes surveiller de près les effets à court terme de la réforme fiscale sur la demande, mais il pourrait en résulter une amélioration des conditions de la croissance à moyen terme. De toute manière, le gouvernement devra adapter sa politique afin d'être en mesure d'éviter tout ralentissement excessif de la reprise et maintenir son effort en vue de la réalisation d'un taux de croissance suffisant pour assurer un recul régulier du chômage, évolution qui contribuerait aussi à réduire les obstacles à l'ajustement structurel.

LE CANADA

La reprise de l'économie canadienne après la récession la plus grave depuis la guerre, et qui s'est achevée au dernier trimestre 1982, a dépassé les prévisions initiales. La croissance de l'activité a été plus rapide en 1983 qu'aux États-Unis, mais, la récession ayant été particulièrement grave, c'est seulement début 1984 que la production a retrouvé son haut précédent. Le gouvernement a aussi réussi à ramener le taux d'inflation en dessous de la moyenne de l'OCDE; il est tombé, fin 1983, à son chiffre le plus bas depuis dix ans, 4,2 %, et reste au-dessous de 5 %, alors qu'il avait atteint 12 ½ %, son niveau maximum, en 1981. Le secteur extérieur est resté dynamique, la balance des opérations courantes continuant à dégager un excédent. Par contre, le déficit du gouvernement fédéral — plus de 6 % du PNB — reste important.

Le chômage demeure un problème particulièrement difficile au Canada. C'est, de tous les pays de l'OCDE, celui où l'expansion du marché du travail est la plus rapide: 2,6 % par an en moyenne entre 1960 et 1982 (contre 0,9 % pour l'ensemble des pays de l'OCDE). L'emploi a certes progressé, mais à un rythme moins rapide que l'offre de main-d'œuvre, et le taux du chômage a été constamment supérieur à la moyenne de l'OCDE. Il a atteint son niveau maximum, 12,8 %, fin 1982 et se maintient à environ 11 ½ %.

L'industrie a connu un fort accroissement des bénéfices en raison du retour à des niveaux d'activité plus élevés mais, comme le taux d'utilisation des installations existantes demeure faible, les entreprises ont manifesté peu d'empressement à investir pour accroître leurs capacités. L'économie canadienne reste relativement dépendante des secteurs fondés sur l'exploitation des ressources naturelles et ces secteurs ont, dans de nombreux cas, subi, en 1981 et 1982, de fortes baisses de la demande et des prix. Les marchés des produits de base sont toujours instables,

mais la chute de la consommation a, au cours de la dernière récession, été particulièrement grave. Entre le pic conjoncturel et le creux de la récession, la production dans l'extraction des métaux et les industries manufacturières liées à l'exploitation des ressources a baissé dans des proportions se situant entre plus de la moitié et un quart, contre un cinquième en moyenne pour l'ensemble des industries manufacturières. En outre, les marchés de ces produits restent, dans de nombreux cas, relativement déprimés.

Les industries primaires représentent au Canada 10 % du PIB, mais, si l'on y inclut les activités manufacturières qui impliquent une transformation relativement peu importante des matières premières, le total est plus proche de 20 %. Dans la production de biens faisant l'objet d'échanges internationaux, la part des industries liées à l'exploitation des ressources naturelles était à peu près la même en 1981 qu'en 1961 (de l'ordre de 60 %), après être tombée aux environs de 55 % en 1971. Les industries extractives sont dominées par le pétrole et le gaz, près des deux tiers de la valeur de la production, la part de chacun des principaux métaux variant entre 3 et 3½ %. La branche d'activité la plus importante du pays est cependant le secteur des produits du bois : 300 000 salariés et un huitième environ de la production de biens faisant l'objet d'échanges avec l'étranger. Tandis que l'intégration verticale est forte entre l'extraction des métaux non ferreux et les opérations de fonderie et de raffinage, le secteur des produits du bois est divisé en deux catégories distinctes — le bois, et les pâtes et papiers.

Le Canada exporte d'importantes quantités de bois, de pâtes à papier et de papier journal sous forme relativement peu transformée ce qui prive l'économie de la valeur ajoutée d'une fabrication de produits plus élaborés.



Les ressources naturelles du Canada sont réparties sur l'ensemble du territoire. Près de la moitié des activités forestières se situent en Colombie britannique, alors que la production de pâtes et papiers est concentrée dans l'Ontario et le Québec, chacune de ces provinces en assurant environ le tiers. L'extraction des métaux est un autre point fort de l'Ontario qui assure plus de la moitié de la production métallurgique de base, suivi par le Québec (un quart). Le pétrole est le principal secteur d'activité de l'Alberta, où se trouvent l'essentiel des réserves les plus facilement exploitables de pétrole et de gaz naturel du pays. C'est en fait l'industrie des hydrocarbures qui dégage l'essentiel de la rente économique provenant du secteur de l'exploitation des ressources naturelles, et l'un des principaux objectifs du Programme énergétique national a été d'en assurer une répartition géographique plus équitable.

L'avantage comparatif dont bénéficie le Canada dans le domaine de l'extraction et de la première transformation des ressources apparaît avec évidence dans la structure de ses échanges. En 1981, les industries liées à l'exploitation des ressources ont assuré près de 60 % des exportations de marchandises mais ne sont entrées que pour 30 % dans les importations; pour l'ensemble de la zone OCDE, les chiffres correspondants sont de 30 et 50 % respectivement. Les échanges de produits de ces industries ont permis de dégager un excédent commercial de 20,6 milliards de dollars des États-Unis, dont les deux tiers au titre des métaux et des produits du bois. En même temps, ces industries sont fortement tributaires des

marchés extérieurs. Le Canada est de loin le plus gros exportateur mondial de bois équarris, de pâtes à papier et de papier journal mais ces exportations portent essentiellement sur des produits relativement peu transformés, et l'économie est par conséquent privée de la valeur ajoutée que procurerait une fabrication de produits plus élaborés.

Certaines industries canadiennes liées à l'exploitation des ressources naturelles souffrent de la faiblesse de la demande mondiale et de la concurrence de plus en plus forte d'autres producteurs. L'extraction des métaux est l'un des secteurs où l'expansion avait été la plus rapide jusqu'au début des années 70 mais, depuis 1973, elle décline. En dépit d'un accroissement des bénéfices, la production a, pendant la phase de forte expansion internationale en 1979-80, été inférieure de quelque 20 % à son précédent niveau record. La récession qui a suivi a entraîné des pertes importantes et la production a été réduite de moitié. Encore maintenant, les cours du cuivre ne permettent de maintenir en service que les mines fournissant des minerais de très forte teneur ou des sous-produits. La décélération de la croissance de la production a été associée à un ralentissement des gains de productivité, particulièrement sensible dans le secteur énergétique ainsi que dans la sylviculture et les industries minières. Si la forte hausse des prix en 1979-80 a permis un accroissement des bénéfices, l'investissement est resté insuffisant, bien que le taux de croissance du stock de capital des industries liées à l'exploitation des ressources se soit redressé vers la fin des années 70.

Les effets de la récession de 1981-82 ont été aggravés pour les producteurs canadiens de pâtes et papiers par les dévaluations suédoise et finlandaise fin 1982, dont les répercussions se sont ajoutées à celle du redressement du taux de change effectif du dollar canadien. Tandis que les producteurs de pâtes et papiers nord-américains continuaient à enregistrer des pertes en 1983, la marge bénéficiaire des producteurs suédois atteignait 14 %. Les producteurs canadiens de papier journal ont eu des taux de rendement moyens de 1,2 % (région côtière de la Colombie britannique) et de 3,2 % (Québec) contre 18,2 % pour leurs homologues suédois.

Les perspectives ne sont pas particulièrement brillantes pour les industries canadiennes fondées sur l'exploitation des ressources naturelles. La part du Canada sur le marché mondial du papier journal a diminué au cours des dix dernières années, principalement en raison du faible coût des produits offerts par certains pays concurrents comme le Brésil, le Chili, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud. Par ailleurs, les États-Unis parviennent de mieux en mieux à assurer leur auto-provisionnement en certains des principaux produits du bois exportés par son voisin septentrional. De plus, l'industrie canadienne du bois connaît actuellement des difficultés dues au fait que, depuis le début de 1984, les produc-

teurs scandinaves ont accès en franchise au marché de la CEE. A plus long terme, c'est-à-dire au cours des deux prochaines décennies, l'on prévoit que la demande mondiale de minéraux et de produits du bois s'accroîtra moins vite que dans le passé. En termes de structure par produit, l'évolution future pourrait être particulièrement défavorable au Canada, dans la mesure où la demande sera plus forte pour les produits plus élaborés et de bonne qualité que pour les bois équarris et le papier journal. Les industriels du secteur des minéraux prévoient qu'au cours des années 80 et 90, la demande mondiale augmentera moitié moins vite qu'entre la fin de la guerre et le milieu des années 70.

Pour assurer sa prospérité économique à long terme, le Canada a toutes les raisons de tirer parti de l'abondance de ses ressources naturelles. Les industries qui sont fondées là-dessus semblent désormais résolues à freiner l'érosion de leur compétitivité et ont commencé, en adoptant de nouvelles techniques, à moderniser leur stock de capital. Les résultats qu'elles obtiennent sont révélateurs des avantages comparatifs du pays, et leur adaptation aux nouvelles techniques et au défi que constituent les nouvelles sources d'approvisionnement dans les pays en développement doit être considérée comme un élément essentiel de l'ajustement positif de l'ensemble de l'industrie canadienne. Cependant, la probabilité que le secteur lié à l'exploitation des ressources n'offrira que des possibilités limitées d'expansion future peut avoir eu pour effet de tourner les initiatives industrielles vers d'autres secteurs de production manufacturière.

*
* *

Dans l'avenir immédiat, la reprise de l'économie canadienne devrait se poursuivre à un rythme légèrement supérieur au taux de croissance moyen de la zone OCDE. Le PNB devrait s'accroître de 4½ % en 1984 et de 3 % en 1985, mais le taux de chômage se maintiendra autour de la barre de 11 %. Le taux d'inflation devrait se stabiliser aux environs de 5 %, tandis que les bénéfices des sociétés continueraient à s'améliorer et que, de ce fait, l'investissement des entreprises se redresserait. L'excédent commercial devrait s'accroître pour s'établir à 18½ milliards de dollars en 1984 et 1985, chiffre nettement supérieur au niveau record de 15,4 milliards enregistré en 1982, tandis que l'excédent de la balance des opérations courantes devrait atteindre 0,7 % du PNB en 1984 (contre 0,4 % en 1983).

La politique budgétaire devrait continuer à suivre la stratégie à moyen terme adoptée en avril 1983 et confirmée dans le budget de février 1984. Le principal objectif poursuivi — soutenir la reprise naissante — a été atteint. Désormais, il conviendrait de donner la priorité à la réduction du déficit fédéral, bien que, en raison de la faiblesse de la demande de crédit émanant du secteur privé, le financement de ce déficit

n'ait guère, jusqu'à présent, constitué un problème.

LA FRANCE

La dégradation rapide du compte extérieur et la persistance d'un taux élevé d'inflation ont conduit le gouvernement à modifier radicalement sa politique économique en juin 1982, un an après son arrivée au pouvoir, en donnant une orientation restrictive à l'action monétaire et budgétaire et en mettant en place une politique des prix et des revenus de très large portée. Le résultat en a été une amélioration rapide de l'inflation et du déficit extérieur : le taux de hausse des prix en moyenne annuelle a été ramené de 11,8 % en 1982 à 9,6 % en 1983, tandis que le déficit des échanges commerciaux diminuait de moitié et que celui des opérations courantes tombait de 12 à 3,8 milliards de dollars.

Ces résultats ont été obtenus au prix d'un ralentissement sensible de l'activité. Alors que, en 1981 et 1982, la croissance de l'économie française avait été nettement plus rapide que la moyenne des pays de l'OCDE, la situation s'est inversée en 1983, le PIB de la France n'augmentant que de 0,7 %, contre 2,4 % en moyenne dans la zone OCDE. Les programmes de soutien de l'emploi ont permis de maintenir le chômage aux alentours de la barre des deux millions pendant la majeure partie de 1983, mais le nombre de chômeurs a commencé à augmenter sensiblement à partir du dernier trimestre 1983 et il devrait continuer à monter en 1984 et 1985 pour atteindre 10,5 ou 11 % de la population active.

Les résultats futurs de l'économie française dépendront de l'évolution des échanges avec l'étranger, et le compte extérieur demeurera la principale contrainte pour la politique économique interne. Il y a des raisons de penser que le redressement de la balance commerciale en 1983 est dû pour une large part au décalage conjoncturel entre la France et ses principaux partenaires commerciaux et que l'amélioration de la compétitivité de l'appareil productif a joué un rôle limité.

Le redressement de la balance commerciale l'an dernier tient surtout aux tendances en volume, les exportations ayant augmenté de 4,1 % et les importations diminué de 1,7 %, mais il s'explique aussi en partie par une modification des termes de l'échange. L'évolution favorable du commerce extérieur est essentiellement le fruit des dévaluations du franc intervenues en juin 1982, puis en mars 1983 ainsi que des mesures prises pour freiner la progression de la demande intérieure, mais elle est due aussi à la reprise sur les marchés extérieurs. Les dévaluations ont réduit les coûts relatifs de main-d'œuvre de l'industrie française de 6,1 % en l'espace de douze mois et le chiffre de l'année 1983

est le plus bas depuis 1978, dernière année où le commerce extérieur de la France ait été excédentaire. L'amélioration corrélative de la compétitivité des exportateurs français au niveau des prix, jointe au fait que la demande en France ait diminué de 0,4 % en 1983 tandis que, dans la zone OCDE, elle augmentait de 2,5 %, a permis aux industries manufacturières de regagner en 1983 les parts de marché à l'extérieur qu'elles avaient perdues en 1982.

L'orientation de la conjoncture et le retour à la compétitivité contribuent aux nouveaux progrès du commerce extérieur enregistrés cette année, mais des faiblesses structurelles subsistent qui, si l'on n'y remédie pas, auront une incidence défavorable sur l'évolution à moyen et long termes des échanges avec l'étranger. Les industries manufacturières françaises ont perdu des parts de marché à l'exportation à raison de 0,5 point de pourcentage par an depuis le premier choc pétrolier, tandis que, jusqu'alors, elles en gagnaient 1,7 chaque année. En valeur, la part de la France dans les exportations de marchandises de la zone OCDE est passée de 7,8 % en 1960 à 8,9 % en 1973 et à plus de 9 % en 1979, mais, depuis lors, elle a diminué progressivement pour revenir à 7,9 % en 1983. A la différence d'autres pays de l'OCDE qui, tels l'Allemagne et le Japon, sont tributaires des importations pour l'énergie et les matières premières et qui ont continué à accroître leurs exportations même après le second choc pétrolier, la France a vu la part de ses importations augmenter plus vite que celle de ses exportations.

La pénétration du marché intérieur français par les produits étrangers s'est poursuivie dans tous les secteurs (bien que dans des proportions variables) à un rythme qui n'a pas fléchi depuis le second choc pétrolier. Pour les biens d'équipement, le taux de pénétration a été en 1983 de 50 % et pour les biens intermédiaires de 35 %. En conséquence, une reprise générale de l'activité économique profiterait pour un tiers aux industries étrangères, tandis qu'un redressement de l'investissement irait à concurrence de moitié grossir le chiffre d'affaires des fournisseurs étrangers. La pénétration des produits importés s'est accélérée au cours des cinq dernières années par rapport aux cinq années précédentes, particulièrement dans les secteurs des biens d'équipement et des biens de consommation durables. Dans le premier, le taux de pénétration en termes réels a augmenté de 11 points de 1978 à 1983, alors qu'il n'avait progressé que de 5 points de 1973 à 1978 ; en ce qui concerne celui des biens d'équipement ménager, il s'est accru de 12 points de 1978 à 1983 après avoir monté seulement de 4 points au cours des cinq années précédentes. En même temps, la progression en termes réels du taux d'exportation de l'industrie française s'est ralentie : 1 point environ en 1978-83, contre 8 en 1973-78. En outre, dans certains secteurs, l'automobile et les transports terrestres par exemple, le taux d'exportation est même tombé au-dessous du niveau d'avant le premier choc pétrolier. La

contribution de l'évolution du solde commercial en volume à la croissance de la production industrielle est ainsi globalement négative sur la période 1974-1983.

Jusqu'en 1980, la faiblesse croissante des exportations françaises de marchandises était compensée par le dynamisme remarquable des échanges de services. Les recettes nettes dégagées par le transport, le tourisme et les échanges de technologie représentaient, en 1982, 27 % du montant total des exportations. Cette année-là, la part de la France dans les exportations globales de services des sept grands pays industrialisés a été de 17 %, contre 36 % pour les États-Unis, 13 % pour le Royaume-Uni et l'Allemagne et 11 % pour le Japon. Le tourisme a été particulièrement florissant ces dernières années, l'excédent de ce poste ayant presque triplé en francs français de 1981 à 1983 du fait des dévaluations successives et du renforcement du contrôle des changes. Des progrès énormes ont été enregistrés également au cours des dix dernières années dans les services liés à la technologie, où l'excédent est passé de 1 milliard de francs en 1973 à 12 milliards en 1978 et à 30 milliards en 1982-83. Au total, cependant, le solde positif de la balance des services est en diminution depuis 1980, surtout en raison de la hausse rapide des versements d'intérêts.

Grâce, notamment, à l'excellente tenue des échanges de services, la balance des opérations courantes de la France a été excédentaire en 1978 et 1979, mais elle est devenue déficitaire à partir de 1980. Le déficit a alors représenté 0,6 % du PIB mais il s'est accru fortement pour atteindre 2,2 % en 1982 avant de revenir à 0,7 % l'année suivante.

Le franc s'est stabilisé depuis la dernière dévaluation de mars 1983, s'écartant peu de son taux central au sein du Système monétaire européen (SME) mais, comme les autres monnaies, il s'est déprécié par rapport au dollar (de 10 % sur douze mois). Après avoir été constamment en hausse de 1978 à 1981, le taux de change effectif du franc en termes réels est tombé en avril 1983 à 5,4 % au-dessous de son niveau de 1978. Avec la progression du dollar, il a continué à baisser; en moyenne, sur la période avril 1983-avril 1984, le taux de change réel a été inférieur de 6,8 % au chiffre moyen de 1978.

Le gonflement des déficits du budget et de la balance des paiements a eu notamment pour résultat une augmentation rapide des emprunts nets à l'étranger. La position extérieure de la France est passée d'un excédent net de 21,1 milliards de francs en 1981 à un déficit net de près de 200 milliards en 1983. Cette dernière année, le service de la dette a absorbé 4,4 % des recettes totales d'exportation. Quant aux charges d'amortissement, elles atteindront leur maximum, 88 milliards par an en moyenne, de 1988 à 1990. Pendant cette période, elles représenteront entre 3,8 et 5,1 % des recettes d'exportations



Le compte extérieur demeurera la principale contrainte pour la politique économique française. Pour améliorer ses résultats à l'exportation, la France compte notamment sur des produits de haute technologie, comme le système de métro entièrement automatisé en service à Lille.

suivant que la croissance de ces dernières aura été de 10 ou 5 % en valeur au cours de la période 1984-1990. L'ampleur de la contrainte macro-économique que représentera au cours des années à venir la dette extérieure est donc liée à l'évolution future des paiements courants de la France.

Le net redressement de la balance commerciale en 1983 n'a manifestement pas pu modifier l'évolution structurelle défavorable du secteur extérieur. Les tendances à long terme — la forte pénétration du secteur des biens d'équipement par les produits importés par exemple — conduisent à un décalage entre l'évolution de l'industrie française et celle de ses marchés, tant en France même qu'à l'étranger, de sorte que toute impulsion donnée à l'économie tend à se traduire par un déficit commercial. Avec un encours de dette étrangère qui représente maintenant 11,4 % du PIB en termes bruts, le seul moyen de desserrer la contrainte extérieure est d'assurer une meilleure adaptation de l'appareil productif à la structure de la demande interne et externe.

Le fait que la rentabilité de l'industrie française soit en baisse ne favorise pas cet ajustement. La dégradation de la situation financière des entreprises industrielles remonte au premier choc pétrolier et explique le vieillissement de l'appareil industriel français. Ce n'est qu'en 1983 que la rentabilité des entreprises a commencé à s'améliorer; entre 1973-1974 et 1982-1983, le taux de marge de l'industrie française (défini comme le rapport entre l'excédent brut d'exploitation et la valeur ajoutée) a baissé de plus de 10 points, tandis qu'il est resté plus ou moins stable

en moyenne dans les sept grands pays de l'OCDE. De ce fait les entreprises ont dû recourir davantage aux emprunts; leur taux d'autofinancement, qui était d'environ 64 % au début des années 70, est tombé au-dessous de 50 % en 1982. Autre conséquence, la diminution du taux d'investissement, passé de 23 % en 1974 à 11 % en 1982.

*
* *

A moyen terme, l'économie française semble appelée à connaître une croissance lente qui a besoin d'être accompagnée d'un transfert de ressources en faveur des bénéficiaires et de l'investissement. A l'horizon 1988, la fin du IX^e plan, la croissance devrait se redresser pour atteindre 2,7 %, à la condition toutefois que les marchés extérieurs soient fermes. Le taux d'inflation sera ramené à un niveau très inférieur à la tendance des dernières années, 3 à 5,8 % suivant les hypothèses, mais le chômage ne cessera d'augmenter pour toucher de 2,5 à 2,9 millions de personnes. C'est dire que le sentier de croissance lente ramenant l'économie à l'équilibre extérieur se traduira nécessairement pour la France par un taux d'expansion inférieur à celui de ses partenaires économiques.

Les répercussions sur l'emploi ne pourront être limitées que grâce à une flexibilité accrue dans le processus de formation des salaires et sur le marché du travail. La modification des coûts relatifs pourrait aussi inciter les chefs d'entreprise à investir dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, tels que les services, où les possibilités de créer des emplois sont les

plus grandes – tant pour les nouveaux venus sur le marché du travail que pour les travailleurs en provenance des industries anciennes. Il faudra certainement poursuivre et intensifier les progrès réalisés en 1983 dans le sens d'une désindexation des salaires et d'une plus grande souplesse dans la gestion des effectifs. Ce n'est qu'à ce prix que l'économie française pourra retrouver une croissance équilibrée et durable.

LE JAPON : LIBÉRALISATION DES MARCHÉS DES CAPITAUX

La réglementation très poussée qui régissait les marchés japonais de capitaux – marchés intérieurs aussi bien qu'opérations financières internationales – a été progressivement assouplie au cours des dix dernières années. Cette évolution s'est accélérée depuis deux ou trois ans sous l'influence de facteurs tant intérieurs qu'internationaux.

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, les autorités ont étroitement réglementé et, en contrepartie, protégé toutes les institutions financières privées. La concurrence entre les différentes institutions a été strictement limitée, les taux d'intérêt réglementés et les flux internationaux de capitaux soumis à des contrôles stricts. Ce système a fourni avec souplesse les ressources nécessaires à la transformation radicale du Japon après la guerre. Jusqu'au début des années 70, le système financier est resté fortement réglementé, cloisonné et relativement à l'écart des marchés internationaux. L'épargne des ménages était généralement confiée aux banques et faiblement rémunérée à des taux fixés par les autorités. Pour leur part, les banques finançaient le déficit financier du secteur des entreprises – considérable en raison d'un taux d'investissement élevé. Comme les taux d'intérêt étaient souvent maintenus au-dessous de leur niveau d'équilibre, les banques rationnaient l'offre de crédit et le secteur des entreprises ne faisait guère appel aux marchés financiers libres. De plus, le crédit disponible pour les ménages était relativement peu important et les administrations publiques n'avaient pas d'ordinaire recours à l'emprunt sur les marchés. Au total, quelque 10 % seulement de l'ensemble des fonds empruntés l'étaient sur les marchés financiers.

Cette stratégie, dite des « taux d'intérêt artificiellement bas », consistant à satisfaire la forte demande de crédit des entreprises à des taux d'intérêt peu élevés, a pu être maintenue pour un certain nombre de raisons. La première : l'éventail d'actifs financiers nationaux « sûrs » à la disposition des ménages et des autres investisseurs était limité. Tranchant nettement sur la plupart des pays de l'OCDE, le Japon n'a

lancé aucun emprunt d'État avant 1965 et un grand nombre n'en ont été émis qu'à partir de 1975. La deuxième raison : un réseau étendu de réglementations et d'accords limitait la concurrence et empêchait les institutions financières concurrentes de faire de la « surenchère » sur les taux d'intérêt. Enfin : une réglementation très détaillée, s'appliquant en régime de taux de change fixe, limitait à la fois les entrées et les sorties de capitaux. Les ménages étaient de ce fait dans l'impossibilité de rechercher des taux d'intérêt plus élevés à l'étranger et les entreprises japonaises ne pouvaient pas tourner l'encadrement du crédit intérieur en empruntant à l'étranger. Somme toute, même si le système financier du Japon n'était pas tourné vers le marché, il a joué un rôle-clé dans le processus de formation de capital et dans la réalisation d'un taux de croissance élevé, les avantages procurés par la stabilité l'emportant sur le coût des diverses mesures de réglementation.

Pressions intérieures

Les changements structurels majeurs de l'environnement macro-économique consécutifs au premier choc pétrolier et la fin de ce que les Japonais appellent l'« ère de croissance rapide » ont soumis, au cours des dix dernières années, le système financier à des tensions de plus en plus vives. Le taux d'investissement a fortement diminué, ce qui a réduit le besoin d'emprunt du secteur des entreprises. Parallèlement, le taux d'épargne des ménages est passé de quelque 18 % au cours des années 60 à près de 20 % la décennie suivante. L'épargne nette du secteur intérieur privé a eu pour contrepartie d'importants déficits des administrations publiques, financés par des émissions massives de titres publics. De ce fait, le volume des fonds d'État en circulation, à échéances diverses, a augmenté. La diffusion de ces actifs financiers très facilement négociables a encouragé le développement de marchés intérieurs plus libres, tant pour le court que pour le long terme.

La masse des obligations de l'administration centrale en circulation est aussi passée de moins de 10 % du PNB au milieu des années 70 à plus de 30 % au début des années 80. Par suite de ces évolutions, le marché secondaire des obligations au Japon n'était dépassé, vers la fin des années 70, que par celui des États-Unis. L'efficacité grandissante de ce marché apparaît dans le fait que les écarts entre les taux à l'achat et à la vente ont eu tendance à se réduire ces dernières années, encore qu'ils restent beaucoup plus prononcés que sur le marché américain. La formation de cet important marché secondaire de fonds d'État a eu, à son tour, pour effet de favoriser le développement de marchés monétaires à court terme plus libres. Tout d'abord, le marché « Gensaki » – sur lequel s'échangent les obligations d'État – s'est développé au cours des années 70 et a fourni un financement à court terme aux entreprises non financières. Toutefois,

comme un nombre croissant d'entreprises retiraient leurs fonds liquides des banques pour les placer à des conditions plus intéressantes sur ce marché, les banques ont été autorisées à émettre de nouveaux instruments financiers plus compétitifs. C'est ainsi qu'en mai 1979 elles ont pu émettre des certificats de dépôt négociables qui ont été introduits sur le marché secondaire en avril 1982. L'éventail des instruments disponibles sur les marchés monétaires à court terme s'est donc considérablement élargi, mais il n'existe toujours pas de marché des bons du Trésor au Japon. Les effets publics à court terme ne sont pas de la même nature que les bons du Trésor des autres pays : leur rôle se limite à la gestion de la trésorerie et ils sont souscrits en grande partie par la Banque du Japon, à des taux fixés légèrement au-dessous du taux d'escompte. Étant donné, cependant, le volume accru de titres de l'État à échéance « résiduelle » d'un an au plus qui vont se trouver en quantités croissantes sur le marché au cours des années 80, il se peut qu'apparaisse un véritable marché des effets publics à court terme. Qui plus est, la nécessité de procéder, à partir de l'exercice 1985, à des opérations de refinancement de grande envergure, obligera à diversifier la gamme des instruments de la dette publique.

Le développement rapide des marchés obligataire et monétaire a progressivement transformé le système financier japonais. Les taux d'intérêt déterminés sur le marché coexistent à présent avec les taux réglementés. Il n'y a cependant pas eu de transferts spectaculaires de capitaux des institutions financières vers les instruments du marché. La raison principale en est le montant relativement élevé des placements minima requis sur les marchés libres. Et comme les résidents japonais ne peuvent toujours pas, sauf autorisation spéciale, se faire ouvrir à l'étranger, aux fins de placement, des comptes bancaires rémunérés (alors qu'ils peuvent le faire au Japon), les ménages ne sont pas en mesure de tirer pleinement profit des marchés moins réglementés qui existent à l'extérieur. Le montant minimum d'une transaction sur le marché « Gensaki » est de 100 millions de yen (soit environ de 400 000 dollars au cours actuel) et celui des certificats de dépôt atteint encore près de 300 millions de yen (1 200 000 dollars), chiffre qui sera bientôt ramené à 100 millions. Néanmoins, la libéralisation accrue des marchés des capitaux a renforcé la concurrence et entamé quelque peu la rentabilité des prêts octroyés par les différentes institutions financières.

Jusqu'à une période très récente, le cloisonnement entre ces institutions était bien marqué aussi bien en ce qui concerne le mode de collecte des dépôts qui leur était traditionnellement dévolu que la clientèle. Une règle particulièrement importante interdisait aux banques de s'occuper de placement de valeurs mobilières et, inversement, aux maisons de titres de réaliser des opérations bancaires. Les grandes banques et les banques régionales étaient

autorisées à accorder principalement des prêts à court terme, les concours à long terme relevant essentiellement des banques de crédit à long terme. Ce cloisonnement traditionnel des institutions financières japonaises a cependant été fortement ébranlé par la libéralisation accrue des marchés des capitaux. Les grandes banques accordent à présent un plus grand nombre de prêts à long terme, tandis que les banques de crédit à long terme ont développé leurs départements de crédits à court terme. Après que les banques eurent été autorisées à négocier les obligations d'État, les maisons de titres ont lancé en 1980 un fonds commun de placement en titres publics à moyen terme (fonds «Chyuki-kokusai»). Depuis lors, les banques de gestion de patrimoine et les banques de crédit à long terme ont été admises à émettre divers instruments à rendement élevé. Les taux d'intérêt correspondants se sont rapprochés des taux servis sur le marché. En contrepartie, les principales institutions financières ont enregistré une forte contraction de leurs marges bénéficiaires. Les pressions qui se sont ainsi manifestées, conséquence naturelle de la libéralisation, amélioreront à terme l'efficacité des institutions financières. Les banques de grande taille et celles qui sont bien gérées pourront sans doute supporter cette compression des marges. En revanche, pour les banques de faible taille et moins efficaces, la tâche sera probablement plus difficile et il leur faudra un certain temps pour s'adapter à cette situation nouvelle. Les autorités sont naturellement soucieuses d'éviter des faillites de banques ou des perturbations du système bancaire ce qui explique leur désir d'une évolution progressive et ordonnée du système financier national.

Ouverture internationale

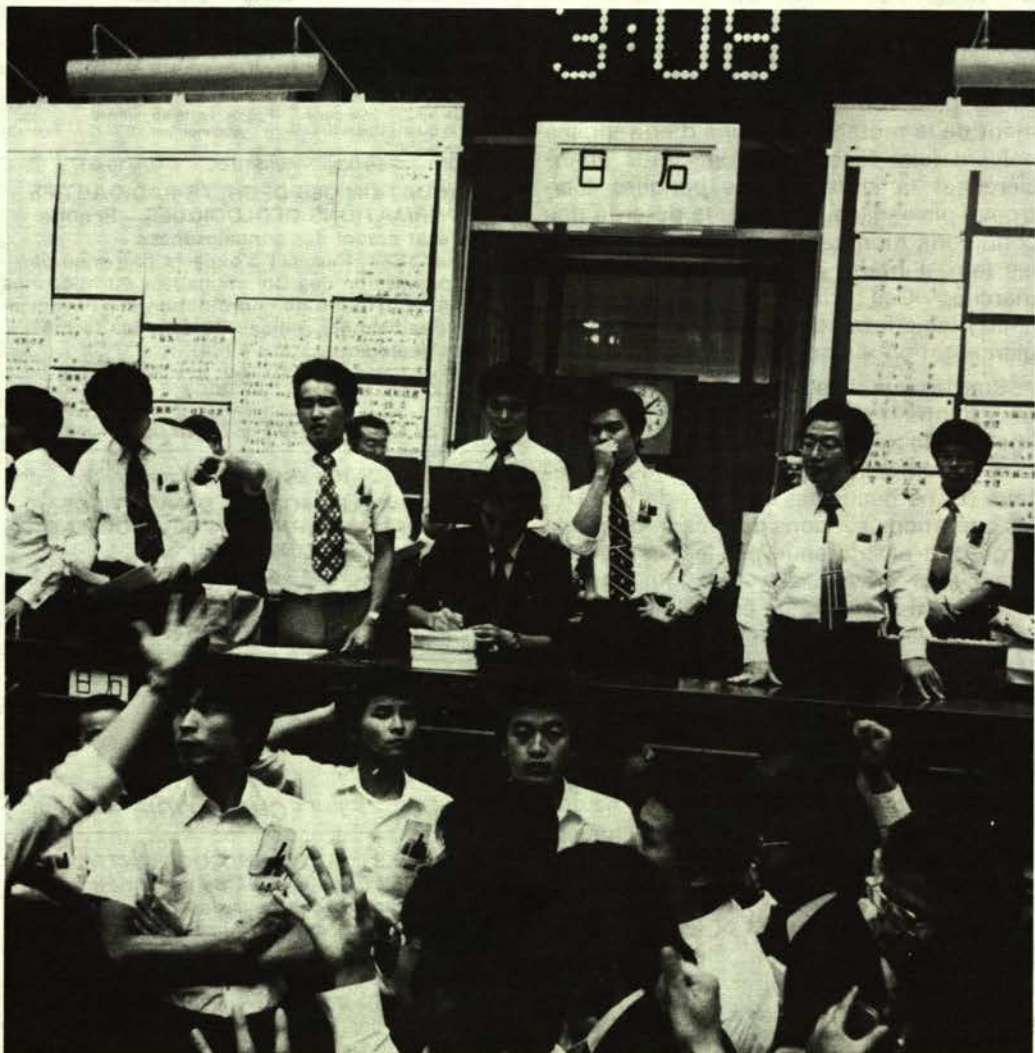
La libéralisation progressive des marchés intérieurs de capitaux s'est accompagnée d'une évolution parallèle dans le domaine des opérations financières internationales. Le fait que le Japon soit devenu un exportateur massif de capitaux y a contribué. Jusqu'au milieu des années 60, la rapidité de la croissance a provoqué des déséquilibres périodiques de la balance des paiements qui ont généralement imposé l'adoption de mesures visant à restreindre la demande, la position de la balance courante étant considérée comme une sérieuse contrainte pour la croissance. Mais à partir de la fin des années 60, la balance courante est devenue régulièrement excédentaire (d'environ 1 % du PNB), évolution qui n'a été interrompue que par les chocs pétroliers successifs. Au cours des dix dernières années, les restrictions sur les entrées et les sorties de capitaux ont été graduellement assouplies, bien que le souci de maintenir le taux de change à un niveau approprié ait jusqu'à récemment eu une influence sur la nature des mesures de libéralisation. Si, lorsque le yen était faible, les entrées de capitaux étaient encoura-

gées et les sorties découragées, la tendance à une libéralisation croissante était évidente. De fait, elle s'est accélérée vers la fin de la décennie pour atteindre son point culminant dans une nouvelle loi sur le contrôle des changes et du commerce extérieur (décembre 1980) qui institue le *principe général* de la liberté des transactions extérieures, sous réserve de certaines restrictions résiduelles ainsi que de règles de sécurité et de dispositions exceptionnelles. Cette nouvelle étape était particulièrement radicale en ce que les autorités déclaraient leur intention de ne pas renforcer les contrôles pour des considérations de taux de change. Et, de fait, malgré une forte dépréciation du yen en 1981 et 1982, elle n'ont, en général, pas rétabli de restrictions. Qui plus est, la nouvelle loi a été renforcée par un certain nombre de mesures spécifiques. Résultat : *les entrées comme les sorties* de capitaux ont marqué une forte progression. Le fait qu'en 1981 et 1982 les entrées comme les sorties soient restées à un niveau élevé par comparaison avec le passé contraste fortement avec les périodes antérieures de libéralisation. Néanmoins, les sorties de capitaux japonais ont largement dépassé les entrées de capitaux étrangers ce qui s'explique en partie par le taux de change et les anticipations relatives aux taux d'intérêt, en partie par les arbitrages opérés, dans un souci de diversification, par les gérants de

portefeuille japonais au profit d'actifs libellés en monnaies étrangères et enfin par la réduction par certains pays de l'OPEP de leurs placements en yen. Les contrôles subsistants sur les marchés japonais de capitaux ont peut-être aussi joué un rôle car, malgré les importants progrès accomplis récemment, les institutions et les marchés japonais sont encore sensiblement plus réglementés qu'ailleurs. L'existence à l'étranger de marchés presque sans réglementation (en particulier aux États-Unis et sur les euromarchés) a permis aux investisseurs japonais de trouver des actifs étrangers facilement disponibles dès que les opérations avec l'extérieur ont été libérées.

C'est pourquoi les autorités japonaises ont pris d'autres mesures importantes pour rendre les marchés de capitaux plus accessibles aux non-résidents. L'accord récemment annoncé entre le Japon et les États-Unis devrait contribuer à élargir la gamme des actifs financiers offerts aussi bien aux investisseurs nationaux qu'aux investisseurs étrangers et favoriser l'internationalisation du yen. Il subsiste encore certains obstacles importants et il faudra un peu de temps avant que les mesures récemment prises fassent sentir tous leurs effets, mais il n'y a guère de doute que le yen est en train de s'affirmer en tant que grande monnaie internationale d'investissement. L'incidence de ces mesures sur le taux de

La bourse de Tokyo.



change est encore difficile à apprécier ; il est possible qu'elles aient un certain effet mais il ne serait guère réaliste d'en attendre des conséquences majeures.

Cependant, les effets sur la fourniture internationale de services financiers pourraient être bénéfiques. La concurrence étrangère accrue devrait rendre les institutions financières japonaises plus efficaces. De fait, la recherche de l'efficacité est la principale raison de la libéralisation des marchés de capitaux à laquelle les banques et les autres institutions, qui se sont développées dans un environnement moins difficile, mieux protégé, devront s'adapter. Or le rythme du changement ne devrait pas être si rapide qu'il compromette la stabilité financière. Il faut, en outre, reconnaître que la conduite du changement est pour les autorités une tâche particulièrement délicate à un moment où il leur faut parallèlement rendre des arbitrages entre les demandes concurrentes de puissants intérêts acquis dans les cercles financiers japonais. Néanmoins, résister à la dynamique du changement serait mettre les institutions japonaises en mauvaise position pour exploiter pleinement les nombreuses innovations récemment introduites sur le marché des services financiers. Le maintien de contrôles excessifs sur le marché intérieur dans une situation de plus grande ouverture internationale aboutirait à déplacer de Tokyo vers l'étranger les opérations de banque et de collecte de fonds réalisées en yen. Il semble que les conditions soient particulièrement favorables pour opérer un changement progressif, mené avec doigté. Par suite d'une croissance plus soutenue et du net redressement de la rentabilité, moins d'entreprises doivent faire face à des difficultés financières et la situation des banques s'en trouve plus solide. De plus, la détente des conditions monétaires réduit l'écart entre les taux d'intérêt réglementés et ceux du marché. Ces circonstances devraient limiter les effets perturbateurs d'une déréglementation plus poussée.

Sur des marchés moins réglementés, les taux d'intérêt devront tenir une place plus importante parmi les circuits de transmission des impulsions de la politique monétaire. Dans beaucoup de pays de l'OCDE, les opérations sur bons du Trésor, dont une large part est détenue par les institutions financières privées aux taux du marché, fournissent à la banque centrale un instrument efficace de régulation des taux d'intérêt à court terme. Si un véritable marché des effets publics à court terme se développe au Japon, les moyens dont dispose la banque centrale pour mettre en oeuvre la politique monétaire s'en trouveront renforcés. Toutefois, la déréglementation ne doit pas nécessairement conduire à une hausse du niveau moyen des taux d'intérêt. Une efficacité accrue devrait réduire l'écart entre les taux créditeurs et les taux débiteurs, mais le niveau élevé du taux d'épargne devrait éviter au Japon de devenir une économie à taux d'intérêt élevés.

Nouvelles publications de l'OCDE

ÉCONOMIE

ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE - Série 1983-1984

ALLEMAGNE (juillet 1984) (10 84 15 2) ISBN 92-64-22597-8	86 pages
AUSTRALIE (juin 1984) (10 84 04 2) ISBN 92-64-22581-1	88 pages
CANADA (juillet 1984) (10 84 01 2) ISBN 92-64-22592-7	74 pages
DANEMARK (juillet 1984) (10 84 13 2) ISBN 92-64-22596-X	78 pages
FRANCE (juillet 1984) (10 84 14 2) ISBN 92-64-22594-3	86 pages
ITALIE (mai 1984) (10 84 19 2) ISBN 92-64-22567-6	90 pages
JAPON (juillet 1984) (10 84 03 2) ISBN 92-64-22595-1	114 pages
PORTUGAL (juin 1984) (10 84 23 2) ISBN 92-64-22593-5	90 pages
Chaque étude : F20.00 £2.00 US\$5.00 DM9.00 (10 00 00 2) ISSN 0304-3363 Abonnement à la série 1983-1984 (20 à 24 études à paraître) : F340.00 £34.00 US\$75.00 DM150.00	

ÉNERGIE

AIE (Agence internationale de l'énergie)

COAL TRANSPORT INFRASTRUCTURE. A Study prepared by the Coal Industry Advisory Board, October 1983 (juillet 1984)

Publié en anglais seulement
(61 84 09 1) ISBN 92-64-12599-X 94 pages
F60.00 £6.00 US\$12.00 DM27.00

ÉNERGIE: RECHERCHE DÉVELOPPEMENT ET DÉMONSTRATION DANS LES PAYS MEMBRES DE L'AIE - EXAMEN 1982 DES PROGRAMMES NATIONAUX (juin 1984)

(61 83 09 2) ISBN 92-64-22518-8 216 pages
F110.00 £11.00 US\$22.00 DM49.00

AEN (Agence pour l'énergie nucléaire)

BULLETIN DE DROIT NUCLÉAIRE N° 33 - juin 1984 (juillet 1984)

(67 84 33 2) 66 pages. Pas de vente au numéro.
(67 00 00 2) ISSN 0304-3428 Abonnement 1984 (2 numéros et suppléments) :
F90.00 £9.00 US\$18.00 DM35.00

ÉVACUATION DES DÉCHETS RADIOACTIFS EN FORMATIONS GÉOLOGIQUES - Panorama de l'état actuel des connaissances - février 1984. Rapport d'experts patronné par la Commission des Communautés européennes et l'AEN (Groupe de coordination sur l'évacuation des déchets radioactifs dans les formations géologiques) (juin 1984)

(66 84 04 2) ISBN 92-64-22587-0 128 pages
F100.00 £10.00 US\$20.00 DM45.00

DÉVELOPPEMENT ET AIDE

Études du Centre de développement

LES NOUVELLES FORMES D'INVESTISSEMENT DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT par Charles Oman (juillet 1984)

(41 84 02 2) ISBN 92-64-22590-0 154 pages
F65.00 £6.50 US\$13.00 DM30.00

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

LA NATURE DU CHÔMAGE DES JEUNES : ANALYSE A L'INTENTION DES POUVOIRS PUBLICS (juillet 1984)

(81 84 07 2) ISBN 92-64-22573-0 264 pages
F95.00 £9.50 US\$19.00 DM42.00

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ENTRE L'EST ET L'OUEST. Volume I - Sa contribution au développement des pays de l'Est : Analyse économétrique par Stanislaw Gomulka et Alec Nove.

Volume II - Examen d'études de cas sectorielles par George D. Holliday (juin 1984)
Panorama des études macro-économiques et des études de cas consacrées au transfert de technologie

entre l'Ouest et l'Est. Evaluation de la contribution de la technologie occidentale à la croissance économique des pays de l'Est, de la capacité d'assimilation de ces économies et des incidences du transfert de technologie sur les échanges.

(92 84 02 2) ISBN 92-64-22565-X 106 pages
F62.00 £6.20 US\$12.50 DM28.00

AFFAIRES DES ENTREPRISES, CONCURRENCE ET CONSOMMATEURS

INVESTISSEMENT INTERNATIONAL ET ENTREPRISES MULTINATIONALES. LE RÉEXAMEN DE 1984 DE LA DÉCLARATION ET DES DÉCISIONS DE 1976 (juillet 1984)

(21 84 02 2) ISBN 92-64-22585-4 70 pages
F32.00 £3.20 US\$6.50 DM16.00

SÉCURITÉ DES PRODUITS - MESURES DESTINÉES A LA PROTECTION DES ENFANTS. Rapport du comité de la politique à l'égard des consommateurs (juillet 1984)

(24 84 03 2) ISBN 92-64-22588-9 90 pages
F45.00 £4.50 US\$9.00 DM20.00

INDUSTRIE

LE MARCHÉ DE L'ACIER EN 1983 ET LES PERSPECTIVES POUR 1984 (juillet 1984)

(58 84 02 2) ISBN 92-64-22598-6 40 pages
F45.00 £4.50 US\$9.00 DM23.00

TRANSPORTS - TOURISME

CEMT (Conférence européenne des ministres des transports)

TABLE RONDE N° 61 - Systèmes de distribution des marchandises dans les aires urbaines (juillet 1984)

(75 84 03 2) ISBN 92-821-2088-0 84 pages
F36.00 £3.60 US\$7.00 DM16.00

STATISTIQUES

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE STATISTIQUES RÉTROSPECTIVES 1960-1982 (juin 1984) bilingue

(12 84 01 3) ISBN 92-64-02547-2 168 pages
F75.00 £7.50 US\$15.00 DM33.00

COMPTES NATIONAUX TRIMESTRIELS N° 1/1984 (mai 1984) bilingue

(36 84 01 3) 136 pages
Le numéro :
F50.00 £5.00 US\$10.00 DM17.00
(36 00 00 3) ISSN 0304-3738 Abonnement 1984 :
F100.00 £10.00 US\$20.00 DM40.00

STATISTIQUES TRIMESTRIELLES DE LA POPULATION ACTIVE N° 2/1984 (juillet 1984) bilingue

(35 84 02 3) 82 pages. Pas de vente au numéro.
(35 00 00 3) ISSN 0304-3312 Abonnement 1984 :
F85.00 £8.50 US\$17.00 DM35.00

INDICATEURS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES N° II-1984 (juillet 1984) bilingue

(37 84 02 3) 124 pages
Le numéro :
F40.00 £4.00 US\$9.00 DM20.00
(37 00 00 3) ISSN 0250-4278 Abonnement 1984 :
F140.00 £14.00 US\$30.00 DM62.00

L'INDUSTRIE DES MÉTAUX NON FERREUX - 1982 (juin 1984) bilingue

(71 84 30 3) ISBN 92-64-02546-4 46 pages
F42.00 £4.20 US\$8.50 DM21.00

PÂTES ET PAPIERS : STATISTIQUES TRIMESTRIELLES N° 4/1983 (juillet 1984) bilingue

(73 83 04 3) 68 pages
Ce numéro :
F22.00 £2.20 US\$5.00 DM11.00
(73 00 00 3) ISSN 0335-377X Abonnement 1984 :
F85.00 £8.50 US\$17.00 DM35.00

BILANS DU LAIT ET DES PRODUITS LAITIERS DANS LES PAYS DE L'OCDE/MILK AND MILK PRODUCTS BALANCES IN OECD COUNTRIES 1974-1982 (juin 1984) bilingue

(51 84 05 3) ISBN 92-64-02548-0 174 pages
F78.00 £7.80 US\$15.50 DM35.00

BILANS DE LA VIANDE DANS LES PAYS DE L'OCDE/MEAT BALANCES IN OECD COUNTRIES 1976-1982 (juin 1984) bilingue

(51 84 03 3) ISBN 92-64-02499-9 156 pages
F60.00 £6.00 US\$12.00 DM27.00

Où obtenir les publications de l'OCDE

ALLEMAGNE

OECD Publications and Information Center,
4 Simrockstrasse,
5300 Bonn Tél. (0228) 21.60.45

ARGENTINE

Carlos Hirsch S.R.L.,
Florida 165, 4º Piso,
(Galeria Guemes) 1333 Buenos Aires
Tél. 33.1787.2391 y 30.7122

AUSTRALIE

Australia and New Zealand Book Co. Pty. Ltd.,
10, Aquatic Drive, Frenchs Forest, N.S.W. 2086
(P.O.B. 459) Brookvale, N.S.W. 2100
Tél. (02) 452.44.11

AUTRICHE

OECD Publications and Information Center,
4 Simrockstrasse, 5300 Bonn (Allemagne)
Tél. (0228) 21.60.45

Agent local :

Gerold & Co., Graben 31, Wien 1
Tél. 52.22.35

BELGIQUE

Jean De Lannoy, Service Publications OCDE
avenue du Roi 202
B-1060 Bruxelles Tél. 02/538.51.69

BRÉSIL

Mestre Jou S.A.,
Rua Guaipá 518, Caixa Postal 24090,
05089 Sao Paulo 10 Tél. 261.1920
Rua Senador Dantas 19 s/205-6,
Rio de Janeiro - G.B. Tél. 232.07.32

CANADA

Renouf Publishing Company Limited,
61 Sparks Street (Mall), Ottawa, Ont. K1P 5A6.
Tel. (613)238.8985-6
Toll Free: 1-800.267.4164
2182 St. Catherine Street West,
Montreal, Quebec H3H 1M7.
Tel. (514)937.3519

CORÉE

Pan Korea Book Corporation
P.O. Box n° 101, Kwangwhamun, Séoul.
Tél. 72.7369

DANEMARK

Munksgaard Export and Subscription Service,
35, Nørre Sogade, DK 1370 København K
Tél. +45.1.12.85.70

ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros, S.A.
Castelló 37, Apartado 1223, Madrid 1
Tél. 275.46.55/276.02.53
Libreria Bosch, Ronda Universidad 11,
Barcelone 7. Tél. 317.53.08/317.53.58

ÉTATS-UNIS

OECD Publications and Information Center,
Suite 1207, 1750 Pennsylvania Ave. N.W.,
Washington, D.C. 20006 - 4582
Tél. (202) 724.1857

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa,
Keskuskatu 1, 00100 Helsinki 10.
Tél. 65.11.22

FRANCE

Bureau des Publications de l'OCDE,
2, rue André-Pascal, F75775 Paris Cedex 16.
Tél. (1) 524.81.67

Principal correspondant :

Librairie de l'Université,
13602 Aix-en-Provence. Tél. (42) 26.18.08

GRÈCE

Librairie Kauffmann,
28, rue du Stade, Athènes 132. Tél. 322.21.60

HONG-KONG

Government Information Services,
Publications/Sales Section,
Baskerville House, 2nd floor,
2nd Floor, Ice House Street

INDE

Oxford Book and Stationery Co.,
Scindia House, New Delhi 1. Tél. 45896
17 Park St., Calcutta 700016 Tél. 240832

IRLANDE

TDC Publishers - Library Suppliers
12 North Frederick Street, Dublin 1
Tél. 744835-749677

ISLANDE

Snæbjörn Jónsson & Co., h.f.,
Hafnarstræti 4 & 9,
P.O.B. 1131 - Reykjavik. Tél. 13133/14281/11936

INDONÉSIE

Pdin Lipi, P.O. Box 3065/JKT., Jakarta.
Tél. 583467

ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni,
Via Lamarmora 45, 50121 Firenze.
Tél. 579751/584468

Via Bartolini 29, 20155 Milano. Tél. 365083

Sub-depositari :
Ugo Tassi Via A. Farnese 28,
00192 Roma Tél. 310590

Editrice e Libreria Herder,
Piazza Montecitorio 120, 00186 Roma
Tél. 6794628

Costantino Ercolano Via Generale Orsini 46,
80132 Napoli Tél. 405210

Libreria Hoeppli,
Via Hoeppli 5, 20121 Milano. Tél. 865446

Livreria Scientifica
Dott. Lucio de Biasio "Aciou"
Via Meravigli 16, 20123 Milano. Tél. 807679

Libreria Zanichelli Piazza Galvani 1/A,
40124 Bologna Tél. 237389

Libreria Lattes,
Via Garibaldi 3, 10122 Torino. Tél. 519274

La diffusione delle edizioni OCSE è inoltre assicurata
dalle migliori librerie nelle città più importanti.

JAPON

OECD Publications and Information Center,
Landic Akasaka Bldg., 2-3-4 Akasaka,
Minato-ku, Tokyo 107. Tél. 586.2016

LIBAN

Documenta Scientifica/Redico,
Edison Building, Bliss St.,
P.O.B. 5641, Beirut. Tél. 354429-344425

MALAISIE

University of Malaya Co-operative
Bookshop Ltd., P.O. Box 1127,
Jalan Pantai Baru, Kuala Lumpur.
Tél. 51425, 54058, 54361

NORVÈGE

J.G. Tanum A/S
P.O. Box 1177 Sentrum, Oslo 1.
Tél. (02) 80.12.60

NOUVELLE-ZÉLANDE

Government Printing Office Bookshops:
Auckland: Retail Bookshop, 25 Rutland
Street,
Mail Orders, 85 Beach Road
Private Bag C.P.O.
Hamilton: Retail: Ward Street,
Mail Orders, P.O. Box 857
Wellington: Retail, Mulgrave Street, (Head Office)
Cubacade World Trade Centre,
Mail Orders, Private Bag
Christchurch: Retail, 159 Hereford Street,
Mail Orders, Private Bag
Dunedin: Retail, Princes Street,
Mail Orders, P.O. Box 1104

PAKISTAN

Mirza Book Agency,
65 Shahrah Quaid-E-Azam, Lahore 3.
Tél. 66839

PAYS-BAS

Staatsuitgeverij Verzendboekhandel
Chr. Plantijnstraat 1 Postbus 20014
2500 EA S-Gravenhage. Tél. 070.789911
Voor bestellingen. Tél. 070.789208

PHILIPPINES

National Book Store, Inc.
Library Services Division,
P.O. Box 1934, Manila,
Tél. N° 49.43.06 à 09, 40.53.45, 49.45.12

PORTUGAL

Livraria Portugal,
Rua do Carmo 70-74, 1117 Lisboa Codex.
Tél. 360582/3

ROYAUME-UNI

H.M. Stationery Office,
P.O.B. 276, London SW8 5DT
Tel. (01) 622.3316, ou
49 High Holborn
London WC1V 6HB (personal callers)
Branches at : Belfast, Birmingham,
Bristol, Edinburgh, Manchester.

SINGAPOUR

Information Publications Pte Ltd
Pei-Fu Industrial Building,
24 New Industrial Road N° 02-06
Singapore 1953. Tél. 2831786, 2831798

SUÈDE

AB CE Fritzes Kungl. Hovbokhandel,
Box 16 356, S 103 27 STH,
Regeringsgatan 12,
DS Stockholm. Tél. (08) 23.89.00
Subscription Agency/Abonnements:
Wennergren-Williams AB,
Box 13004, S104 25 Stockholm
Tel. 08/54.12.00

SUISSE

OECD Publications and Information Center,
4 Simrockstrasse,
5300 Bonn (Allemagne). Tél. (0228) 21.60.45
Agent local :
Librairie Payot,
6 rue Grenus, 1211 Genève 11.
Tél. (022) 31.89.50

TAIWAN

Good Faith Worldwide Int'l Co., Ltd.
9th floor, No. 118, Sec.2
Chung Hsiao E. Road
Taipei Tél. 391-7396/391.7397

THAÏLANDE

Suksit Siam Co., Ltd.,
1715 Rama IV Rd.,
Samyam Bangkok 5. Tél. 2511630

TURQUIE

Kültür Yayinlari Is-Türk Ltd. Sti.
Atatürk Bulvari No. 191/Kat. 21
Kavaklidere/ANKARA Tél. 17.02.66
Dolmabahce Cad. No: 29
Besiktas/Istanbul Tél. 60.71.88

VENEZUELA

Libreria del Este,
Avda F. Miranda 52, Aptdo. 60337,
Edificio Galipan, Caracas 106.
Tél. 32.23.01/33.26.04/31.58.38

YUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga, Knez Mihajlova 2,
P.O.B. 36, Beograd. Tél. 621.992

Les commandes en provenance de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire peuvent être adressées au Bureau des Publications de l'OCDE, 2 rue André-Pascal, F 75775 Paris Cedex 16.

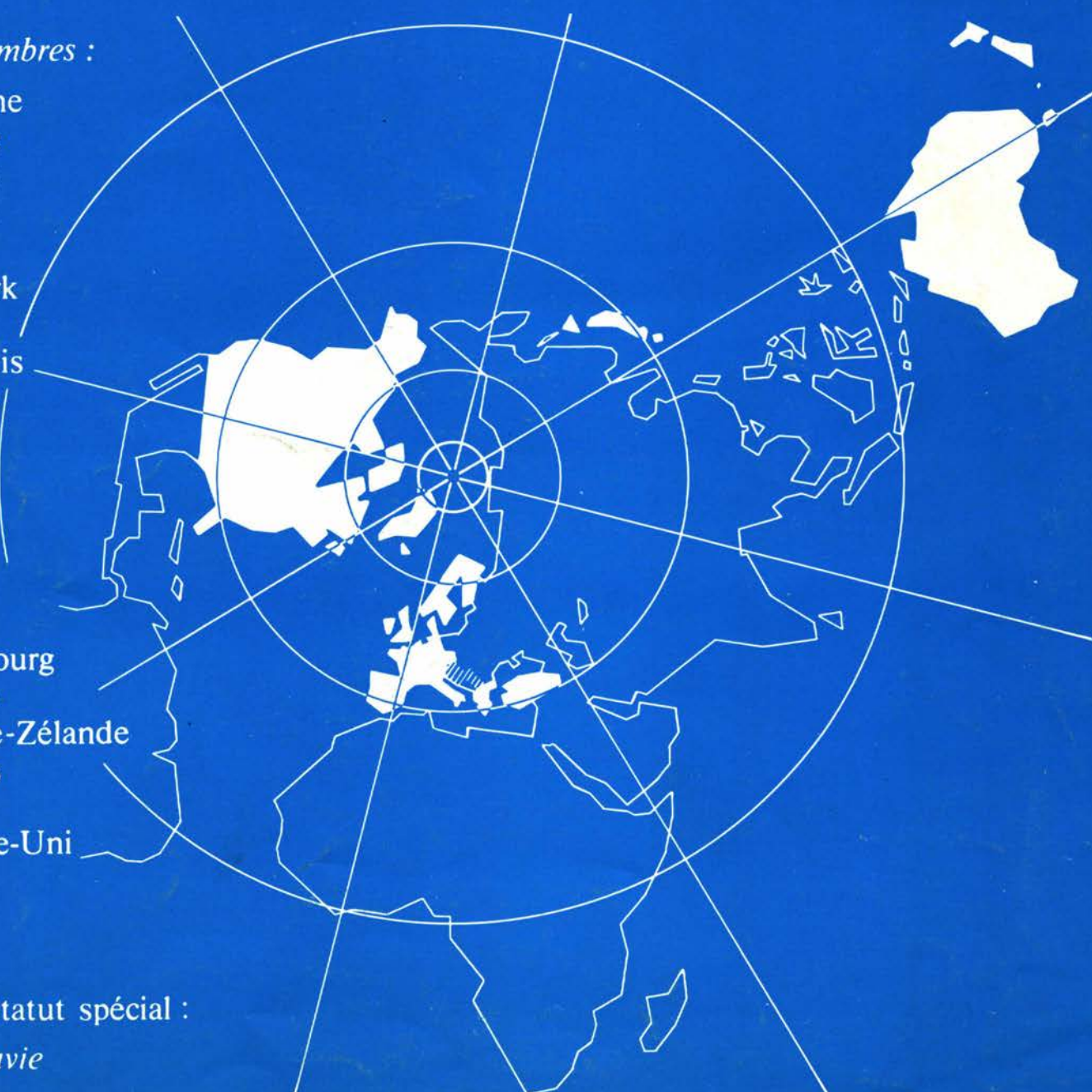
Organisation de Coopération et de Développement Economiques

Pays Membres :

Allemagne
Australie
Autriche
Belgique
Canada
Danemark
Espagne
États-Unis
Finlande
France
Grèce
Irlande
Islande
Italie
Japon
Luxembourg
Norvège
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni
Suède
Suisse
Turquie

Pays à Statut spécial :

Yougoslavie



L'OBSERVATEUR de l'OCDE

N^{os} 109 à 129

Numéro	Mois et année correspondants	118	septembre 1982
		119	novembre 1982
		120	janvier 1983
109	mars 1981	121	mars 1983
110	mai 1981	122	mai 1983
111	juillet 1981	123	juillet 1983
112	septembre 1981	124	septembre 1983
113	novembre 1981	125	novembre 1983
114	janvier 1982	126	janvier 1984
115	mars 1982	127	mars 1984
116	mai 1982	128	mai 1984
117	juillet 1982	129	juillet 1984

1. QUESTIONS GÉNÉRALES

	N ^o
Les statistiques des pays Membres de l'OCDE Édition 1981 - 17 ^e année	109
Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres	111
Interdépendance mondiale : démographie, échanges	114
Les statistiques comparatives des pays Membres Édition 1982 - 18 ^e année	115
Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel	116*
Les pays Membres de l'OCDE Édition 1983 - 19 ^e année	121
Deux réunions ministérielles :	
• Conseil de l'OCDE	
• Conseil de direction de l'Agence internationale de l'énergie Conclusions sur les besoins et la sécurité énergétiques	122
Le Japon hier et aujourd'hui	127
Le Japon et l'OCDE <i>par Shintaro Abe, ministre des affaires étrangères</i>	127
Un point de vue japonais <i>par Saburo Okita, ancien ministre des affaires étrangères</i>	127
Les pays Membres de l'OCDE Édition 1984 - 20 ^e année	127
Discussions ministérielles à l'OCDE : échanges, finances, reprise économique	129

2. ÉCONOMIE

Les pays en développement et le choc pétrolier	109
Chômage des jeunes :	
• Chercher des approches nouvelles	
• Allemagne : formation professionnelle et allongement de la scolarisation	109
Salaires, inflation et emplois	110
Aide de l'OCDE à la Turquie	110
Demande d'énergie : vive réaction au deuxième choc pétrolier	110
Une reprise retardée : les points essentiels des <i>Perspectives économiques de l'OCDE</i> - juillet 1981	111
Performance économique en baisse : quatre sujets de préoccupation	111
L'analyse cyclique de la situation conjoncturelle	112
Financement du déficit budgétaire et contrôle monétaire <i>par Adrian Blundell-Wignall et Jean-Claude Chouraqui</i>	113*

Un « secteur quaternaire » dans l'économie ? <i>par Hans Peter Gassman</i>	N ^o 113*
Politique des consommateurs - rappel des produits dange- reux <i>par Lars Øftedal Broch</i>	113*
Interdépendance mondiale : démographie, échanges	114
Économie souterraine et comptes nationaux <i>par Derek Blades</i>	114
Lente progression vers la reprise Les points essentiels des <i>Perspectives économiques de l'OCDE</i> - décembre 1981	114
Fiscalité : tendances et impact sur différents groupes de revenus	114
Le chômage :	
• Qu'est-ce qui menace l'emploi ?	
• Les ministres discutent le problème du chômage	
• 28,5 millions de chômeurs	115
Comment comparer les niveaux de vie réels ?	115
Problèmes et stratégies économiques de 3 pays : France, Autriche, Danemark	115
Le coût du second choc pétrolier (OPEP II) <i>par Sylvia Ostry, John Llewellyn et Lee Samuelson</i>	115
Protectionnisme et politiques économiques nationales <i>par Emile van Lennep, Secrétaire général de l'OCDE</i>	115
Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel	116*
Les États-Unis et l'Europe face au changement <i>par Sylvia Ostry et Val Koromzay</i>	116*
Problèmes et stratégies économiques de 4 pays : Belgique, Espagne, Norvège, Suisse	116*
Les points essentiels des <i>Perspectives économiques de l'OCDE</i> - juillet 1982	117*
Problèmes et stratégies économiques de 2 pays : Allemagne : le chômage et la croissance du secteur public	
États-Unis : la nouvelle stratégie économique	117*
Plus d'épargne : la clef d'une croissance non inflationniste	117*
Un problème épineux	118*
Problèmes et stratégies économiques du Japon : excédent extérieur, déficit budgétaire	118*
Trouver le juste équilibre <i>par Emile van Lennep, Secrétaire général de l'OCDE</i>	119
Politiques d'ajustement positives : clef de la reprise économique <i>par Wolfgang Michalski</i>	119
La transparence : condition préalable à l'ajustement positif <i>par George Eads et Edward M. Graham</i>	119
Les points essentiels des <i>Perspectives économiques de l'OCDE</i> - décembre 1982	120
Problèmes et stratégies économiques : Portugal	120
Quelle est la dimension réelle du secteur public ?	121
Problèmes et stratégies économiques : Finlande, Pays-Bas, Royaume-Uni	121
Perspectives internationales	
• Le pétrole en 1982	
• Comparaison des taux de chômage	
• Indice des prix à la consommation (États-Unis)	121
Problèmes et stratégies économiques : Belgique, Luxembourg, Turquie	122
Une progression du revenu - quelle répartition production/infla- tion ? <i>par David Coe et Gerald Holtham</i>	123
Favoriser la reprise - les points essentiels des <i>Perspectives économiques de l'OCDE</i> , n ^o 33	123
La reprise seule ne suffit pas <i>par Emile van Lennep, Secrétaire général de l'OCDE</i>	125
Activité bancaire internationale : comment contrôler les ris- ques ? <i>par Rinaldo Pecchioli</i>	125
Dépenses sociales : érosion ou évolution ?	126
Consolider la reprise - les points essentiels des <i>Perspectives économiques de l'OCDE</i> - décembre 1983	126

	N°		N°
Trouver le juste équilibre <i>par Emile van Lennep, Secrétaire général de l'OCDE</i>	119	Comment renforcer la capacité d'exportation des pays à faible revenu? Les produits de base	122
Douze années de préférences tarifaires en faveur des pays en développement – le point sur la situation <i>par Anthony Kleitz</i>	121	Aide – les autres groupes de donneurs – l'OPEP – l'URSS et l'Europe de l'Est	122
La reprise économique dans le contexte Nord-Sud – échanges et dette	122	1982 : augmentation de l'aide des pays du CAD	123
Comment renforcer la capacité d'exportation des pays à faible revenu? Les produits de base	122	Financement mixte : des lignes directrices pour empêcher une distorsion de l'aide	123
Transfert de technologie Est-Ouest : le cas de la Pologne	122	Crédits à l'exportation : des lignes directrices modifiées	125
Financement mixte : des lignes directrices pour empêcher une distorsion de l'aide	123	Vers des campagnes plus efficaces contre la pauvreté <i>par Rutherford M. Poats, président du CAD</i>	125
Crédits à l'exportation : des lignes directrices modifiées	125	Aide à l'alimentation et à l'agriculture : un défi permanent	125
Obstacles aux échanges internationaux de services :		Aide à la mise en valeur des ressources énergétiques du tiers monde	125
• assurances		Où en est le Sahel?	126
• tourisme	126	Faire participer la femme au développement – nouveaux principes directeurs du CAD	126
L'avenir des relations économiques Est-Ouest <i>par Stephen Marris</i>	128	Interdépendance Nord-Sud et réformes économiques <i>par Emile van Lennep, Secrétaire général de l'OCDE</i>	128
Les obstacles aux échanges internationaux de services bancaires	128	La dette des pays en développement en 1983 et au-delà	128
Discussions ministérielles à l'OCDE : échanges, finances, reprise économique	129	Discussions ministérielles à l'OCDE : échanges, finances, reprise économique	129
Les consommateurs : une force contre le protectionnisme	129	L'aide aux pays en développement : nouveaux chiffres	129
6. DÉVELOPPEMENT		7. AFFAIRES FINANCIÈRES	
Les transferts de technologie Nord-Sud :			N°
• Quels sont les enjeux?		Les investissements internationaux directs changent de physionomie	112
• L'industrie pétrochimique		Investissements Nord-Sud : nouvelle stratégie	112
• La notion de seuil		Stagnation du tourisme international	112
• Un point de vue de certains pays en développement		La dette du tiers monde : quelle est la gravité du problème?	113*
• Le code international de conduite pour le transfert de technologie <i>par Jacques Delorme</i>	109	Financement du déficit budgétaire et contrôle monétaire <i>par Adrian Blundell-Wignall et Jean-Claude Chouraqui</i>	113*
Les pays en développement et le choc pétrolier	109	Fiscalité : tendances et impact sur différents groupes de revenus	114
Développement : le rôle des femmes	109	Déficits budgétaires et politique monétaire – le point de vue d'un économiste britannique <i>par Alan Budd</i>	116*
Aide de l'OCDE à la Turquie	110	Un outil de plus en plus utilisé – le cofinancement de projets d'aide au développement	117*
L'aide en 1980	111	Les systèmes de vidéotex interactifs et l'information du consommateur	117*
Énergie et aide	111	Vers une société sans argent liquide	124
Le cas des pays les moins avancés – un défi à la solidarité globale <i>par Emile van Lennep, Secrétaire général de l'OCDE</i>	112	Le tourisme tient bon	124
Aide privée et aide publique – pour une collaboration renforcée	112	Activité bancaire internationale : comment contrôler les risques? <i>par Rinaldo Pecchioli</i>	125
Les investissements internationaux directs changent de physionomie	112	Obstacles aux échanges internationaux de services :	
Investissements Nord-Sud : nouvelle stratégie	112	• assurances	
Le tiers monde : aide et échanges	113*	• tourisme	126
Aide au développement : 1981 et au-delà <i>par John P. Lewis, président du CAD</i>	113*	Le contrôle des fusions	126
La dette du tiers monde : quelle est la gravité du problème?	113*	Les impôts sur la propriété : une nouvelle analyse <i>par Jeffrey P. Owens</i>	126
L'aide et la protection de l'environnement	116*	Les dépenses fiscales <i>par Jeffrey P. Owens</i>	128
L'aide en 1981	117*	Les obstacles aux échanges internationaux de services bancaires	128
Un outil de plus en plus utilisé – le cofinancement des projets d'aide au développement	117*	Les consommateurs : une force contre le protectionnisme	129
Le développement en perspective <i>par Rutherford M. Poats, président du CAD</i>	119	8. AGRICULTURE ET PÊCHERIES	
Une «deuxième vague» de pays exportateurs de produits manufacturés	119	Le point sur les politiques alimentaires	112
Les pressions sur les ressources des pays en développement : ce que peut faire l'OCDE	120	Interdépendance mondiale :	
Quelle est la gravité de l'endettement des pays en développement?	120	• sauvegarder la diversité biologique	
L'avenir de l'aide multilatérale : de nouveaux problèmes pour les pays les plus pauvres?	120	• diminution des terres agricoles et dégradation du sol	115
Aide à la maintenance : une priorité délaissée	120	Énergie : l'agriculture aussi réagit	116*
Douze années de préférences tarifaires en faveur des pays en développement – le point sur la situation <i>par Anthony Kleitz</i>	121	Les échanges agricoles	116*
La reprise économique dans le contexte Nord-Sud – échanges et dette	122	Mesures multilatérales – ou protection agricole? <i>par Emile van Lennep, Secrétaire général de l'OCDE</i>	120
		Les ministres discutent le problème agricole	120

	N°		N°
Perspectives des politiques et marchés agricoles	120	La fraude informatique	127
Le soutien des revenus agricoles	122	par <i>Martine Briat</i>	
Secteur laitier : ajustement à un marché en déséquilibre	124	11. ENSEIGNEMENT	N°
Les perspectives pour l'agriculture en URSS	125	Les « nouveaux » étudiants de l'enseignement supérieur	112
Biomasse : forces et faiblesses de l'« énergie verte »	128	Égalité des chances pour les handicapés	112
Surexploitation des ressources et le nouveau droit de la mer	129	Enseignement obligatoire : domaines d'action pour les 20 prochaines années	112
par <i>Karl Sullivan</i>		L'égalité dans l'enseignement : un nouvel examen	115
9. INDUSTRIE		par <i>David Istance</i>	118*
L'innovation dans les petites et moyennes entreprises	113*	Enseignement et emploi : que pensent les jeunes?	128
Politique des consommateurs – rappel des produits dangereux	113*	Carcans budgétaires et nouveaux besoins éducatifs	
par <i>Lars Øftedal Broch</i>	118*	12. MAIN-D'ŒUVRE ET AFFAIRES SOCIALES	
Le marché de l'acier	119	Chômage des jeunes :	
Matériel de télécommunications :	119	• Chercher des approches nouvelles	
même une industrie de croissance peut avoir des problèmes structurels	120	• Allemagne : formation professionnelle et allongement de la scolarisation	109
De l'espoir pour les constructeurs de voitures	120	Les indicateurs sociaux de l'OCDE : mesurer la qualité de la vie	113*
Textile et habillement : les forces économiques l'emportent sur l'action des gouvernements	121	Interdépendance mondiale : démographie, échanges	114
Télécommunications : est-il souhaitable de renforcer la concurrence?	121	Le chômage :	
par <i>Henry Ergas</i>	121	• Qu'est-ce qui menace l'emploi?	
Indicateurs de la science et de la technologie	123	• Les ministres discutent le problème du chômage	115
par <i>Alison Young</i>	123	• 28,5 millions de chômeurs	
L'automobile : vers une industrie mondiale	123	Emploi et chômage des jeunes : quels sont les effets du salaire minimum?	117*
Robots : utilisateurs et fabricants	124	Enseignement et emploi : que pensent les jeunes?	118*
Aluminium : restructuration d'une industrie énergivore	124	Effets du salaire minimum sur l'emploi des jeunes : le cas de la France	118*
par <i>Jean Guinet</i>	126	Perturbations massives de l'emploi	119
L'innovation technologique – une force motrice pour les pays moins industrialisés	127	Quelle est la dimension réelle du secteur public?	121
La fraude informatique	127	Femmes : plus d'emploi et plus de chômage	121
par <i>Martine Briat</i>		Perspectives internationales	
10. SCIENCE		• Le pétrole en 1982	
Les transferts de technologie Nord-Sud		• Comparaison des taux de chômage	
• Quels sont les enjeux?		• Indice des prix à la consommation (États-Unis)	121
• L'industrie pétrochimique		L'impératif de l'emploi et les politiques du marché du travail	124
• La notion de seuil		Emploi et chômage des jeunes – 2 études de cas : Irlande et Portugal	124
• Un point de vue de certains pays en développement		Dépenses sociales : érosion ou évolution?	126
• Le code international de conduite pour le transfert de technologie		Comment associer les migrants au développement technologique?	126
par <i>Jacques Delorme</i>	109	Chômage structurel : politiques de création d'emplois	127
POLITIQUES POUR LES ANNÉES 80 – Science et technologie		Carcans budgétaires et nouveaux besoins éducatifs	128
Rompre le cercle vicieux		Les négociations collectives et la reprise économique	129
par <i>Emile van Lennep, Secrétaire général de l'OCDE</i>	110	par <i>Oliver Clarke</i>	
Déclaration ministérielle sur les politiques futures en matière de science et de technologie	110	13. ENTREPRISES MULTINATIONALES	
Un « secteur quaternaire » dans l'économie?	113*	Les instruments de l'OCDE sur les entreprises multinationales et l'investissement international	117*
par <i>Hans Peter Gassmann</i>	113*	14. COOPÉRATION TECHNIQUE	
L'innovation dans les petites et moyennes entreprises	114	Politique de concurrence et récession : les cartels de crise	114
L'informatique au service des économies d'énergie	114	L'innovation technologique : une force motrice pour les pays moins industrialisés	126
par <i>Paul Kenneth et Hans Peter Gassmann</i>	115	Comment associer les migrants au développement technologique?	126
Vulnérabilité de la société informatisée	118*	15. TRANSPORTS	
La révolution électronique à l'usine et au bureau	121	Perspectives des transports maritimes occidentaux : évolution de la structure politique	116*
par <i>David Z. Beckler</i>	121	par <i>Roy Humphrey</i>	119
Biotechnologie – promesses et contraintes	122	De l'espoir pour les constructeurs de voitures	123
par <i>Bruna Teso</i>	123	L'automobile : vers une industrie mondiale	
Télécommunications : est-il souhaitable de renforcer la concurrence?	126	16. AFFAIRES URBAINES	N°
par <i>Henry Ergas</i>		Renaissance des villes	121
Indicateurs de la science et de la technologie			
par <i>Alison Young</i>			
Transfert de technologie Est-Ouest : le cas de la Pologne			
Robots : utilisateurs et fabricants			
L'innovation technologique – une force motrice pour les pays moins industrialisés			